

**VILLE DE GRASSE**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

---

**DU 10 DECEMBRE 2019**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal,

En ouverture de ce conseil municipal, je souhaiterais revenir sur les intempéries d'une extrême intensité qui ont touché par deux fois les départements du Var et des Alpes-Maritimes le 23 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre. Nos pensées attristées vont à la famille et aux proches des deux grassois, André et Annick BOUCHER, habitants du quartier de Saint-Jacques, qui ont tragiquement perdu la vie au cours de ces épisodes. Nous exprimons notre solidarité à l'égard de toutes celles et ceux qui ont été touchés par ces pluies sans précédent, aux communes voisines de Pégomas, de Biot, de Mandelieu, de Cannes qui ont été très impactées. Nous disons notre infinie reconnaissance aux forces de l'ordre et de sécurité, aux sapeurs-pompiers du SDIS qui ont été à pied d'œuvre jour et nuit pour prêter assistance aux populations. Trois membres de la Sécurité Civile près de Marseille ont perdu la vie dans un tragique accident d'hélicoptère alors qu'ils venaient en aide à des sinistrés. Nous remercions les services de la ville et les équipes présentes sur le terrain pour sécuriser les personnes, les routes et les biens ; pour assurer le suivi opérationnel de la gestion de crise au sein du poste de commandement. Rappelons que le décret portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est paru au Journal officiel du 30 novembre et les personnes sinistrées ont eu un délai de dix jours pour déposer auprès de leurs compagnies d'assurance un état estimatif de leurs pertes.

Chers Collègues,

Je souhaiterais également faire un point d'étape sur les cas de cryptosporidioses et sur le plan d'actions mis en place pour nettoyer les réseaux d'eau et sécuriser le canal du Foulon. Sur ce dossier, la municipalité travaille en étroite collaboration avec les services de l'Etat, l'ARS PACA, les maires des communes concernées, les gestionnaires de l'eau et la direction du SIEF pour étudier au plus près l'évolution de la situation. Les élus du Conseil Municipal ont été conviés à une réunion d'information en présence des autorités compétentes le 28 novembre dernier. Ils ont pu comprendre que les décisions sont prises par l'ARS en pleine responsabilité à la lumière de 2 critères : la courbe épidémiologique et les analyses quotidiennes de l'eau. Au 10 décembre, 149 cas de cryptosporidioses ont été recensés par les laboratoires, le dernier cas remontant au 26 novembre. On observe une diminution du nombre de nouveaux cas. Les consultations pour gastro-entérite aigüe sont également revenues à la normale. Sur 88 analyses d'eau réalisées entre le 18 novembre et le 6 décembre, 6 se sont révélées positives à la présence du parasite, dans des lieux propices à la stagnation des sédiments (réservoirs, bornes incendies). Un plan d'action a été établi par le SIEF et les différents gestionnaires de l'eau des 9 communes concernées, validé par l'ARS. Le plan de purge et de nettoyage ciblé des réseaux est en cours d'exécution et doit s'achever le 20 décembre. En parallèle, un hydrogéologue a été mandaté par l'ARS pour définir un périmètre de protection de la zone de captage de la source du Foulon. Il s'est rendu sur place début décembre et rendra ses préconisations en janvier pour une mise en place effective du dispositif en février 2020. Parce que la santé des habitants est notre priorité, les mesures de précaution émises par l'ARS demandant à la population - et notamment aux personnes immunodéprimées ou greffées - de consommer de l'eau embouteillée ou de faire bouillir l'eau pendant 2 mn avant sa consommation, sont maintenues. Dans l'attente, les services de la municipalité assurent quotidiennement la distribution de 4092 bouteilles d'eau (mises à disposition par SUEZ) dans les écoles, les crèches et auprès des personnes empêchées. Un accueil téléphonique spécifique a été mis en place au service communal d'Hygiène et de Santé afin de renseigner au mieux la population, les entreprises et les industriels. L'engagement des maires et de tous les acteurs concernés est total, et ce depuis le premier jour. Un point presse avec les services de l'Etat, de l'ARS PACA et de SUEZ se tiendra demain, mercredi 11 décembre, à 14h, à la communauté d'agglomération du pays de Grasse pour faire le point de la situation.

Mesdames, Messieurs les élus,

Chers collègues,

L'ordre du jour du conseil municipal est dense avec le vote du budget.

Ouvrons la séance de travail.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Si personne ne s'y oppose, je nomme Madame Mélanie ZARRILLO secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Non, je demande à Madame Mélanie ZARRILLO de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 12 novembre 2019.

Avez-vous des remarques ?

Non, pas de remarque, le procès-verbal du 12 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avez-vous des observations concernant la liste des arrêtés ?

Non, je vous remercie.

Modification annexe :

**2019 - 194      ACTION SANITAIRE ET SOCIALE  
                    CREATION DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE**

La version diffère légèrement de la dernière version transmise :  
Rectification des numéros d'articles (2 numéros 9 sur l'ancienne version)  
Entête et pied de page : notamment Logos Ville ARS et CHG en en tête.  
Cette annexe vous a été transmise le 9 décembre à 13h38 par mail N°12.

Délibérations retirées:

- 2019 - 202      BUDGET PRINCIPAL 2019  
                    MAINTIEN GARANTIES D'EMPRUNTS**
- 2019 - 203      BUDGET PRINCIPAL 2019  
                    TRANSFERT GARANTIES D'EMPRUNTS**
- 2019 - 204      BUDGET PRINCIPAL 2019  
                    GARANTIES REAMENAGEMENT D'EMPRUNTS – OPERATION LES GENETS  
                    CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – Sté 3F SUD**

J'ai décidé de retirer ces délibérations car j'attends des engagements fermes de 3 F SUD sur un certain nombre de dossiers. Nous l'avons évoqué en conseil communautaire, Monsieur le Président Paul EUZIERE, où vous

aviez demandé le retrait au sein de notre assemblée intercommunale, une demande de retrait de délibération de ces garanties financières tant que nous n'avons pas des engagements fermes du bailleur, et j'avais suivi cette demande émise au sein de l'assemblée délibérante. Aujourd'hui nous souhaitons retirer ces trois délibérations. J'ai déjà obtenu pour les Fleurs de Grasse :

- 360 000 € la sécurisation des halls d'entrées, la réfection des cages d'escalier, des espaces verts dont les travaux démarrent cette semaine.
- 480 000 € étanchéité toits terrasses. Les plis ont été ouverts hier pour désigner les entreprises. Les travaux doivent démarrer dans les semaines qui viennent.

J'attends des confirmations sur les dossiers en cours pour les autres programmes. Nous représenterons dans une prochaine assemblée délibérante ces garanties d'emprunt quand ces décisions fermes seront actées.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

C'est très bien que vous retiriez ces trois délibérations et j'avais préparé une intervention sur ces trois délibérations concernant des garanties d'emprunts à la société 3 F Sud qui, depuis un certain temps, a les « honneurs » de la presse locale et des réseaux sociaux, non sans de bonnes raisons. Il y a un mois, le 8 novembre, nous nous sommes élevés en Conseil d'Agglomération contre une autre délibération qui portait également sur une garantie d'emprunts à cette société. Nous vous avons demandé, Monsieur Le Maire, de retirer cette délibération et d'envoyer un message à la direction de ce bailleur social qui ne remplit pas ses obligations à l'égard de très nombreux locataires dont nous voulons faire entendre la voix à nouveau, parce qu'il s'agit de Grassois, de nos concitoyens et qu'ils ont droit au respect, à un respect non pas formel mais en actes et ce n'est pas le cas. Depuis un mois, la colère s'exprime fortement sur les réseaux sociaux, non seulement à la Blaquièrre mais dans des ensembles beaucoup plus récents, aux « Genêts », avenue Henri Dunant, aux « Jasmins », avenue Pierre Sénard, etc. Cette colère, elle s'exprime non seulement à Grasse, mais bien au-delà. Nice-Matin d'hier relatait dans un article sur Mougins que le Directeur Général du « bailleur social 3 F Immobilier Sud », Monsieur Jean-Pierre Sautarel est même venu répondre en personne » aux interrogations de l'opposition lors du dernier conseil municipal. Compte-tenu de la gravité de la situation et de l'entretien déplorable des bâtiments de plusieurs ensembles grassois, il aurait été souhaitable que le Directeur Général de 3 F Immobilier Sud soit également reçu au conseil municipal de Grasse et qu'il réponde à nos questions. Est-ce parce que Grasse est trop loin de Mougins ou bien est-ce parce que le Maire de Mougins a su faire valoir des arguments autres que ceux employés à Grasse ?

En tous cas, 3F Sud a dû venir s'expliquer devant un conseil municipal et répondre aux questions de l'opposition. Nous souhaitons qu'il en soit de même à Grasse. Il faudra alors nous expliquer les raisons de l'état lamentable de certains logements, les défaillances du chauffage, l'entretien aléatoire, les infiltrations d'eau dont témoignent d'innombrables photos et vidéos postées sur les réseaux sociaux. Les locataires payent leurs loyers et leurs charges. Le bailleur social 3F Sud dégage 210 millions d'euros de bénéfice. Depuis des années, les locataires ne sont pas entendus.

Comment des élus pourraient-ils accepter une telle situation ?

C'est intolérable !

Il n'y a pas d'autre mot. Je vous remercie d'avoir anticipé suite à notre discussion le retrait précédent en conseil d'agglo et aujourd'hui ces trois délibérations en attendant que des dispositions concrètes soient prises et que les locataires soient enfin entendus.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je vais dire ce que j'ai déjà dit dans les colonnes de Nice-Matin, il y a quelques semaines. Lorsque nous nous portons garant pour des emprunts il y a un risque. Le risque que la banque ne veut pas prendre. Lorsque l'on voit que la société 3F n'entretient pas ses locaux on peut s'interroger sur sa santé financière et voter aveuglément pendant des années ces garanties d'emprunt sans que soit étudiée de façon précise la situation financière de la société. Je suis ravie qu'on ne signe plus aveuglément ces garanties d'emprunt qui nous engagent si la société devait être défaillante.

**Monsieur le Maire**

Vous avez voté ces garanties d'emprunt jusqu'à présent.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Oui c'est que j'ai dit « Nous avons voté ces garanties jusqu'à présent » sans contrôler la santé financière de ces sociétés.

**Monsieur le Maire**

Merci. J'ai annoncé au Président de la société 3F le retrait de ces délibérations en attente d'éléments fermes. Je suis heureux d'avoir déjà obtenu 360 000 € pour la sécurisation des halls d'entrées, la réfection des cages d'escalier, des espaces verts dont les travaux démarrent cette semaine. Nous reprogrammerons ces garanties lorsque nous aurons des résultats tangibles sur la question de l'étanchéité des toitures. J'attends des engagements sur la question du stationnement sur Virgile BAREL.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Je souhaite rappeler à Monsieur CASSARINI que nous sommes le seul groupe du Conseil Municipal à avoir voté contre ou tout au moins à s'être abstenu. Et j'étais le seul à avoir souligné que ces garanties d'emprunt que nous donnions à ces sociétés HLM étaient en fait une dette hors bilan et que dans l'absolu il fallait rajouter la dette de la ville avec ces dettes hors bilan. A l'époque on m'avait répondu qu'il est extrêmement rare qu'une société HLM fasse faillite. Le risque peut être à différents niveaux. Nous sommes les seuls à avoir voté contre ceci.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je crois Monsieur DEGIOANNI que vous avez un problème de mémoire car vous avez toujours voté pour ces garanties d'emprunt.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI, ne commencez pas.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Faites des recherches Monsieur DEGIOANNI et vous verrez que votre mémoire vous fait défaut. Vous ne vous souvenez même plus ce que vous votez, c'est grave.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Si on lit les conventions, ces garanties d'emprunt ne sont jamais sans contrepartie. Si une société, ce qui est peu probable, faisait faillite la ville deviendrait propriétaire. On parle pour ne rien dire.

**Monsieur le Maire**

Lorsque nous signons une garantie d'emprunt nous demandons 20 % de contingences qui nous sont réservés. Cela fait partie des contreparties réservées et exigées et plafonnées par la Loi à 20 % maximum. Nous prenons des engagements forts. Vous l'avez dit Monsieur EUZIERE les locataires qui payent un loyer et des charges ont le droit d'avoir en contrepartie un loyer décent.

Une délibération est rajoutée:

**2019 – 252        RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-JEAN DE GRASSE  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT A  
L'ASSOCIATION CULTUELLE ORTHODOXE DU PAYS DE GRASSE**

Délibération que nous rajoutons à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 10 décembre après accord des Présidents de groupe. Cette demande de subvention n'a pas pu être présentée en commission car nous n'avions pas reçu le dossier complet (devis pour la conformité électrique et étanchéité d'un montant de 1 700 €). Au vu de l'urgence de ces travaux, je souhaite rajouter cette délibération. Cette délibération vous a été transmise ce jour à 9h16 par mail N°13 et remise sur table.

Demandes de l'opposition :

**2019 – 253        MOTION  
CHANGEMENT DE NOM DU BARREAU DE GRASSE**

Chers collègues,

Une motion vous est soumise contre le changement de nom du barreau de Grasse proposée par Maître Lazreug et Monsieur Cassarini. Interpelé dès la semaine dernière, par des avocats du barreau de Grasse qui formulent des inquiétudes légitimes quant au changement de dénomination du barreau de Grasse qui serait abandonnée au profit de l'appellation barreau de Grasse Cannes Antipolis, j'ai immédiatement fait part de mon désaccord total avec cette proposition. Aussi si une telle décision ne relève pas directement du champ de compétence d'un maire, et si ce choix appartient pleinement aux avocats membres du barreau, en ma qualité de premier magistrat il est de mon devoir d'alerter ceux même qui ont foulé le pavé pour défendre la présence du TGI à Grasse et qui à mes côtés ont défendu les intérêts de notre territoire, de l'incidence d'une telle décision. C'est pourquoi j'ai accepté que cette motion soit inscrite à l'ordre du jour et demandé l'accord aux Présidents de Groupe. Cette motion vous a été transmise ce jour à 12h22 par mail N°14 et remise sur table.

**Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 11 février 2020 à 14h30.**

**2019 - 192      RAPPORTS D'ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE EXERCICE 2018**

**Monsieur le Maire**

Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Les établissements dont les rapports sont présentés ci-annexés sont :

- La Communauté d'Agglomération Pays de Grasse
- Le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz
- Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'AZUR
- Le SICTIAM
- Le SIEF

Avez-vous des observations concernant ces rapports ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Nous avons trois questions à poser au sujet du Foulon en rappelant au préalable que vous avez choisi d'exclure l'opposition du Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon, ce qui est une preuve évidente de volonté de démocratie et de transparence...Il est vrai qu'on est mieux "entre soi" et qu'au moins, là, il n'y pas de risque de ces questions dérangeantes que pourraient poser des opposants.

Première question: le rapport du S.I.E.F fait état (p.4) de pertes d'eau s'élevant au chiffre faramineux de 1 372 364 m3 sur l'année. Chiffre faramineux si on le rapporte au volume produit durant l'exercice 2018 (8,7 millions de m3 pour les deux sources du Foulon et des Fontainiers): 15% de pertes. Cette situation ne va pas en s'améliorant puisque l'indice linéaire des pertes est en 2018 de 164,9 m3 par jour et par kilomètre contre 91,1 en 2017.

Qu'est ce qui explique une hausse aussi forte ?

Ces pertes sont, sans doute, dues à l'état du canal.

Ce canal du Foulon a été affermé, puis délégué, contre notre avis, à la Lyonnaise-Suez de 1988 à 2015.

La loi sur les biens de reprise des Délégations de Service Public fait obligation aux délégataires de rendre les équipements et infrastructures qu'ils ont exploités en parfait état.

La Lyonnaise-Suez devait donc nous restituer le canal en parfait état de fonctionnement et d'entretien.

Un état des lieux -c'est-à dire un rapport d'expertise- a-t-il été fait ?

Quand ?

A l'évidence, de telles pertes prouvent au moins une insuffisance d'entretien de la part du délégataire.

Quelles mesures concrètes ont-été prises par la ville de Grasse et le S.I.E.F pour placer la Lyonnaise -Suez devant ses responsabilités et ses obligations ?

Deuxième question: le total des volumes d'eau vendus aux communes du SIEF était de 10,2 millions de m3 en 2017, mais de 9,5 millions de m3 en 2018.

D'où provient cette diminution, entre 2017 et 2018, de 700 000 m3 des eaux vendues ?

Troisième question: les Grassois se sont légitimement inquiétés de la situation de l'eau potable et de la multiplication des cas de cryptosporidiose. On parle aujourd'hui d'épidémie.

Au-delà des longs communiqués plutôt alambiqués de l'Agence Régionale de Santé, les recherches semblent démontrer que cette parasitose serait due à la présence d'un troupeau de moutons qui aurait pollué une des sources. Il me semble qu'il y a eu une D.U.P. préfectorale déclarant d'Utilité Publique les sources du Foulon et de la Foux d'une part, et que la loi impose à tout propriétaire d'une source d'établir un périmètre de protection des

captages (PPC). Ce PPC a été rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du Code de la Santé Publique).

Il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine.

Ce périmètre de captage des deux sources du Foulon et des Fontainiers a-t-il été défini, matérialisé (de quelle façon) ?

Comment s'explique la présence d'un troupeau d'animaux dans ce périmètre ?

### **Monsieur le Maire**

Suez avait un contrat d'exploitation et pas une DSP. Vous avez milité sur ces questions pour conserver une gestion directe de ces sujets.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Cela ne change rien aux obligations.

### **Monsieur le Maire**

Ce ne sont pas les mêmes obligations sur un contrat d'exploitation. Vous avez raison sur les chiffres que vous mettez en lumière sur le volume de perte de m3 d'eau. C'est le résultat de décennies entières de non remise en état de ce tube transportant l'eau. Avec Nicole NUTINI, j'ai souhaité depuis le début de la mandature réunir les 9 communes concernées par ce périmètre. Nous l'avons fait dans un climat tendu. Nous l'avons fait malgré une rupture de dialogue politique entre les communes de Grasse, de Châteauneuf, d'Opio, de Bar/Loup, de Gourdon, de Roquefort les Pins, du Rouret, de Valbonne, de Mouans-Sartoux qui n'étaient pas en phase sur les méthodologies qui étaient proposées pour moderniser cet outil. Nous avons à force d'écoute, de dialogue de chaque commune remis en place un dialogue collégial afin de permettre de rattraper plus de 30 années de non entretien de ce tube. Qu'est ce qui explique le volume de perte ? Il y a eu une casse en août dernier suite à une chute de rocher qui a cassé ce tube. Nous avons entrepris avec l'ensemble des Maires, je remercie Emmanuel DELMOTTE le premier vice-Président et tous les Maires, des grands travaux inédits avec un kilomètre de travaux par an afin de redonner un outil en parfait entretien. Je déplore également ces pertes. Nous sommes arrivés à rétablir un dialogue. Un rapport de fin de concession a été fait. Nous avons mandaté un hydrogéologue pour définir un certain nombre de périmètres de captage qui seront mis en œuvre dans le début de l'exercice 2020.

### **Madame Myriam LAZREUG**

Nous nous sommes rendus, il y a une dizaine de jours, à la réunion que vous avez organisée en Mairie en présence de l'ARS, du Directeur de l'hôpital, du Directeur de Cabinet du sous-préfet concernant le parasite qui a contaminé la source du Foulon. Nous avons appris qu'il n'y avait aucun périmètre de protection autour de la source du canal du Foulon alors que ce périmètre de protection est rendu obligatoire depuis 1992 mais qu'une Loi de 2004 avait défini un délai expirant en 2010 pour que toutes ces communes mettent un périmètre de protection en place et le code de santé publique en a fait un délit dans l'hypothèse où le périmètre n'existerait pas. Ce délit est sanctionné d'un an de prison et 15 000 € d'amende. Malheureusement votre prédécesseur qui a fait 3 mandats n'a pris aucune mesure pour que ce périmètre soit mis en place et vous, vous avez continué à ne rien faire depuis votre élection. Au vu de tous ces éléments qui nous ont été fournis lors de la réunion nous avons décidé Monsieur CASSARINI et moi-même de déposer plainte non seulement pour le délit qui est prévu par le code de la santé publique mais également pour la mise en danger de la vie d'autrui. Il est facile de dire qu'un hydrogéologue a été mandaté pour se rendre sur place le 9 décembre dernier et qu'une DUP sera mise en place en 2020 alors que la ville de Grasse a 10 ans de retard sur cette question. Cette question ne doit pas être prise à la légère et on ne doit pas s'affranchir de toute responsabilité en ayant 10 ans de retard et venant dire qu'on fera le nécessaire dans 10 ans.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

A l'occasion de cette réunion on a également appris que ce parasite d'origine fécale est naturellement présent dans l'eau à Grasse et qu'il était responsable de 2% des gastro-entérites enregistrées à Grasse. Les grassois boivent une eau contaminée par un parasite d'origine fécale parce qu'on n'a pas respecté la Loi car un périmètre de protection aurait dû être installé. L'épaisseur de terre n'est pas suffisamment filtrante, le parasite se retrouve dans l'eau et les grassois sans le savoir boivent une eau contaminée. Il aura fallu que cette crise éclate pour qu'on en soit informé et qu'enfin vous bougiez pour que la Loi soit respectée.

### **Monsieur le Maire**

Je vais vous répondre sur le périmètre et ce que nous avons fait. Vous pouvez déposer plainte, ce sera instruit et je répondrai à toutes les questions. Vous ne pouvez pas dire que je n'ai rien fait car depuis le début de ce mandat nous avons recréé les conditions de la gestion de ce syndicat des eaux du Foulon et nous avons lancé ces études depuis 2018 et j'ai les documents qui l'attestent sur la question du captage, des réservoirs, des tubes d'approvisionnement en eau. Ce parasite est présent en France dans la nature de manière générale et pas uniquement à Grasse. Ce canal avait besoin de travaux depuis plus de 30 ans.

### **Madame Nicole NUTINI**

J'aurais imaginé que sur un problème sanitaire il y ait une vision scientifique et non pas de politique locale. Malheureusement cela n'a pas été le cas. Nous avons travaillé de façon directe avec l'ARS, les services de l'Etat, le ministère de la santé, les médecins, les vétérinaires, avec l'ensemble des sachants dans cette affaire. Comme le disait Monsieur le Maire, ce parasite n'est pas grassois, il est partout. La cause avérée de la source, de ce qui n'a pas été une épidémie mais un cas groupé de parasitose au niveau de la ville de Grasse et du Foulon, a été évoquée et les mesures conservatoires ont été mises en place. J'ai travaillé sur ce dossier avec les professionnels de santé depuis le début de la crise et toutes nos autorités supérieures. La population a été très inquiète, et quelles que soit nos obédiences politiques, nous avons un devoir de rassurer notre population par la transparence. La transparence se fait par les sachants et par les professionnels que je viens de citer. Nous sommes tous les jours en audio conférence avec les services concernés. L'eau du Foulon est la seule eau de France qui soit surveillée comme elle l'est aujourd'hui et je demande une sagesse. Peut-être que c'est un vœu pieux.

### **Madame Myriam LAZREUG**

Madame NUTINI vous êtes incroyable. Vous étiez présente à la réunion, présente lorsque l'ARS nous a indiqué que la principale source de contamination était l'absence de périmètre de protection. Vous ne pouvez pas ignorer que la Loi rend obligatoire ce périmètre et que le délai pour se mettre en conformité était 2010. Si l'eau est la plus surveillée de France c'est parce qu'elle est contaminée. Toutes les institutions se sont mises à surveiller cette eau. Vous venez nous dire qu'il ne faut pas faire de polémique politicienne qu'il faut informer les grassois. Les grassois ont le droit de savoir qu'aucun périmètre n'a été mis en place conformément à ce que préconisait la Loi.

### **Madame Nicole NUTINI**

Vous avez raison, je vais essayer de vous répondre sur un ton un peu plus mesuré. En ce qui concerne le périmètre de protection l'hydrogéologue a été mandaté par les services de l'Etat.

### **Madame Myriam LAZREUG**

Le 9 décembre, dix ans après le délai. C'est un délit de ne pas avoir fait le périmètre de protection.

**Madame Nicole NUTINI**

Laissez-moi répondre tranquillement. Ce n'est pas une bagarre mais une information claire et transparente. Autre sujet. Dans les mesures de traitement de l'eau, ce sont les UV qui attaquent ce parasite. Aujourd'hui, dans la recherche de ce parasite dans l'adduction d'eau en France, ce parasite n'est pas recherché partout. Vous êtes d'accord ?

**Madame Myriam LAZREUG**

Quel rapport avec ce qu'on vous dit ? Vous ne répondez pas à la question. On a l'eau la plus surveillée de France pas en amont mais postérieurement à une contamination. Nous sommes en infraction avec la Loi. Vous ne répondez pas à cette question-là.

**Madame Nicole NUTINI**

Pour se remettre en non infraction avec la Loi, vous avez des citations extrêmement complexes et violentes.

**Madame Myriam LAZREUG**

C'est le code de la santé publique, ce n'est pas une citation.

**Madame Nicole NUTINI**

L'histoire de cette zone de traitement à UV qui coûte quelques millions d'euros, ce n'est pas cette fois-ci qu'on a parlé de l'usine à traitement de l'eau. Madame Brigitte VIDAL, Madame Annie DUVAL sont au syndicat du Foulon. Nous faisons partie de l'ancien mandat. Nous étions élues et nous nous occupions du Foulon à l'époque et l'usine à traitement UV était envisagée. Qu'est-ce qui s'est passé aujourd'hui dans la précipitation des services de l'Etat ? c'est qu'il y a eu un groupe de personnes altérées où on l'a retrouvé. L'ARS a fait son job comme les services de l'Etat et les services vétérinaires.

**Madame Myriam LAZREUG**

Tout le monde a fait son job et c'est pour cela que l'eau est contaminée. Nous n'avons pas de périmètre de protection et on est en infraction avec la Loi. Je réitère ce que j'ai dit Madame NUTINI, vous êtes extraordinaire.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous parlez de traitement aux UV mais ça c'est une fois que le parasite est dans l'eau. La Loi est sortie pour tout mettre en œuvre et pour que le parasite ne se retrouve pas dans l'eau. C'est assez simple, vous avez une zone de captage de la source, lorsque l'eau de pluie tombe sur le plateau elle s'infiltre dans le sol et elle alimente la source. Si dans cette zone de captage vous laissez paître les animaux vous vous exposez à retrouver dans l'eau ce parasite d'origine fécale qui est à l'origine de la contamination et de la crise que nous avons connue. C'est la raison pour laquelle une Loi est passée pour que ce parasite se retrouve le moins possible dans l'eau. Si cela avait été mis en place cela aurait évité de traiter aux UV, ce qui est extrêmement cher. Le problème est que la zone de captage n'a pas été protégée alors la Loi nous y oblige. C'est du bon sens. On n'a pas pris les protections qu'on aurait dû prendre. Si vous aviez mis en place ce périmètre nous n'aurions pas connu la crise qu'on a connue.

**Madame Nicole NUTINI**

Je vous remercie Monsieur CASSARINI de ce que vous dites. Je l'entends. Vous étiez à la réunion, les services vétérinaires ont visité tous les cheptels des animaux qui étaient sur le bassin versant. Ils ont pensé à chercher

l'origine. Les animaux étaient en bonne santé. Il faut rester collé aux informations que nous donne l'ARS, ne pas inventer des milliers de parasites.

**Madame Myriam LAZREUG**

C'est l'ARS qui nous a donné ces informations. L'ARS nous a dit que la contamination venait du fait que la source du Foulon n'avait pas de zone de protection et qu'on était en infraction avec la Loi.

**Monsieur le Maire**

L'ARS n'a pas dit cela. Tout le monde était présent.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Non pas tout le monde était présent.

**Madame Myriam LAZREUG**

Vous ne voulez entendre que ce qui vous arrange. L'ARS a dit que tout allait bien et que c'était une illusion et que vous aviez fait tout ce qu'il fallait en respectant la Loi.

**Monsieur Ludovic BROSSY**

J'étais présent aussi et je n'ai pas entendu cela, pas sous cette forme en tout cas.

**Madame Myriam LAZREUG**

On a qu'à faire venir la personne qui représentait l'ARS.

**Monsieur Ludovic BROSSY**

Cela fait dix minutes que l'on tourne en rond pour dire la même chose. Si on pouvait avancer ce serait bien. On a identifié un problème. Aujourd'hui ce que l'on aimerait savoir c'est quand ce problème sera résolu. Quand la zone de captage sera protégée ? A quel prix ? Les délais ? Lors de la réunion j'ai entendu parler de filtrage au niveau de la source. Il me semble plus pertinent de le faire en bas du canal car le canal on va mettre 20 ans pour le réparer. J'étais à la réunion, j'ai entendu les arguments scientifiques, il y a 400 kilomètres de tuyau c'est très compliqué et technique. C'est très bien qu'on ait identifié la source, lorsqu'on connaît les problèmes on peut les traiter. On peut répéter 15 fois que c'est un délit. Le boulot n'a pas été fait, on l'a acté, maintenant on va le faire. Quels sont les engagements de la Mairie sur ce dossier ?

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

J'ai une question de bon sens. Je n'ai pas la réponse car je ne suis pas médecin. A partir de quel seuil déclare-t-on qu'il y a une épidémie ?

**Madame Myriam LAZREUG**

L'ARS nous a dit que ce n'est pas une épidémie.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Sur 90 000 consommateurs quotidiens, quel est le chiffre de personnes contaminées pour parler d'épidémie ? Je ne suis pas toujours d'accord avec Madame NUTINI mais là votre intervention me semble une intervention de bon sens. Qui peut imaginer que Monsieur VIAUD et son équipe aient pu vouloir empoisonner les grassois.

Personne évidemment. C'est un peu comme le terrorisme on pourrait mettre en cause Monsieur MACRON, Monsieur HOLLANDE, Monsieur SARKOZY à chaque fois qu'il y a eu un acte de terrorisme sur le territoire français avec des centaines de morts. Je crois que le terrorisme est interdit sur le territoire français. Qu'ont-ils fait pour protéger les français ? Rien. Ils font rentrer de plus en plus de personnes.

**Madame Myriam LAZREUG**

Ça n'a rien à voir.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

A titre personnel, je n'ai pas cessé de boire de l'eau du robinet et Dieu m'a préservé pour l'instant. Je pense que lorsqu'on est confronté à un problème de ce type on met tout en œuvre. Je pense qu'une fois de plus on est dans un exemple absolu de l'abêtissement, de l'asservissement des français. Dès qu'on a le moindre souci il faut fermer ceci, cela. Lorsque j'étais gamin il y a une cinquantaine d'années il n'y avait pas toutes ces précautions et je ne crois pas qu'on était malade plus que cela. On pouvait même boire directement le lait de la vache tiré du pis dans une casserole c'était bon, c'était chaud. Toutes ces protections qu'on nous affuble depuis 40 ans en nous abêtissant, c'est le socialisme qui est à l'origine de tout cela. Le socialisme qui asservit le peuple pour faire en sorte que nous ne soyons que des objets. Dès qu'il se passe quelque chose dans notre vie on cherche un responsable. Le responsable c'est toujours le Maire, le Président, le ministre ou le député.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Au néolithique on a mangé de la viande crue et la race humaine a survécu.

**Madame Myriam LAZREUG**

Monsieur DEGIOANNI, vous connaissez le film Erine BROCKOVICH, cela ne s'est pas passé dans une dictature communiste.

**Monsieur Jean-Paul CAMERANO**

Je pense qu'il faudrait mettre une information sur les fontaines car tout le monde continue de boire l'eau des fontaines. On n'est pas obligatoirement au courant des résultats de l'eau.

**Monsieur le Maire**

Les travaux sont engagés et ils ne sont concomitants avec la présence de ce parasite. Nous ne sommes pas sur une épidémie car nous sommes sur des cas groupés. Nous avons 149 cas depuis le 26 octobre 2019. C'est 0,01 % de la population. Néanmoins, nous mettons en œuvre toutes les conditions de protection des captages. Un hydrogéologue a été mandaté depuis 1 an. Madame LAZREUG vous pouvez aller porter plainte contre moi, il y a des conjonctures électorales qui font que vous êtes plus ou moins sensible à ces questions-là.

**Madame Myriam LAZREUG**

J'ai fait cela pendant 6 ans.

**Monsieur le Maire**

J'ai créé le syndicat il y a 2,5 ans. Je rattrape 30 ans de situation difficile. Vous pouvez porter plainte. Je rejoins Monsieur BROSSY, c'est de dire que fait-on de manière pragmatique pour régler les choses et avancer.

**Madame Myriam LAZREUG**

L'un n'empêche pas l'autre.

**Monsieur le Maire**

Si vous pouviez ne pas prendre la parole sans qu'on vous la donne. Ce n'est pas règlementaire et cela permet de respecter l'autre dans son débat.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Si vous pouviez déjà respecter la Loi.

**Monsieur le Maire**

Nous avons constitué un syndicat. Nous avons mis tous les élus de ce syndicat autour de la table pour pouvoir restaurer 1 kilomètre par an du réseau principal. L'hydrogéologue a été sur site et les périmètres de captage seront en sécurisation pour le mois de janvier 2020. Monsieur CASSARINI, ce parasite est présent partout. Vous avez raison de dire qu'il y a des obligations et nous les mettrons en place et j'assumerai mes responsabilités qui sont en face du syndicat des eaux du Foulon.

**Monsieur Paul EUZIERE**

J'ai un autre point sur le SICTIAM. J'ai lu le rapport. A aucun moment il n'est fait état des signalements du Président Sud de Région PACA, Monsieur MUSSELIER au Préfet de région et au procureur portant sur des détournements de fonds européens dont le SICTIAM aurait été l'auteur.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas moi qui écris le rapport. C'est le SICTIAM qui me l'a envoyé.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Nous devrions avoir une note d'information pour détournement de fonds publics et européens contre un organisme public. Vous êtes vice-président ?

**Monsieur le Maire**

Pas du tout. Je crois que ce sont des inéligibilités de dépenses qui n'ont pas été intégrées par le SICTIAM sur des fonds FEDER au niveau du SICTIAM mais je ne crois pas que ce soit des détournements de fonds européens. Je vous le soumetts mais je n'ai rien à voir dans la rédaction du document.

**Madame Nicole NUTINI**

Nous n'avons répondu à Monsieur DEGIOANNI sur la question : « à partir de quand parle-t-on d'épidémie ? ». L'ARS n'a pas parlé d'épidémie mais de cas groupés. L'ARS compare avec les années précédentes en fonction du nombre de cas déclarés. Cette année nous avons eu plus de cas que l'année dernière.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a plus d'intervention. Merci pour cette prise d'acte.

### **Monsieur le Maire**

Le Président de l'Etablissement Public délégué adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Les services publics délégués concernés sont :

- La délégation de service public de distribution publique du gaz – GrDF,
- La délégation de service public de distribution publique de l'électricité – SDEG (ENEDIS)
- La délégation de service public de l'assainissement - SUEZ,
- La délégation de service public de l'eau potable - SUEZ,
- La délégation de service public du service de restauration scolaire et municipale – SODEXO,
- La délégation de service public d'enlèvement, mise en fourrière et gardiennage de véhicules – A.A.06
- La délégation de service public d'exploitation des parcs de stationnement - Vinci Park (INDIGO)
  - ✓ La Foux,
  - ✓ Honoré Cresp,
  - ✓ Hôtel de Ville – Cathédrale.
- Le contrat de Partenariat Public-Privé d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore - ILLUMINEO
- La délégation de service public du Casino de Grasse – CASINO VICTORIA

Les régies municipales concernées sont :

- La gestion et l'exploitation des parkings Notre-Dame-des-Fleurs/Martelly et La Roque - REGIE DES PARKINGS GRASSOIS.

Avez-vous des observations concernant ces rapports ?

### **Monsieur Ludovic BROSSY**

A la lecture du rapport de la Sodexo, quelques remarques de notre part. Tout d'abord le positif. Sur la forme, le rapport est bien présenté. Sur le papier c'est attractif et cela semble bien animé avec une réelle volonté apparente de bien faire les choses. Avec les semaines découvertes du goût et les semaines anti-gaspi, on peut noter une réelle volonté de responsabiliser les enfants et de varier les goûts, ce qui est parfois une gageure quand il s'agit de faire découvrir des légumes ou d'autres plats qui ne rentrent pas forcément dans le panel des goûts préférés des enfants. Les menus ont l'air aussi très attrayant avec des noms évocateurs et appétissants. Cependant, et encore une fois, dans un rapport on est censé tout écrire afin que chaque élu et chaque parent désireux de s'informer puissent se faire une opinion éclairée, les informations y sont parfois assez incomplètes, même s'il y a eu quelques explications données. Page 10, on note que les repas sont appréciés par tout le monde avec des notes supérieures à 3 sur 4, soit plus de 15 sur 20 si on traduit en note scolaire. D'après les retours que nous avons du terrain, notamment les enseignants et les parents, cela n'a pas l'air du tout d'être en phase avec la réalité. Sans pesée, il semble difficile de mettre une note objective pour savoir si les enfants ont bien mangé ou n'ont pas bien mangé.

Comment expliquer cette pétition qui circule, partie de l'école des Cigales il y a quelques jours, et partagé par nombre d'APE et qui a déjà réuni plus de 530 signatures ?

Autre information intéressante et plus préoccupante, sur les prélèvements sanitaires, on découvre que 12% des prélèvements bactériologiques, 4% des tests de surfaces, et 20% des tests d'eaux n'ont pas été satisfaisants. Sur cette partie, aucune précision sur ce qui a été trouvé, pourquoi, comment ...et encore aucune précision sur les mesures qui ont été prises suite à ces découvertes. On aurait envie de défendre l'opérateur et dire que gérer une cuisine à 3000 repas jours sur 26 sites c'est assez compliqué et qu'il ne peut pas y avoir zéro problème, le risque zéro n'existe pas. Mais, on ne peut pas se satisfaire des informations parcellaires qui sont communiquées. Pour éviter que les esprits gambergent et s'échauffent, il aurait été plus efficace d'être transparent sur l'origine

des contaminations et des risques encourus, ainsi que sur les mesures mises en place. La récente actualité sur l'eau potable vient nous rappeler l'importance d'une communication bien en amont et pas qu'une fois, on ne peut nier l'évidence. Nous notons aussi des inspections de cabinets indépendants et la détection de présences de moisissures sur les chariots et sur les murs, là, par contre avec plus de précisions sur les actions correctives. Nous notons les efforts sur de l'approvisionnement local et sur la réduction des déchets, mais il y a possibilité de faire plus et mieux concernant ces deux sujets. Pour la partie déchets, certains parents s'inquiètent, sans doute à juste titre, des plats en plastique qui sont utilisés pendant la réchauffe des plats. C'est un des points qui a été remonté dans la pétition lancée par l'APE des Cigales. Et effectivement, pourquoi ne pas envisager d'autres matériaux plus durables comme le verre ou l'inox, moins sujets à controverse, notamment sur le plan environnemental et autour des perturbateurs endocriniens potentiels ? Aucune information sur une piste potentielle d'évolution de l'équipement qui irait dans ce sens. Sur les aspects financiers, on notera une marge brute de 15%, ce qui semble plus qu'honorable pour un service public et qui laisse de belles perspectives dans le cadre d'une reprise en régie. Avec 15% de marge on peut espérer investir sur du matériel durable ou des ingrédients de qualité ou faire baisser les prix des repas, voire même les 3 en même temps. La délégation de service public sur la cantine n'est pas une réussite sur bien des aspects, que ce soit financiers ou dans la maîtrise de ce que nous donnons à manger à nos enfants.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire**

D'autres interventions sur ces rapports. Je propose qu'on prenne acte je vous remercie.

**2019 - 194      ACTION SANITAIRE ET SOCIALE  
                          CREATION DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE**

**Monsieur le Maire**

Une personne sur six vit avec un trouble psychique, et 1 personne sur trois, selon l'Organisation mondiale de la santé, vivra une expérience de trouble psychique au court de sa vie. Ces troubles en santé mentale ne sont pas forcément et uniquement des pathologies, mais le plus souvent des états intermittents, liés notamment aux parcours de vie. La notion de santé mentale recouvre un champ très large, qui ne se réduit pas à la psychiatrie, mais renvoie à un état d'équilibre individuel et collectif et qui permet aux personnes de se maintenir en bonne santé malgré les épreuves et les difficultés. Aujourd'hui, la santé mentale est le premier problème de santé publique devant les maladies cardio-vasculaire et les cancers, et nécessite la coopération de l'ensemble des partenaires médicaux sociaux pour favoriser le rétablissement des personnes. La ville de Grasse, à travers le dispositif Politique de la Ville « Atelier Santé Ville » porté par le CCAS de Grasse, anime depuis plusieurs années une coopération sur les questions de santé mentale avec les services de psychiatrie adultes du Centre Hospitalier de Grasse, l'Inter-secteur de pédopsychiatrie Cannes Grasse porté par le Centre Hospitalier de Cannes, les acteurs médicaux et sociaux, les usagers et familles de malades psychiques, ayant donné lieu à différentes actions. La création du Conseil Local de Santé Mentale de Grasse, en tant qu'espace de concertation et de coordination partenarial Ville/Hôpital (services de psychiatrie) /usagers et familles/partenaires, animé par le Centre Communal d'Action Sociale de Grasse, s'inscrit parfaitement en continuité de la démarche entreprise depuis 2003 sur la commune. Reposant sur une convention tri partite, un portage associant la Ville, l'ARS, les services de psychiatrie adultes et enfants des Centres Hospitaliers de Cannes et Grasse, et une gouvernance partagée, le CLSM :

D'une part, permettra de consolider et de renforcer la coopération déjà existante

D'autre part, favorisera l'engagement des partenaires et le choix d'axes de travail validés et accompagnés par chacun.

Un comité de pilotage, et une première assemblée plénière début 2020, permettront, avec la coopération de l'ensemble des acteurs concernés, de déterminer les objectifs prioritaires d'interventions à retenir.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Je m'étonne de la faiblesse de cette subvention. Je pense qu'elle mérite plus au vu du nombre de personnes frappées des troubles mentaux. Peut-être que le budget ne le permet pas ? On donne 10 000 € chaque année à la CGT. On pourrait arrêter et transférer cette somme pour l'aide des personnes atteintes de cette pathologie. Cela me semble important.

**Monsieur le Maire**

Il est question dans cette délibération de la participation financière de la ville au regard aussi de la participation de l'Agence Régionale de Santé qui contractualise sur 3 exercices et qui assure un financement de 10 000 € par an. Durant toute la durée de la convention, une subvention complémentaire annuelle de 12 000 € correspondant au reste à charge du coût du poste de coordinateur à mi-temps et à la quote-part des frais de fonctionnement inhérents à la mission de ce même coordinateur.

**Madame Nicole NUTINI**

Nous avons travaillé sur ce dossier dans le cadre de la politique de la ville. Nous sommes dans le domaine de la prévention et non de traitement. Le personnel de l'hôpital souhaite rentrer dans cette action de prévention.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 195      ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU MUSÉE INTERNATIONAL  
DE LA PARFUMERIE (ARMIP) – DONS D'ACQUISITION POUR LES COLLECTIONS DE LA  
VILLE DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet d'accepter le don de l'ARMIP des acquisitions faites durant la période de 2008 à 2019 pour le Musée International de la Parfumerie d'un montant de 177.135,35 euros. L'Association pour le Rayonnement du Musée International de la Parfumerie (ARMIP) a pour but essentiel « de promouvoir, de valoriser et de rationaliser l'animation du musée pour les différents publics auxquels il est destiné : actions spécifiques à caractère pédagogique, colloque, films, concerts, expositions, acquisitions, etc. ». C'est dans ce cadre que, depuis 1990, l'ARMIP s'est portée acquéreuse des objets de parfumerie en France et à l'étranger, afin d'enrichir les collections du musée. L'ARMIP fait aujourd'hui don à la ville de Grasse des objets liés à la parfumerie, acquis entre 2008 et 2019 pour un montant global de 177 135,35 €, afin qu'ils entrent de façon inaliénable dans son patrimoine et viennent enrichir les collections de la ville de Grasse en direction du Musée International de la Parfumerie. Je vous demande de bien vouloir accepter les dons provenant de l'ARMIP pour les collections de la ville de Grasse en direction du Musée International de la Parfumerie.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 196      MUSÉE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE  
ACQUISITION POUR LES COLLECTIONS DE LA VILLE DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet d'accepter l'acquisition d'un coffret avec des fioles pour les collections de la ville de Grasse à destination du Musée International de la Parfumerie d'un montant de 2.500 €. Monsieur Rémi Piou détient dans son patrimoine propre un coffret et des fioles à parfum en provenance d'Inde et datant du XIX<sup>ème</sup> siècle qu'il souhaite vendre au MIP afin que ces objets soient conservés et présentés au public. Le MIP est à la fois une vitrine de l'histoire de la parfumerie grasseoise et occidentale, mais aussi de la diversité des usages du parfum dans le monde entier, le musée souhaiterait développer son fonds d'objets extra-européens en vue d'élargir le discours aux us et coutumes du parfum au niveau international. Je vous demande de bien vouloir autoriser l'achat de ce coffret avec les fioles au prix de 2 500 € TTC pour les collections du Musée International de la Parfumerie.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 197      MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE  
ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD  
SORTIE DU STOCK DE DEUX CATALOGUES - REGIE DE RECETTES DU MAHP**

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet de sortir du stock de la régie de recettes du Musée Art Histoire Provence deux catalogues mis en don pour une valeur de 11€. Les produits sont définis comme suit :

- 1 Catalogue Fragonard Peintre de Grasse – 10€
- 1 Catalogue Faïence Apt et Castellet – 1 €

Je vous demande de bien vouloir autoriser la sortie de deux catalogues, mis en don d'une valeur globale de 11 € TTC, du stock de la régie de recettes du MAHP.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 198      ACTION CŒUR DE VILLE – PRESENTATION DE L'AVENANT PROJET A LA  
CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE POUR PASSER DE LA PHASE  
D'INITIALISATION A LA PHASE DE DEPLOIEMENT DE L'ACTION CŒUR DE VILLE

**Monsieur le Maire**

Comme vous le savez toutes et tous, la ville de Grasse, comme bon nombre d'autres villes en France, est engagée depuis 15 ans à soigner les maux de son cœur de ville. Le territoire a bénéficié de nombreux dispositifs (PRU/NPNRU/Contrat de Ville), les résultats sont partiels, la transformation positive du cœur de ville sera le résultat d'un travail de patience, un travail minutieux et une action simultanée sur plusieurs leviers. Des villes commencent à récolter les fruits de leur travail, à Toulon c'est 20ans de travail, Arles c'est 30 ans d'OPAHRU en continu. Retenue en avril 2018, puis engagée par une convention depuis septembre 2018 dans le programme Action Cœur de Ville, la ville de Grasse souhaite se donner les moyens d'impulser une véritable dynamique de projet global pour son cœur de ville en passant en phase opérationnelle de l'action cœur de ville, dite de déploiement.

Ainsi la phase d'initialisation a démarré en septembre 2018, et aussi longue qu'elle ait pu nous paraître, ce temps a permis à la collectivité d'affiner son diagnostic, de concerter, de définir un périmètre pertinent et d'écrire un projet urbain systémique, cohérent qui intègre l'ensemble des dynamiques ou dispositifs à l'œuvre sur le territoire du centre grassois. De manière plus générale, l'objet des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) est la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, lutter contre la vacance des logements, des commerces, mais aussi lutter contre l'habitat indigne, valoriser le patrimoine bâti, l'immobilier de loisirs, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. Aujourd'hui, à Grasse, d'ores et déjà, quelques outils sont opérationnels :

- La ville est parmi les 3 premières de PACA à avoir rendu ce périmètre et les effets juridiques de l'Opération de Revitalisation du Territoire actif (ORT) (traduction réglementaire de l'Action Cœur de ville)
- Le dispositif fiscal « Denormandie » (exclusif aux 222 villes ACV)

Aussi en 2019, la ville a pu bénéficier d'environ 1,1 million d'euros pour la mise en place d'actions dites matures telles que la réhabilitation de l'ancien palais de justice en pôle étudiant, ou encore la réalisation de la 3<sup>ème</sup> phase de la rénovation du jardin des plantes, mais aussi de l'aide à l'ingénierie, que cela soit un financement du chef de projet ou des études.

Maintenant il conviendra de se donner les moyens de prolonger ces premiers pas et ainsi tracer un dessein pour notre cœur de ville et ses pourtours, il en va de l'image de la ville de Grasse, de notre histoire et de notre identité.

Ce projet urbain doit permettre de fixer un cap à court, moyen et long terme afin de redynamiser le cœur de ville :

- **Aux grassois**, ce projet doit leur permettre d'avoir une vision projetée du centre afin de les réconcilier et de les inciter à le fréquenter.
- **Aux techniciens** qui interagissent sur le centre de Grasse cette feuille de route doit permettre de contextualiser et décloisonner les visions et de comprendre chacune des actions entreprises.
- **Aux investisseurs ou aux futurs grassois**, ce projet doit renforcer notre marketing territorial pour conforter le renforcement de l'attractivité de notre territoire. Attractivité territoriale qui se vérifie aujourd'hui auprès de certains grands groupes de la parfumerie et de la cosmétique.

**Le projet Grasse Intense Cœur de territoire**, pose les bases pragmatiques d'une action simultanée afin de créer une véritable synergie d'actions en faveur de sa résilience, qu'elle soit humaine, sociale, économique, urbaine, patrimoniale et bien évidemment environnementale.

Ainsi, si nous devons résumer la stratégie des 5 axes du cadre ACV, concernant :

- **L'habitat** : l'objectif sera de créer des parcours résidentiels pour tous au sein de l'ORT, tout en continuant l'amélioration du parc ancien, et en réduisant l'empreinte écologique du bâtiment.
- **Le développement économique** : l'objectif sera de re-irriguer les flux vers le centre-ville, par le déploiement d'une offre commerciale et artisanale qualitative pour les grassois, en lien avec le tourisme, mais aussi de préparer la future greffe urbaine Martelly.
- **La mobilité** : Les objectifs se feront sur plusieurs échelles, le premier sera d'améliorer les déplacements en modes actifs au sein de l'ORT, mais aussi d'améliorer l'offre de Transports en commun, notamment vers les pôles métropolitains (Cannes/Sophia/Nice Aéroport). L'autre objectif sera d'encadrer la logistique du dernier km, notamment pour le cœur de ville.

- **Le patrimoine, l'espace public** : l'objectif sera de valoriser les patrimoines qu'ils soient emblématiques (Cathédrale, CIAP) ou plus banals (Parcours d'interprétation, paysage). Le second objectif consistera à mettre en réseau une série d'espaces publics verts positionnés en balcon et reliés par nos traverses.
- **Accès aux équipements et aux loisirs** : l'objectif premier, en cours depuis 2015, reste celui de l'enseignement supérieur. Nous avons quelques bons résultats, l'arrivée du pôle étudiant devra valider ces bons débuts (ESP, ECAM, UCA EDHEC, CNAM). Le deuxième et non moins important volet de la stratégie consistera à réhabiliter, rénover, valoriser les équipements existants qui représentent un facteur de rayonnement mais aussi de résidentialisation et de vivre ensemble.

Fort de ces ambitions, je vous soumetts la convention cadre action cœur de ville et son avenant, le contenu et la forme de ce document sont imposés par l'Etat. Néanmoins il permet d'apprécier le travail de diagnostic réalisé et la formulation du projet, notamment par les fiches actions qu'elles soient engagées ou matures, ou encore le plan guide de l'ORT qui spatialise l'ensemble des interventions. Ainsi la ville et ses partenaires ont réalisé de nombreux échanges afin de convenir de financements. La banque des territoires s'engagera pour un montant d'environ 300 000 € d'ingénierie, Action Logement interviendra dans un premier temps pour un peu plus de 1 million d'euros (1 027 000€). Cette convention visera aussi à mettre l'Etat en face de ses responsabilités pour les villes ACV. Ces engagements sont pris et modifiables sous forme d'avenant jusqu'en décembre 2022. L'action cœur de ville constitue une véritable opportunité pour notre territoire et notre cœur de territoire afin de catalyser les projets et dispositifs en cours. Nous devons nous saisir de cette opportunité pour placer la ville sous le regard des investisseurs, de l'Etat et des partenaires institutionnels et ainsi les booster.

Je vous demande de bien vouloir acter la fin de la phase d'initialisation de l'action cœur de ville, approuver le projet d'avenant à la convention cadre pluriannuelle et ses annexes jointes à la présente délibération et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Voilà l'exemple même d'actes administratifs verbeux et de dispositifs alambiqués qui s'empilent au fil des années sans résultat tangible pour les grassois. Cette délibération et le projet d'avenant à "la convention cadre pluriannuelle phase de déploiement ACV" (74 pages au total) récapitulent divers projets en cours, annoncent des études et diagnostics sur des sujets 100 fois étudiés et diagnostiqués depuis 20 ans, tout cela avec un verbiage technocratique aussi fumeux que risible. Nous n'allons pas égrener les 74 pages, mais citer quelques exemples. Ainsi le périmètre du projet d'opération de revitalisation du territoire "élargi" "s'appuie sur la cohérence d'usages de la ville humaine et des proximités", s'appuie aussi "sur une intensité d'équipements rayonnants et du quotidien".

Il est interdit de rire !

Mieux, sous le titre "Un projet urbain global: Grasse intense (sic !), cœur de territoire", on lit "Un centre-ville élargi pour mieux capitaliser sur ses potentialités et singularités mais aussi soigner ses problématiques". On va donc "révéler la ville durable, la ville résiliente et la ville innovante" avec une "intensité patrimoniale valorisée" et "une intensité de fonctions rayonnantes et du quotidien". Tout cela est, permettez-moi de le dire, un charabia hors soi qui fera rire (jaune) les grassois. D'ailleurs, la délibération note au détour d'une phrase que "les premiers effets de l'Action cœur de Ville ne sont pas tous tangibles".

C'est le moins que l'on puisse dire !

Vous faites état d'un soutien en 2019 de 1 105 000 € dans ce cadre.

Ont-ils été versés ou bien sont-ils à venir ?

Nous avons évoqué "des dispositifs alambiqués qui s'empilent au fil des années" sans résultat tangible pour les grassois. Il y a déjà 6 dispositifs contractuels qui couvrent le centre-ville: le PRU 1, le NPRU, le Contrat de ville, l'OPAH, French Impact, Territoires d'Industries. "Action Cœur de Ville" est un septième dispositif sensé fédérer ces dispositifs.

Pour les grassois, quels sont les résultats tangibles ?

L'avenant et la convention annexés sont significatifs des réalités et de la portée réelle de tout ce lourd dispositif: "Dès la signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation de leur cœur d'agglomération afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme" (article 6-1 de la convention). De fait, sur 8

études à réaliser, 7 sont "en cours" (art. 6-3). On renvoie donc à demain ou à après-demain. Quant aux effets bénéfiques, ils sont comme l'horizon: ils reculent au fur et à mesure que l'on avance. Constatons que l'on en reste à un état des lieux qui était déjà celui réalisé au début des années 2000 et qui n'a pas changé, ou plutôt qui s'est aggravé:

- « Des indicateurs sociaux dans le rouge ». Traduction: une paupérisation du centre-ville.
- « Une polarité économique en perte de vitesse ». Traduction: un abandon des activités commerciales et artisanales.
- « Une accessibilité contrainte ». Traduction: un accès difficile (ou plus exactement rendu de plus en plus difficile par les choix municipaux depuis 1995).

Et pire que tout, un constat dramatique et réel: "une perception négative du cœur de ville par les grassois pour qui il a perdu son rôle de centralité et sa désertion par les ménages et les touristes". Vous n'êtes pas, Monsieur le Maire, comptable des choix de votre prédécesseur qui ont conduit à cette situation, à ce que notre centre-ville a perdu sa fonction de ciment et de lien de l'ensemble de notre ville et des grassois. Le plan de circulation aberrant, c'est Monsieur Leleux. Le sens unique sur le Jeu de Ballon, c'est encore Monsieur Leleux. La suppression de centaines de places de stationnement gratuit, c'est toujours Monsieur Leleux. Incontestablement. Mais qu'avez-vous fait depuis 6 ans pour changer, en partie ou en totalité, cette situation ?

Rien.

Et cela, toutes les opérations "Cœur de ville" ne pourront rien y changer. Le budget "estimatif" de ce projet est évalué à 8,35 millions d'euros dont 4,1 millions pour le seul budget communal, la Communauté d'Agglomération apportant 454 000 € et la SPL Pays de Grasse Développement - c'est à dire encore nous, pour l'essentiel 156 000 €. [p. 32 de la convention pluriannuelle]. Donc en approuvant cette délibération, la convention et l'avenant afférents, on s'engage à sortir du Budget communal 4,1 millions sur 3 ans, jusqu'en 2022. Avant tout nouvel engagement financier concernant notre centre-ville, le groupe des élus "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement" se prononce pour un audit de tous les dispositifs en place. Chaque dispositif, chaque action doivent être évalués non seulement dans leur volet financier, mais dans leur impact social, démographique et économique. Ces évaluations n'ont pas été faites, alors que des dizaines de millions ont déjà été engloutis à Grasse dans une politique de la Ville dont la simple lecture de ces documents prouve qu'elle est, en grande partie, un échec. Alors, tout ce qui nous est proposé ici, c'est de continuer sur les mêmes rails, en dépensant toujours plus, sans jamais s'interroger !

Et on ne risque pas de s'interroger quand on voit le Comité de pilotage de ce projet Cœur de ville mis en place par cette convention (p.9). Sa composition en dit long sur la conception très démocratique, très transparente, très participative qui est celle de la municipalité actuelle : composition du COPIL: le Maire, le Directeur-Chef de Cabinet, le DGS, le ou la responsable du Service Communication, le Chef du projet cœur de ville, le ou la DGA / Aménagement, plus les élus "référents" (à valider, mentionne la convention). Donc, sur ces projets concernant le Centre-ville et le "Grand-centre", on crée un comité de pilotage de l'entre soi, où figurent une série de fonctionnaires et de contractuels politiques, mais à dose homéopathique les élus (sans aucune garantie de représentation des élus d'opposition). Là encore, le comité de pilotage -tel qu'il est prévu- est une caricature de ce qu'il faut faire pour entendre les élus dans leur diversité, pour entendre ce que souhaitent les grassois.

## **Monsieur le Maire**

Monsieur EUZIERE, vous me demandez ce que nous avons fait pendant ces 6 années pour réintroduire de l'attractivité en centre-ville. Nous avons obtenu l'apport de cette opération cœur de ville, les concours financiers de cette opération. Vous avez raison de m'interpeller sur la forme et sur les propos employés dans ces textes réglementaires, sur les divers paragraphes développés mais je crois que vous constatez vous-même que nous avons mis en place une dynamique au service de ce centre-ville et qu'on ne peut pas vouloir que l'on fasse des choses et lorsque l'on fait des choses les combattre dans le même temps. N'êtes-vous pas satisfait de voir arriver des centaines d'habitants dans notre centre-ville, de voir l'HEDEC et l'université de Nice choisir d'installer un master dans notre centre-ville. N'êtes-vous pas satisfait de voir apparaître l'école du parfum, le master focal en chimie installé à Grasse, le CNAM (Centre National Arts et Métiers) grâce à l'opération cœur de ville, l'école d'ingénieurs reconnue à Cergy Pontoise mettre dans le couvent de la Visitation 18 ingénieurs. Il y a un chemin pour pouvoir permettre à des étudiants de venir vivre dans le centre-ville. Notre communauté d'Agglomération s'est dotée de la capacité de gérer la ville estudiantine à travers Grasse campus. Nous obtenons des concours financiers nouveaux auprès de la banque des territoires, de l'ensemble des partenaires qui n'étaient pas

intéressés avant. Les partenaires vont apporter des contributions financières. Vous pouvez fustiger la forme de ce document et je suis d'accord avec vous que ces documents sont déclinés de ville en ville sur des problématiques qui sont souvent différentes dans les territoires. La forme est contestable, elle est administrative. On pourrait revoir les propos pour les rendre plus simples, plus abordables. Vous ne pouvez pas dire que l'on ne fait pas lorsque l'on apporte une opération qui va donner de l'énergie, de la vitalité, de la force, une nouvelle approche pour notre ville de Grasse. Oui nous voulons incarner cette nouvelle approche avec 800 étudiants qui vont venir investir le cœur de ville pour changer la population, l'habitat et donner plus d'énergie à notre ville. Vous ne pouvez pas dire : « vous ne faites pas assez Monsieur le Maire, lorsqu'on obtient une participation financière soutenue de la part de l'Etat et que l'on permet la restauration de cet ancien Palais de justice laissé à l'abandon. Depuis combien d'années ce palais de justice est-il fermé ? Vous n'êtes pas heureux de le voir rouvrir, se restaurer, pouvoir être mis à la disposition d'étudiants, des gens qui vont choisir Grasse pour y vivre et recevoir des enseignements. Nous voulons autre chose pour notre centre-ville. Je crois que vous devriez, au-delà de la forme je vous le concède, dire que cela devrait être rédigé dans d'autres termes mais que l'opération cœur de ville va apporter des financements croisés supplémentaires. Cela va accompagner la restauration de l'habitat du centre historique et je crois que plutôt que de faire un long procès sur ces choses-là vous devriez accompagner et dire si vous êtes heureux ou pas de voir ces nouvelles choses arriver sur le territoire de Grasse.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je vous remercie car vous nous rajeunissez tous. Je crois entendre Monsieur Leleux, il y a vingt ans, avec son enthousiasme sur la politique de la ville.

**Monsieur le Maire**

Vous ne répondez pas à ma question. Dites-moi si vous êtes heureux de voir des étudiants s'installer ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

En 2008 lorsque nous avons adopté l'ANRU, Monsieur Leleux était très enthousiaste et j'ai entendu ces propos.

**Monsieur le Maire**

Moi ce ne sont pas des propos. Les étudiants sont assis sur leur banc.

**Monsieur Paul EUZIERE**

J'ai lu et je vous parle de la convention que nous allons voter.

**Monsieur le Maire**

Regardez ce qu'apporte l'opération cœur de ville à notre ville.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Monsieur le Maire, je ne suis pas de ceux que l'on berne en racontant que demain ce sera merveilleux.

**Monsieur le Maire**

Ne vivez pas dans le passé Monsieur EUZIERE.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je vis dans le présent et le présent c'est la convention que l'on va approuver ou pas.

**Monsieur le Maire**

Alors ne me parlez pas d'il y a 20 ou 30 ans.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non, je vous dis que votre enthousiasme me rajeunit et nous rajeunit tous. Bravo pour votre enthousiasme. Je sais ce qu'il y a derrière l'enthousiasme. Nous n'avons qu'à nous balader dans Grasse pour faire le constat. Sur cette convention on fait état de 8 études à réaliser et que 7 sont en cours. Nous allons signer un dispositif qui va aller jusqu'en 2022 et dans lequel nous allons encore faire des études pour faire quoi ? Nous avons 6 dispositifs en place, un dispositif couvrant les dispositifs et après nous aurons un super dispositif puis on transférera à l'Agglo car c'est cela qui se passe. Concrètement que se passe-t-il pour les grassois ? On est passé de 60 000 000 le 25 septembre sur le bilan de la SPL à 75 000 000 sur les projets de rénovation urbaine, pour quels résultats concrets ? Pour un centre-ville qui se désertifie qui se paupérise, il y a quelque chose qui ne va pas. Ce n'est pas casser les enthousiasmes que dire les choses. C'est partir des réalités pour les transformer, ce n'est pas pareil. Je ne suis pas heureux lorsque je me promène rue Amiral de Grasse et que sur 100 mètres 3 commerces ferment en cette fin d'année. Je ne suis pas heureux lorsque je vais sur le bon coin et que je vois que sur le jeu de Ballon 5 commerces ferment. Je n'ai pas l'impression de vivre sur la même planète que vous.

**Monsieur le Maire**

Pas du tout.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous me rassurez car j'ai l'impression d'être un martien.

**Monsieur le Maire**

Non, il faut regarder froidement les choses.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Regardons-les. On injecte 4 000 000 de plus.

**Monsieur le Maire**

Oui, pour créer un pôle universitaire.

**Monsieur Paul EUZIERE**

4 000 000 de plus alors qu'on a 15 000 000 de plus déjà dans la rénovation urbaine et que nous continuons à dérapier, pour quel résultat ? Il y a un moment où la politique du résultat et les analyses des résultats, il faut les faire. Il faut s'interroger, il y a quelque chose qui ne va pas.

**Monsieur le Maire**

Quel est votre approche sur cette action cœur de ville pour que l'on mette 800 étudiants en centre-ville ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

2 000, 20 000 tant que vous voulez. On met un comité de pilotage de tous les courants mis en place et pas un comité de pilotage de vous, vous et vous.

**Monsieur le Maire**

Le comité de pilotage n'a pas été encore défini.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Il est dans la convention. Il faut lire quand même.

**Monsieur le Maire**

Il n'a jamais été dit que l'opposition n'était pas à l'intérieur du pilotage.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On parle du Directeur de Cabinet, la Directrice de la communication et les élus sont où ? Qu'est-ce que c'est des élus référents. Cela veut dire qu'il n'y a que la majorité.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il est dit que les élus de l'opposition sont interdits dans le comité de pilotage ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Il est écrit « les élus de référence (à voir) ».

**Monsieur le Maire**

On va rajouter avant de voter que tous les élus de formation politique seront présents dans le comité de pilotage.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je n'ai jamais été référent dans ces comités de pilotage.

**Monsieur le Maire**

Vous siégerez dans le comité de pilotage si vous le souhaitez. Monsieur EUZIERE cette opération cœur de ville qui va rénover l'ancien palais de justice...

**Monsieur Paul EUZIERE**

Il n'y a pas 800 étudiants.

**Monsieur le Maire**

C'est l'ambition qui est écrite pour 2022.

**Monsieur Ludovic BROSSY**

C'est en plus ou c'est au total ? Nous en avons 500 sur Grasse, cela fait 300 en plus.

**Monsieur le Maire**

Oui. C'est ce qui est fléché et annoncé dans le calendrier et dans le document que vous avez lu. Monsieur EUZIERE que pensez-vous d'amener la vie estudiantine dans ce projet cœur de ville ?

## **Monsieur Paul EUZIERE**

Je pense que les politiques de la ville depuis 20 ans nous empiètent des dispositifs nouveaux sur des dispositifs anciens qui ont fait faillite. Si les dispositifs n'avaient pas fait faillite nous n'aurions pas le constat qui est dans cette convention. Je comprends qu'il y a un microcosme qui vit sur ces systèmes et sur ce verbiage.

## **Monsieur le Maire**

Nous devons apporter une nouvelle dynamique à notre ville pour rénover des bâtiments laissés à l'abandon depuis des années. Monsieur EUZIERE vous avez raison : soit on a conscience que le centre historique en l'état actuel des choses cela ne va pas, soit on a le courage de dire que le centre historique manque d'attractivité commerciale, manque de stationnement, de qualité de logement pour les étudiants et les actifs, manque d'attractivité en terme d'offres commerciales. Il faut faire changer les choses et c'est pour cela que je porte et que je défends ce projet Martelly pour que demain à Grasse on puisse avoir de l'attractivité commerciale, que les jeunes grassois puissent se dire que dans Martelly on puisse avoir un Sephora, un Zara, un marché couvert, un cinéma digne de ce nom. Le cinéma municipal fonctionne avec 16 000 entrées par an. Est-ce que c'est suffisant en terme d'attractivité pour un bassin de vie ? Non. Quand j'ai dit dans le débat au théâtre de Grasse que nous aurons cette approche pour faire une ville étudiante à Grasse, tout le monde s'était moqué. Aujourd'hui on a fixé des formations supérieures de grande qualité et nous allons amener à Grasse d'autres flux de personnes nouvelles qui vont venir fréquenter ce centre-ville. Je crois que c'est nécessaire. Ce projet va apporter des flux financiers supplémentaires et des projets pour notre ville. Vous devriez vous réjouir de voir cette vie étudiante arriver sur Grasse.

## **Monsieur Paul EUZIERE**

Moi, je me réjouis de ce qui est et non pas de ce qui sera.

## **Monsieur le Maire**

Il faut bien construire ce qui sera. Nous sommes en train de le construire avec cette opération cœur de ville. Je le crois profondément.

## **Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

J'apprécie beaucoup ce que viens de dire Monsieur EUZIERE. Il décrit une situation que chaque grassois peut constater de visu en se promenant dans cette ville. C'est bien d'ouvrir les yeux sur la réalité. Mon propos va être celui du père fouettard. Mon rôle est d'attirer l'attention des grassois sur la réalité des choses et non pas sur les rêves des uns et des autres. Je dis que c'est très bien de faire venir des étudiants. Je ne suis pas certain que la première pierre qui permette de rebâtir un centre-ville déserté, abandonné soit la venue d'étudiants. Les étudiants sont des gens à pouvoir d'achat modéré. Je vais vous dédouaner Monsieur le Maire car je ne suis pas certain que vous soyez à l'origine de ces projets. Je pense que ces millefeuilles administratifs et financiers que décrite très bien Monsieur EUZIERE cachent quelque chose. On vous propose de l'argent mais vous n'avez pas le choix car l'administration, le pouvoir central vous impose les projets. Est-ce que toutes les villes en France ont besoin d'une médiathèque ? Tout cela parce que le ministère de la culture impose les subventions mais également le choix de ce que vous allez en faire. C'est dramatique. Moi je ne limite pas ce problème à 1995. Pardon Monsieur de FONTMICHEL, je ne veux pas vous viser particulièrement mais j'inclus cela dès le départ de votre père où il était aux affaires et je voudrais qu'on ait un audit des sommes engagées dans ce centre-ville depuis l'arrivée de Monsieur de FONTMICHEL notamment à travers la volonté de refaire toutes les façades de Grasse. Des millions de Francs à l'époque, la société s'appelait Sarigue, des millions d'euros par la suite c'est devenu Grasse Développement, puis Pays de Grasse Développement. Nous engageons des millions pour détruire certaines bâtisses pour créer des nouvelles places et dans le même temps des commerces ferment. Tous les commerces ferment les uns après les autres or ce qui fait vivre un centre-ville c'est la vitalité des commerces avec une population qui va avec. Ce qui fait vivre une ville étudiante ce sont les campus. En dépensant tout cet argent la ville s'est délabrée. Monsieur EUZIERE disait « j'aime ce qui est pas ce qui sera » et

moi j'aime encore mieux ce qui fut. Ce qui fut c'est une ville dynamique. La rue de la Fontette, la rue Ossola, rue Droite, Marcel Journet étaient noir de monde. Lorsqu'on a ouvert Naturalia sur le Jeu de Ballon, j'avais dit ce commerce va durer 2 ans, il a duré 2 ½ ans. Est-ce que vous pensez qu'avec la population qu'on a, on peut se permettre d'avoir un magasin Bio ? C'est une erreur fondamentale. Ensuite on a eu ce grand chef étoilé, il a tenu 2 ans. Lorsque les clients, qui sont venus à plusieurs reprises, se sont vus importuner en remontant sur la place aux aires par des incivilités. Vous pourrez faire ce que vous voulez si les incivilités perdurent vous ne réglerez rien. Si vous rajouter le problème de l'immigration musulmane concentrée dans ce centre-ville, vous n'arriverez à rien. Le problème numéro 1 fait mal aux oreilles, c'est le problème de l'immigration. Je pense que ce problème de l'immigration remonte à l'époque où nous avons un Maire communiste dans cette ville et trente ans après nous en payons les conséquences. On fait tout pour faire venir les gens avec des logements sociaux et on crée un problème pendant 30 ans. Je vous félicite de tous les efforts qui sont faits. Tout le monde est content mais est-ce que c'est vous qui êtes maître de cette situation ? Ou est-ce que plus ou moins on vous l'impose en disant si vous allez dans ce sens on vous donnera des subventions ? Voilà la vraie question.

**Monsieur le Maire**

Merci.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je comprends Monsieur DEGIOANNI, il est arrivé dans les années 1990 à Grasse et il n'est pas grassois. S'il était grassois il saurait que l'immigration a été permanente. Je pense que la question n'est pas l'immigration de telle ou telle origine. Je pense tout simplement que la question du centre-ville c'est la paupérisation et que s'il y a paupérisation de la population et des locataires c'est parce qu'il y a dégradation du bâti. C'est aussi simple que cela. Je ne fais pas de communautarisme, je reste dans les réalités.

**Monsieur le Maire**

Soit on se dit que cela n'ira jamais soit on construit un projet avec un avenir pour la ville. Cette opération cœur de ville a cette ambition-là. Je note Monsieur EUZIERE que, si vous le souhaitez, vous ferez partie du comité de pilotage ainsi que les élus désireux de faire partie de cette commission.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Ce n'a pas été le cas pendant 6 ans. Martelly nous n'avons eu qu'une seule réunion de pilotage.

**Monsieur le Maire**

Je pense qu'on doit soutenir une telle approche. Nous passons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur BROSSY (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**Monsieur le Maire**

Le présent rapport a pour objet la signature d'une convention entre la ville de Grasse et les Centres Hospitaliers de Grasse permettant le dépôt d'œuvres d'art de la chapelle du Petit Paris dans des établissements culturels et culturels grassois. Les Centres Hospitaliers de Grasse souhaitent déposer à la ville de Grasse des œuvres protégées au titre des monuments historiques. Cette demande résulte d'un changement d'affectation de la chapelle du Petit-Paris. Il est envisagé une convention de dépôt de ces œuvres à la ville de Grasse afin de permettre la continuité de présentation au public des peintures, de l'autel et de sa grille. Le déplacement et l'accrochage des œuvres seront réalisés aux frais des Centres Hospitaliers de Grasse. Quatre lieux d'accueil ont été identifiés : cathédrale Notre-Dame du Puy, chapelle du couvent de la Visitation de Marie (conservatoire de musique), église de l'Oratoire et musée d'art et d'histoire de Provence. Ce dépôt interviendra également dans la continuité des précédents : les trois œuvres de Rubens, aujourd'hui à la cathédrale, les deux autres œuvres de Hoyer déjà présentées dans la chapelle du couvent de la Visitation, des objets liturgiques au musée d'art et d'histoire de Provence. Les biens mis à disposition dans la chapelle du couvent de la Visitation de Marie sont :

- Tableau de l'Adoration des Mages de Hoyer
- Tableau de Sainte Geneviève de Hoyer
- Tableau de Saint Roch de Hoyer

Les biens mis à disposition dans la cathédrale sont :

- L'autel et sa grille

Les biens mis à disposition dans le musée d'art et d'histoire de Provence sont :

- Différentes pièces de mobilier, statues, objets.

Un descriptif de chaque œuvre est annexé à la convention avec mention du lieu de destination.

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de cette convention et autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de dépôt.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Si je comprends bien on la dépouille de tout ce qu'elle contenait et la chapelle n'existe plus en tant que telle.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Elle est désacralisée depuis des années.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je pose la question au Maire. Cette chapelle est désacralisée. Nous allons la vider.

**Monsieur le Maire**

Nous allons préserver ce qu'elle contient pour l'intégrer au couvent de la Visitation.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Donc ce ne sera plus à la chapelle du Petit Paris ? Que va-t-il arriver à cette chapelle ?

**Monsieur Christophe MOREL**

Elle ne sera pas détruite. Le bâtiment sera conservé.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Plus rien ne rappellera que le bâtiment était une chapelle.

**Monsieur Christophe MOREL**

Il y a toute la forme architecturale.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Il restera la devanture.

**Monsieur Christophe MOREL**

Dans une chapelle, il n'y a pas que l'entrée. Il y a tout ce qui fait la chapelle. La nef, les côtés, l'ensemble qui constitue la chapelle.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Monsieur MOREL, le 25 juin je vous ai demandé le devenir de cette chapelle. Vous déclarez ici que c'est une volonté expresse du Maire de préserver la chapelle et que ce travail a débuté avant le mois d'avril que cela a été vu en amont avec le promoteur et l'hôpital de Grasse. Monsieur la Maire a expliqué que de nombreux projets ont été présentés à l'hôpital. Nous avons imposé de garder cette façade. Cette chapelle fait partie du patrimoine des grassois. Les grassois y sont attachés tant visuellement que symboliquement. Vous nous avez assurés que cette chapelle serait conservée en l'état alors que là on apprend qu'elle va être vidée de tout ce qu'elle contient et le bâtiment va être affecté à d'autres fonctions. Est-ce que ce sera un local à poubelle ? Aujourd'hui je comprends que cette chapelle ne sera plus une chapelle. Je souhaite savoir ce qui va arriver au bâtiment.

**Monsieur Christophe MOREL**

Vous reposez la même question qu'au mois de juin alors qu'on vous a déjà répondu. Nous vous avons répondu que le bâti serait entièrement préservé et une présentation a été faite aux élus. Le projet a été présenté.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

A quel moment ?

**Monsieur Christophe MOREL**

Récemment. Je vais vous réexpliquez car apparemment vous n'étiez pas là.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je ne fais pas parti des commissions.

**Monsieur le Maire**

Ce n'était pas une commission Tout le Conseil Municipal a été invité pour la présentation du projet. Il n'a jamais été évoqué de local à poubelle.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je n'ai pas dit que c'est ce qui va arriver. Que va-t-il arriver à la chapelle ?

**Monsieur Christophe MOREL**

C'est désobligeant ce que vous dites. C'est méprisant.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Pouvez-vous répondre simplement à la question ?

**Monsieur Christophe MOREL**

Je vous répondre simplement à condition que vous ne renchérissez pas.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ah enfin !

**Monsieur Christophe MOREL**

Le bâti va être conservé et mis en valeur dans ce projet.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Elle va être mise en valeur en la dépouillant de tous ses parements. Elle est destinée à quelle fin ? Est-ce que l'on a une réponse ?

**Monsieur le Maire**

Monsieur EUZIERE puis Madame VIDAL.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Maître MOREL ne peut pas répondre ? C'est impressionnant Maître MOREL, quelle inconsistance ?

**Monsieur le Maire**

Madame VIDAL s'il vous plaît après je répondrai à Monsieur CASSARINI, je ne peux pas le laisser dire n'importe quoi.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je ne dis pas n'importe quoi je demande à quoi cela va servir et vous êtes incapable de répondre.

**Madame Brigitte VIDAL**

Devant l'hôpital du Petit-Paris une photo est apposée sur l'entrée avec une piscine, un bâtiment. J'aimerais savoir si cette photo est l'avant ou l'arrière du bâtiment ?

Sur cette photo, il n'y a pas la chapelle, cela fait des polémiques. Afin d'éviter les polémiques, le promoteur aurait dû mettre une photo avec l'existant de la chapelle.

**Monsieur le Maire**

Merci de cette remarque pertinente.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Il me semble que c'était le dépôt des œuvres d'art qui étaient dans la chapelle. Cette chapelle a été désacralisée. Cela veut dire qu'elle n'intéresse ni le diocèse, ni les catholiques, ni la paroisse. Elle intéresse sentimentalement les grassois de toutes confessions pour des tas de raisons mais elle n'a plus de valeur religieuse. Relisons la

délibération : il s'agit de confier des dépôts d'œuvres d'Art, ou on vote ou on ne vote pas point final. La chapelle n'était plus une chapelle de fait depuis des années.

**Monsieur Christophe MOREL**

Tout à fait. Il y a eu une volonté de conservation d'un point de vue historique et patrimonial, les grassois y sont attachés et nous y sommes attachés.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je me suis battu au précédent mandat contre le premier projet qui constituait à la raser.

**Monsieur Christophe MOREL**

C'est ce que nous avons imposé au promoteur. Maintenant la destination nous verrons. Aujourd'hui la destination est définie. S'il y a une photo qui ne représente pas la réalité je vous invite à consulter le permis de construire qui est accessible au public et vous constaterez que tout est préservé.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Apparemment la réponse n'a pas été donnée puisque Monsieur MOREL vient de nous expliquer qu'il ne sait pas à quelle fin sera destiné le bâtiment.

**Monsieur Christophe MOREL**

Je ne pense pas que ce sera un local à poubelle.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

On est bien d'accord qu'à cette réunion vous n'avez pas plus indiqué que maintenant, que vous n'en savez rien, quelle sera la destination de bâtiment.

**Monsieur Christophe MOREL**

Vous avez encore une question ?

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous ne savez pas Monsieur MOREL ce que deviendra ce bâtiment. Pour répondre à Monsieur EUZIERE que cette chapelle soit sacralisée ou pas cela n'a plus ou moins de valeur en ce qui la concerne, c'est son caractère patrimonial qui m'intéresse et je trouve regrettable qu'on la dépouille de toutes ses richesses.

**Monsieur Christophe MOREL**

Pas du tout car je vous dis que le bâti va être conservé.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Les milliers de famille qui ont eu un malade dans cet hôpital ont été prié dans cette chapelle. Cette chapelle est chère au cœur des grassois.

**Monsieur Christophe MOREL**

C'est bien ce que nous avons souhaité conserver.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Monsieur MOREL si vous pouvez me laisser continuer. Vous ne pouvez pas couper comme cela la parole des gens. Je regrette que vous ne sachiez même pas ce que sera le devenir de ce bâtiment.

**Monsieur Christophe MOREL**

Aller voir le permis de construire.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Est-ce que vous l'avez vu le permis Monsieur MOREL ?  
Vous n'en savez pas plus.

**Monsieur Christophe MOREL**

Ecoutez-moi, je vais vous expliquer. Dans le permis vous verrez que la chapelle va conserver une partie de l'entrée et avec une préservation de la chapelle pour qu'elle soit mise en valeur dans le respect de l'histoire du site.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce sera quoi, un hall d'immeuble ?

Le flou est impressionnant. Vous avez menti Maître MOREL quand vous avez dit le 25 juin que la chapelle serait préservée. La chapelle n'est pas préservée puisque tout l'intérieur est vidé et que le bâtiment on ne sait pas ce qu'il va devenir.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI puisque vous avez terminé votre lamentable présentation.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Cela va dépendre de ce que vous allez dire. Ici, celui qui est lamentable c'est vous Monsieur VIAUD qui êtes lamentable.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI, arrêtez de dire des bêtises.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je pose juste une question à laquelle vous êtes incapable de répondre.

**Monsieur le Maire**

Lorsque vous voulez parler vous demandez la parole. Après je vous la donne.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous ne savez pas répondre.

**Monsieur le Maire**

Arrêtez de prendre la parole intempestivement. Je vais rappeler l'ensemble du projet car vous avez été absent à l'ensemble des réunions.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Non, je veux juste savoir à quoi sert la chapelle. Ce n'est pas la peine de perdre du temps. J'ai juste une question. A quoi va servir la chapelle ? Vous ne savez pas.

**Monsieur le Maire**

Je vais essayer de répondre à ce que tous les élus qui ont travaillé sur ce dossier ont entendu. L'hôpital du Petit Paris appartient à l'hôpital de Grasse. Monsieur EUZIERE s'est battu pour préserver la valeur patrimoniale et historique de la chapelle et des deux clochetons présents qui ont une résonance forte dans l'histoire de Grasse. L'hôpital rencontre des difficultés en terme des urgences et en terme de nécessité...

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce n'est pas la question et on va passer des heures là-dessus ? C'est impressionnant. Vous nous refaites toute l'histoire.

**Monsieur le Maire**

Ça va. L'hôpital a besoin de doubler les urgences qui sont saturées et en terme de construction des blocs opératoires qui sont amiantés et difficiles.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je pose une question.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI je vous réponds.

**Monsieur Jean-François LAPORTE**

Monsieur CASSARINI dans l'assistance des gens sont intéressés et ils n'ont pas la chance d'être aux réunions, respectez les au moins car eux prennent du temps pour venir.

**Monsieur le Maire**

L'hôpital de Grasse a décidé de céder cet actif ayant besoin de doubler les urgences et de reconstruire les blocs opératoires.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce n'est pas la question.

**Monsieur Christophe MOREL**

Vous êtes irrespectueux, vous vous croyez au bar ?

**Monsieur Jean-François LAPORTE**

Arrêtez c'est une mise en scène, c'était prévue.

**Monsieur le Maire**

Je trouve que votre comportement Monsieur CASSARINI est irrespectueux et indigne de la fonction d'élu et du respect du débat, du respect d'un règlement intérieur, d'une capacité de prendre la parole, de lever la main, d'écouter l'autre et de pouvoir débattre. Je pense que vous serez sanctionné par les gens qui assistent à ce triste spectacle qui est lamentable. Monsieur CASSARINI vous n'écoutez pas la réponse. Je vous réponds, la chapelle est préservée dans le permis de construire. Le panneau doit être revu pour montrer la préservation du bâtiment et on veillera à ce que le document affiché permette de démontrer cela pour éviter les interprétations et les polémiques. Nous devons voter cette délibération car nous n'allons pas laisser les tableaux, nous allons rapatrier notre patrimoine qui nous appartient. Nous n'allons pas les laisser au promoteur. Je ne sais pas ce qu'il y a d'exceptionnel dans cette délibération. On conserve nos tableaux, notre hôtel pour les ramener au couvent de la visitation. Je trouve que c'est choquant de réagir comme cela. La chapelle sera maintenue et ce sera l'accès au bâtiment. Le promoteur a été obligé de la conserver dans le projet immobilier. Cela s'est débattu en Conseil Municipal.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

*Monsieur CASSARINI a quitté la salle et ne prend pas part au vote.*

Madame LAZREUG vote contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2019 - 200      BUDGET PRINCIPAL  
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3**

**Monsieur le Maire**

Depuis l'adoption du budget primitif lors du Conseil Municipal du 26 mars 2019, l'exécution budgétaire nécessite l'adoption d'une troisième décision budgétaire modificative afin de réaliser les opérations suivantes :

- Réaffectation de crédits par virements ;
- Inscription de nouveaux crédits en dépenses et en recettes ;

**1 Inscription de nouveaux crédits en dépenses et/ou réduction de recettes par virements de crédits pour un montant de 119 556,17€**

• Subvention complémentaire CCAS	17 671,17 €
• Diverses analyses bureau d'hygiène	1 800,00 €
• Equipement des services	11 900,00 €
• Départs volontaires charges de personnel	69 000,00 €
• Subvention cinéma studio	10 000,00 €
• Réduction attribution de compensation	9 185,00 €

**2 Inscription de nouveaux crédits en dépenses et en recettes pour un volume de 385 015,01 €**

• Remboursements de sinistres	33 930,67 €
• Participations diverses	12 000,00 €

- Jalonnement dynamique Régie des Parkings 59 983,28 €
- Reprise provisions 279 101,06 €

**Monsieur Paul EUZIERE**

Une explication de vote. Nous n'avons pas voté le budget donc nous ne votons pas les DBM.

**Monsieur le Maire**

C'est parfaitement cohérent.

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur BROSSY (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2019 - 201 REPRISE D'UNE PROVISION POUR RISQUES AU TITRE DES EMPRUNTS COMPLEXES**

**Monsieur le Maire**

Les opérations de désensibilisation des emprunts toxiques réalisées ont permis de réduire de plus de 65 % la part de notre encours dit « hors charte » entre 2014 et 2019 (de 18,19 à 6,44 millions d'euros) et de réduire de façon conséquente les volumes de nos provisions. Ce volume doit être également repris sur 2019 pour un montant net d'environ 279 101.06 €. A fin 2019 comme à fin 2018, six emprunts sont concernés. Les méthodes de calcul à fin 2019 sont en tous points identiques à celles appliquées à fin 2018.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 202 RETIREE**

**2019 - 203 RETIREE**

**2019 - 204 RETIREE**

**2019 - 205 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION**

**Monsieur le Maire**

Considérant que la CLECT de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, composée des représentants des 23 communes membres de la CAPG, s'est réunie le 12 juillet 2019 et le 12 septembre 2019 pour définir les méthodes de calcul, évaluer et réviser les charges transférées concernant la compétence « Tourisme », le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et Natura 2000. Il est proposé au

Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport de synthèse des travaux qui a pour conséquence la réduction de l'attribution de compensation de la Ville de 9 185 €.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 206      DISSOLUTION ET CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2019 DU BUDGET ANNEXE M4 « EAU »  
DE LA VILLE DE GRASSE ET TRANSFERT DES OPERATIONS COMPTABLES  
DIRECTEMENT DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

Il convient d'organiser en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 le transfert des services publics industriels et commerciaux (SPIC) directement de la commune aux budgets annexes M4 correspondants de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Conformément aux préconisations de la Direction des Finances Publiques, le transfert des services publics industriels et commerciaux (SPIC) en matière de gestion du service de l'eau, de la commune à l'Etablissement public de coopération se déroule en trois étapes : Il convient donc de décider en date du 31 décembre 2019 de la dissolution du budget annexe M4 eau de la commune et d'organiser d'une part le transfert de l'ensemble des comptes au sein du budget principal M14 de la commune, puis d'autre part le transfert directement de la commune au sein du budget annexe M4 eau correspondant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 207      DISSOLUTION ET CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2019 DU BUDGET ANNEXE M4  
« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » DE LA VILLE DE GRASSE ET TRANSFERT DES  
OPERATIONS COMPTABLES DIRECTEMENT DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

Il convient d'organiser en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 le transfert des services publics industriels et commerciaux (SPIC) directement de la commune aux budgets annexes M4 correspondants de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Conformément aux préconisations de la Direction des Finances Publiques, le transfert des services publics industriels et commerciaux (SPIC) en matière de gestion du service de l'assainissement collectif, de la commune à l'Etablissement public de coopération se déroule en trois étapes :

Il convient donc de décider en date du 31 décembre 2019 de la dissolution du budget annexe M4 assainissement collectif de la commune et d'organiser d'une part le transfert de l'ensemble des comptes au sein du budget principal M14 de la commune, puis d'autre part le transfert directement de la commune au sein du budget annexe M4 assainissement correspondant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 208      DISSOLUTION ET CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2019 DU BUDGET ANNEXE M4  
« ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » DE LA VILLE DE GRASSE ET TRANSFERT DES  
OPERATIONS COMPTABLES DIRECTEMENT DE LA COMMUNE AU BUDGET PRINCIPAL  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE LA REGIE DES EAUX DU CANAL  
DE BELLETRUD**

**Monsieur le Maire**

Il convient d'organiser en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 le transfert des services publics industriels et commerciaux (SPIC) directement de la commune au budget en charge de l'assainissement non collectif de la Régie des Eaux du Canal de Belletrud. Conformément aux préconisations de la Direction des Finances Publiques, le transfert des services publics industriels et commerciaux (SPIC) en matière de gestion du service de l'assainissement non collectif, de la commune à l'Etablissement public de coopération se déroule en trois étapes. Il convient donc de décider en date du 31 décembre 2019 de la dissolution du budget annexe M4 assainissement non collectif de la commune et d'organiser d'une part le transfert de l'ensemble des comptes au sein du budget principal M14 de la commune, puis d'autre part le transfert directement de la commune au sein du budget annexe M4 correspondant de la régie des Eaux du Canal Belletrud.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 209      FIN DE L'EXPLOITATION EN REGIE DU CINEMA STUDIO  
DISSOLUTION ET CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2019 DU BUDGET ANNEXE  
CORRESPONDANT ET TRANSFERT DES OPERATIONS COMPTABLES DIRECTEMENT  
AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

Par jugement du Tribunal Administratif de Nice n°1702201 du 14 juin 2019, il a été conclu qu'en regard à son objet, son organisation et à ses conditions de fonctionnement, le CINEMA le STUDIO doit être regardé comme un Service Public Administratif et non comme un Service Public Industriel et Commercial. A ce titre il convient de mettre fin à l'exploitation en régie du CINEMA le STUDIO au 31/12/2019, de procéder aux opérations de dissolution et de clôture du budget annexe M4 et de reprendre l'activité dans le budget principal M14 de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je regrette la situation dans laquelle nous sommes. Non pas l'application de la Loi mais je pense que la culture ne doit pas être administrée pas plus que l'économie et que le cinéma studio avec un conseil de régie et d'exploitation qui était pluraliste. Cela permettrait une certaine souplesse et d'entendre aussi des remontées du

personnel, du public. Là, cela va être une administration directe, ce qui n'est pas une bonne chose. J'ai toujours été contre. Je souhaite deux choses :

La viabilité de création d'une association qui fonctionnerait avec une convention dans les mêmes termes avec la ville et qui permettrait d'avoir une souplesse et dans laquelle seraient représentés ceux qui le souhaitent et à défaut et en attendant qu'il y ait un conseil d'orientation de la SPA qui soit maintenu même si c'est formel, consultatif. C'est dommage qu'un service qui fonctionnait bien, positif et à la satisfaction générale dans lequel on progressait dans le bon sens, c'est dommage d'en arriver à une administration de la culture. Il faut préserver ce qui peut être positif.

#### **Monsieur le Maire**

Je rejoins beaucoup vos positions et je vous ferai une proposition.

#### **Madame Myriam LAZREUG**

Il faut être cohérent. On ne peut pas demander au cinéma de recevoir des subventions à hauteur de 100 000 € par an par la ville, d'être administré par des fonctionnaires publics et après regretter que le tribunal administratif tire les conséquences de cette situation et le requalifie comme la Loi lui fait obligation en service public administratif. Soit on continuait à gérer le cinéma en service public industriel et commercial avec un conseil d'exploitation mais à ce moment-là, le cinéma devait vivre de manière autonome avec ses rentrées d'argent, ce qui n'était pas le cas. Le tribunal administratif a tiré les conséquences d'une situation qui ne peut être niée et il a fait simplement application de la Loi. Maintenant si Monsieur EUZIERE veut continuer à avoir son mot à dire sur la gestion du cinéma, je pense que vous trouverez avec Monsieur VIAUD une solution. Je vous fais confiance.

#### **Monsieur Paul EUZIERE**

Monsieur EUZIERE se fiche et se contre fiche de donner sa voix. Monsieur EUZIERE se préoccupe de sauver l'activité cinéma à Grasse avec toutes les bonnes volontés qui existent dans la ville et qui sont contradictoires.

#### **Madame Myriam LAZREUG**

C'est bien ce que je dis. Vous pouvez créer une association. Il n'y a pas de problème. Au moins on sera en conformité avec la Loi.

#### **Monsieur Paul EUZIERE**

Je dis qu'avec une administration directe ce qui pouvait être contrôlé le sera beaucoup moins.

#### **Madame Dominique BOURRET**

C'est un point de convergence très fort depuis des années avec beaucoup de collègues élus ici et en particulier Monsieur EUZIERE sur le souhait que nous avons de faire vivre un cinéma à Grasse. C'est un point très positif qui a été évoqué lors du dernier conseil d'exploitation. Repasser en SPA ce n'est pas ce que nous aurions souhaité. Cela n'est pas venu tout seul et chacun reconnaîtra d'où cela vient. Je pense qu'il est difficile de se mettre en association car les associations peuvent parfois avoir quelques défaillances. Pour le moment on peut rester dans ce système de SPA avec un comité de suivi qui a été évoqué dans notre conseil d'exploitation et qui aurait à peu près le même rôle et qui pourrait être enrichi de personnes de l'éducation nationale, de public, d'abonnés. Cela me semble une position de sagesse dans les temps qui viennent.

#### **Monsieur le Maire**

Pour conclure, je retiens cette approche de dire que ce sujet doit nous concerner. Nous devons travailler et être mobilisés. Monsieur EUZIERE, je rejoins votre proposition et je propose que l'on crée une instance dans laquelle toutes les personnes qui souhaitent siéger puissent siéger, un comité de suivi avec les anciens membres du

conseil d'exploitation, un représentant du public du cinéma, un représentant du monde éducatif et que nous puissions mettre en œuvre une solution pour pouvoir continuer à travailler. Madame LAZREUG ce n'est pas la question de s'entendre avec Monsieur EUZIERE mais travailler au service de la culture et de notre ville. Je retiens votre proposition Monsieur le Président EUZIERE.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous mettons en œuvre ce comité de suivi qui est souhaité.

## **2019 - 210 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020**

### **Monsieur le Maire**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, cette année avant le 30 avril, les taux des taxes foncières bâti et non bâti. Concernant la taxe d'Habitation, le point 1.6 de l'article 5 du PLF 2020 prévoit que les communes perdent leur pouvoir de taux, les taux TH 2020 sont donc figés à leur niveau de 2019. En attendant la promulgation de la Loi de Finances 2020, le taux de TH n'est plus soumis au vote de l'assemblée municipale. Compte tenu des recettes nécessaires à l'équilibre du budget 2020, je vous propose de maintenir une nouvelle fois les taux d'imposition ménages suivants, ces derniers correspondant aux taux en vigueur en 2009 :

Taxe foncier bâti :	19,45 %
Taxe foncier non bâti :	14,70 %

### **Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

J'avais déjà souligné au cours des années précédentes le tour de force que vous avez réussi en n'augmentant pas les taux d'imposition. D'ailleurs vous citez tout à l'heure un débat lors de l'élection de 2014 au théâtre de Grasse, où mea-culpa, j'avais indiqué que j'étais convaincu que les taux d'imposition augmenteraient dans les deux ans de votre élection donc je reconnais bien volontiers m'être trompé. C'est très bien pour les grassois avec la petite nuance que si les taux restent inchangés, l'assiette sur laquelle ils sont calculés elle a beaucoup monté. Cela est dû à la politique gouvernementale. L'idée que cela puisse baisser reste difficile à réaliser compte tenu des finances de la ville. Cela serait sympathique mais pas forcément en 2019 parce qu'on vous aurait accusé d'une grosse ficelle électorale comme beaucoup de maires le font la veille des élections. Cela est bien de les avoir maintenus.

### **Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Je voterai pour cette délibération néanmoins on ne peut pas dire que le maintien des taux n'ait pas signifié pour les grassois une augmentation de la feuille d'impôts car comme vous l'avez rappelé Monsieur DEGIOANNI, les bases fiscales ont considérablement augmenté sur notre territoire et donc les impôts ont augmenté à Grasse. Si nous avions voulu se calquer sur l'inflation pour le contribuable grassois il aurait fallu faire un calcul compliqué mais possible et on aurait eu une baisse légère du taux de fiscalité local bâti et non bâti.

### **Monsieur le Maire**

Oui c'est un tour de force d'avoir pu conserver ce taux de fiscalité depuis 2014 alors même que l'Etat baisse de manière drastique la dotation globale de fonctionnement alors même que nous avons procédé à une contrainte financière sur notre ville sans précédent. Il y a les assiettes sur lesquelles nous n'avons pas de pouvoir de décision. Nous avons annoncé un maintien et une stabilité de la fiscalité sur les taux communaux et nous avons tenu parole sur ces 6 années. Messieurs DEGIOANNI et de FONTMICHEL, je vous remercie pour ces interventions qui sont justes sur la question du maintien de ces taux que nous avons promis aux grassois et aux grassoises pendant ces 6 années.

## **Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Je ne retire rien à ce que j'ai dit mais je veux juste dire que dans certaines villes dirigées par le front national ces mêmes taux ont largement baissé.

## **Monsieur le Maire**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2019 - 211 BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE APPROBATION**

## **Monsieur le Maire**

Hypothèses prudentielles pour nos recettes :

Compte tenu de l'incertitude quant à la réforme fiscale concernant la taxe d'habitation, nous souhaitons nous baser sur des hypothèses prudentes, ainsi les évolutions forfaitaires et physiques des bases seront limitées à 1,8% par rapport à 2019, les taux étant constants. En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, nous prévoyons un écrêtement sur Dotation Forfaitaire équivalent à celui de 2019 et une perte totale de notre Dotation Solidarité Urbaine, représentant un volume cumulé d'environ 500 K€ par rapport à 2019. Nous constatons également une diminution des produits (environ 400 K€) liée aux suppressions de remboursements au budget principal des personnels mis à disposition des budgets annexes, ces derniers étant transférés à la Communauté d'Agglomération et le budget du cinéma intégré dans le budget principal. Nous anticipons également une baisse de nos produits exceptionnels de 400 K€ (vente des CEE en 2019 que nous ne retrouvons plus sur 2020).

Optimisation de nos dépenses de fonctionnement :

Pour le fonctionnement des services une augmentation des enveloppes est prévue avec l'arrivée de la Médiathèque, l'augmentation prévisionnelle du tarif des fluides et l'intégration du cinéma (+520K€). Pour les charges de personnel une revalorisation des charges est prévue pour 250 K€ soit + 0,7 % par rapport à 2019. La subvention du CCAS est également revue à la hausse par rapport au budget primitif 2019, 3 400 K€ pour 3 350 en 2019. Les charges financières poursuivent leur décroissance encore 200 K€ de moins par rapport à 2019. Notre hypothèse d'équilibre est basée sur une épargne brute au-delà des 7 M€ pour 2020.

Politique volontariste d'investissement :

Les volumes d'investissement ont été volontairement réduits notamment sur les années 2015 à 2017 afin de les mettre en adéquation avec notre capacité de financement. Cette dernière ayant été restaurée nous souhaitons nous inscrire désormais dans une politique beaucoup plus dynamique. Ainsi les enveloppes inscrites dès le budget primitif atteindront environ 13 M€, pour atteindre 14 M€ avec les restes à réaliser qui seront votés lors du prochain compte administratif. Pour réaliser ce niveau d'investissement, un emprunt de 7,5 M€ est prévu ce qui signifie qu'avec le niveau de nos remboursements en capital soit 8,1 M€, le niveau d'endettement re-traité du fonds de soutien au 31/12/2020 sera équivalent à celui du 31/12/2019 soit 81,85 M€.

Un chiffre parle : en 2014 lorsque nous réalisons des investissements ils étaient financés à 85 % par l'emprunt, aujourd'hui ils sont financés à 50 % par l'emprunt. Nous avons amélioré la situation et je crois que c'est une bonne chose.

### **Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

En lisant cette délibération j'étais frappé par le fait que vous indiquiez un investissement pour 2020 de presque 14 000 000 € alors même que l'épargne brute ne dégagait que 7 000 000 €. Alors dans la logique, c'est ce que vous venez de dire, il fallait faire un emprunt pour compléter. Au final, je pense que vous avez amélioré les finances de la ville de Grasse et tous les grassois devraient vous en remercier. Mais la situation reste très fragile et je pense qu'on devrait parler d'épargne nette car présenté comme cela on tombe de 7 000 000 € à moins 1 000 000 €. Ce serait plus parlant pour beaucoup de gens. Fin 2020, nous serons au même niveau de dette que fin 2019 mais avec un investissement supplémentaire. On améliore la situation au quotidien mais on décale le fait d'être totalement libre de l'emprunt. Il n'y a pas de tour de magie. Personne ne peut faire différemment. La situation reste très fragile et ne permet pas un investissement suffisant dans une ville comme la nôtre même si la situation est bien mieux quand 2014. Qui pouvait faire pire que Monsieur LELEUX. A mon avis, personne !

### **Monsieur le Maire**

Merci d'avoir mis en lumière notre mandature en terme de contrainte, de diminution de la dette et de l'amélioration des ratios et de la situation financière.

### **Monsieur Jean-Paul CAMERANO**

Mon intervention portera sur les comptes de charge et de produits ou plus communément appelés comptes de résultats ainsi que sur les postes emprunts et dettes. J'ai quelques questions et quelques remarques.

Au niveau des dépenses :

1. A quoi correspond l'augmentation de 230 000 € sur le poste « contrat de prestations de service » ? On passe en effet de 1 780 000 € à 2 013 000 €.
2. Vous consacrez seulement 330 000 € à l'entretien de la voirie pour l'exercice à venir alors que par ailleurs vous avez dépensé sur le dernier trimestre 2019 l'équivalent de 1 200 000 € qui correspond à la sortie du budget de la médiathèque pour le transférer vers la voirie.
3. Vous consacrez en 2020 seulement 414 000 € pour l'entretien des bâtiments communaux alors que leur état nécessiterait un plan pluriannuel sur 10 ans de plusieurs millions d'euros.

Au niveau des recettes :

1. Compte 708-41 : mise à disposition du personnel vers des budgets annexes et régies. Où sont passés les 400 000 €, vous nous avez répondu tout à l'heure.
2. Compte 7478 participation et autres organismes. D'où viennent les 25 % d'augmentation ? On passe de 1 336 000 € à 1 669 000 €. Est-ce que c'est une recette certaine ? Si oui vous pouvez l'inscrire au budget sinon vous avez interdiction de l'inscrire.
3. Compte 77 produits exceptionnels. A quoi correspondent les 350 000 € inscrits ? Vous avez dit que cela correspondait aux certificats d'énergies. Etes-vous sûr de les vendre sur 2020 ?

### **Monsieur le Maire**

Oui.

### **Monsieur Jean-Paul CAMERANO**

Parfait.

Au niveau de la 97 emprunts et dettes.

Vous avez souscrits 4 engagements majeurs pour 16 000 000 € dont les remboursements sont largement différés après les élections.

1. Emprunt de 8 500 000 € contracté au crédit agricole le 10 mai 2019, il doit y avoir une coquille car je lis premier remboursement 23 mai 2037. Quel est son objet ?
2. Emprunt de 2 000 000 € signé à la banque postale le 22 mai 2019, premier remboursement janvier 2020. Quel est son objet ?

3. Emprunt de 700 000 € contracté au crédit agricole le 12 novembre 2019, dont le premier remboursement est différé au 12 février 2023. Quel est son objet ?
4. Emprunt de 5 000 000 € contracté à la société générale le 22 mai 2019, dont le premier remboursement est prévu le 23 avril 2021. Quel est son objet ?

Le total est porté à 16 200 000 €. J'ai l'impression que vous différez le remboursement à bien plus tard. Vous avez donc signé un chèque en blanc de 16 000 000 €, dont la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit devra en assumer le remboursement tout en subissant vos choix d'investissement hasardeux. Pour toutes ces raisons je m'opposerai à ce budget.

### **Monsieur le Maire**

A l'avenir merci de me faire parvenir toutes ces demandes afin d'avoir les réponses au moment du vote du budget. On ne peut pas additionner toutes ces mobilisations de crédits parce que toutes ne sont pas consolidées ou ne seront pas consolidées. Au procès-verbal du conseil Municipal apparaîtront toutes vos questions. Vous aurez les éclairages nécessaires.

### **Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Mon intervention fait écho à quelques débats que nous avons eu ici tout à l'heure notamment dans vos propos Monsieur DEGIOANNI et cela se répète par rapport aux années précédentes. Je vais me consacrer sur le volet investissement c'est son déséquilibre, c'est-à-dire que sur les 13 000 000 € annoncés d'investissement il y en a 7 000 000 € qui sont consacrés exclusivement à la médiathèque et à la réfection et aux abords de la cathédrale de Grasse. Lorsque l'on regarde le financement de ces 7 000 000 €, nous en avons 3 subventionnés et c'est là que c'est très pervers. 4 sont à la charge de la ville et vont être financés par une partie des 7 500 000 € de dette qui vont être contractés l'année prochaine pour l'investissement. Vous n'êtes pas l'unique responsable du projet de la médiathèque. Mais faut-il s'engager dans certains projets fléchés et subventionnés par l'Etat au prix d'une paralysie pour 10, 15, 20 ans dans les autres domaines de l'investissement pour les villes de taille moyenne comme Grasse. Vous êtes figé notamment dans vos autres investissements par ailleurs pour l'entretien du patrimoine de la ville. Pour ces raisons je voterai contre le budget.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Vous proposez au vote, cette année le Budget Primitif, le 10 décembre. Habituellement, le Budget Primitif est voté dans la dernière semaine de mars avec le Compte Administratif de l'année précédente, ce qui permet d'avoir une image plus exacte des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement ainsi que leur taux de réalisation. Cette année, du fait des élections municipales en mars, le vote du Budget Primitif est avancé de plus de trois mois. En conséquence, on raccourcit l'exercice budgétaire 2019 de trois mois et on rallonge celui de 2020 de trois, puisque le Budget Primitif 2021 sera vraisemblablement voté en mars 2021. Ce Budget Primitif est donc, encore plus que d'habitude, aléatoire. Il est d'autant plus aléatoire que voté si tôt, il fera l'objet de multiples Décisions Budgétaires Modificatives d'ici la fin de son exécution. A cela, ajoutons qu'il y a des élections municipales et qu'absolument rien ne peut assurer que l'actuelle municipalité sera reconduite en mars.

Autant dire que ce Budget Primitif est, cette année, encore plus que les précédentes, un document indicatif, avec une liste de projets -en cours de réalisation ou annoncés- qui seront maintenus ou pas, réalisés ou pas, par vous ou par d'autres. Il y a eu lors du Débat d'Orientations Budgétaires divers chiffres -y compris officiels- sur la dette qui ont été donnés, débattus, contestés. Nous n'allons pas refaire ce débat, mais simplement revenir à certains indicateurs sans lesquels rien ne peut être compris ou mesuré.

En matière d'investissement, la ville de Grasse consacrait 585 € par habitant en 2014. Elle consacre en 2018: 394 €. Ce sont les chiffres officiels, vérifiables par tous.

Entre 2014 et 2018, (derniers chiffres connus), la chute des dépenses d'investissement est de 191 € par habitant. Plus de 32 % de baisse !

Voilà pourquoi nos routes sont dans ce triste état, pourquoi nos équipements et bâtiments ne sont plus entretenus, pourquoi notre patrimoine se délabre. Voilà ce qui explique qu'un plan de restauration de

4,2 millions € voté en 2012 pour ce joyau architectural qu'est notre Cathédrale, n'ait pas connu depuis 8 ans le moindre commencement d'application !

Puisque nous évoquons les mesures qui n'ont toujours pas été prises, en matière patrimoniale, je voudrais parler d'autres mesures qui relèvent, elles, du domaine financier : les taxes recouvrées ou pas. Depuis 2015, nous vous avons interrogé à 14 reprises sur les taxes dues à la collectivité par les propriétaires du "Château Diter" -taxes de séjour et taxes de raccordement au réseau d'eaux usées. Nous n'avons eu que des réponses dilatoires. Nous souhaiterions donc savoir précisément, depuis quatre ans que nous vous avons alerté, quelles mesures concrètes vous avez enfin prises, pour que ces contribuables s'acquittent des taxes qu'acquittent n'importe quel hôtelier, restaurateur ou simple Grassois.

J'en reviens aux dépenses d'investissement.

En 2020, 72% des dépenses d'investissement que vous envisagez iront à la médiathèque. Les 28% restants seront pour tout le reste: voirie, bâtiments publics, écoles, patrimoine, etc.

C'est intenable.

L'emprunt au CA 2019 était de 5,2 millions. Celui que vous prévoyez dans ce BP 2020 est de 7,4 millions. La dette augmentera encore. Ce B.P. est un catalogue d'annonces qui n'engagent que ceux qui les croient. En fait, vous avez chaussé les chaussures de Monsieur LELEUX et aujourd'hui, Grasse est dans une impasse dont il reviendra à la prochaine municipalité de sortir.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je suis toujours surpris de voir avec quel enthousiasme vous défendez le budget qui est le vôtre. Pourtant depuis 6 ans la ville se dégrade. Le décalage est chaque année de plus en plus grand. Ce qui aura été le symbole de votre mandat c'est la médiathèque. On sait que la médiathèque sera payée pas par vous mais par celui qui gagnera les élections en 2020. On reporte sur le mandat d'après. Là on ne parle que de la construction mais la médiathèque c'est aussi le coût de fonctionnement. Le chiffre donné par la ville c'est 1 600 000 € par an pour la faire fonctionner. On a l'impression avec ce projet d'être dans la folie des grandeurs puisque l'essentiel des ressources, 1 600 000 €, va être consacré à cette médiathèque. Pour remettre en état les routes on a différé 1 000 000 € le paiement des entreprises embauchées sur la médiathèque. On voit bien parce qu'il y a eu ce projet de médiathèque qu'on n'a pas remis en état les routes, on n'a pas entretenu les bâtiments, les écoles. On ne peut pas tout faire. Pour les routes l'année prochaine 230 000 € contre 1 600 000 € pour la médiathèque. On voit bien le décalage et la disproportion.

### **Monsieur le Maire**

Vos chiffres sont faux.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est marrant car à chaque fois que j'avance un chiffre qui vient de vos services, c'est faux. Je vous communiquerai le document qui nous a été adressé à l'occasion d'une réunion organisée pour la médiathèque et où on nous a enfin communiqué le coût de fonctionnement de cette médiathèque. Le coût a été annoncé par vos services, le chiffre était bien de 1 600 000 €.

### **Monsieur Jean-François LAPORTE**

Lorsque j'entends dire que la moitié voire les trois quart de l'investissement vont être consacrés à un seul projet la médiathèque c'est un peu écarter les choses car la médiathèque ce n'est pas un seul projet. Ce projet fait partie d'un projet global qui s'appelle le centre-historique. Il y aura des répercussions dans tout le centre. C'est comme si vous disiez que la sortie de la pénétrente va coûter tant d'argent. La pénétrente va irriguer partout et il y aura des bienfaits partout donc ne disons pas que c'est réduit à un seul projet. Ce projet est un projet global. Je suis dans l'immobilier et cela fait quelques mois que des personnes viennent pour investir à Grasse.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Je souhaite préciser que depuis les élections de 2014 un peu plus de 6 000 000 € ont été consacrés à la voirie. Cela correspond à 54 opérations par an. Je souhaite saluer le recrutement qui a été fait en interne et qui a permis au-delà des 200 000 € consacrés aux études de voirie, pour exemple, l'avenue Tassigny que nous sommes en train de refaire c'est un bureau d'étude de Marseille qui est venu pour effectuer des prélèvements, des carottages sur la route pendant des nuits, ce qui nous a coûté aux alentours de 35 000 €. Le recrutement de Monsieur LARUE nous permet en interne de monter des projets dont l'école de Saint-Mathieu. Nous sommes une des seules communes à faire une extension d'école dans un quartier très charmant. 6 000 000 € investis par la ville et 8 000 000 € investis par le département sur l'ensemble de la voirie communale et si nous cumulons le tout c'est environ 2 300 000 € investis chaque année sur la ville de Grasse.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

On peut parler des chiffres mais il suffit de prendre une voiture et de faire le tour de la ville pour voir l'état des routes. C'est encore une fois le décalage entre le discours et la réalité.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Faites le tour de la voirie. Je me permets d'intervenir car vous avez vu les intempéries et vous avez nos équipes de proximité dehors jour et nuit qui ont accompagné et qui ont fait que tous les problèmes de voirie étaient résolus en un temps record. Je tiens à les saluer car ils ont fait preuve d'une bravoure et d'une servitude exceptionnelle.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je souhaite terminer parce que j'ai été coupé. C'est regrettable. Par rapport aux écoles, vous parlez de l'école de Saint-Mathieu mais vous avez des classes qui au mois de juin avaient 36 ° et dans la cour 47 °. Il y a beaucoup de choses à faire et beaucoup de choses que vous n'avez pas faites.

**Monsieur Ludovic BROSSY**

Dans le DOB il était indiqué que le budget des routes avait été baissé de 80% donc cela veut dire qu'avant on dépensait 6 000 000 €. Ce n'est pas possible.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Nous avons les chiffres et nous avons bien dépensé 6 000 000 €. Donc il y a une erreur.

**Monsieur le Maire**

Nous allons regarder cela.

**Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Est-ce que vous pouvez démentir que 1 200 000 € auraient été pris du budget de travaux de la médiathèque pour être investis dans les réparations des routes ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

C'est une DBM qui est passée en Conseil Municipal. Vous n'étiez pas là.

## **Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Non je n'étais pas là.

## **Monsieur le Maire**

Pour conclure ce débat en investissement Monsieur le Président EUZIERE il est vrai que son volume a été réduit et ce que vous évoquez est quelque chose que nous constatons tous et que nous avons souhaité. Je ne remets pas en cause vos propos et c'était d'ailleurs une recommandation de la chambre régionale des comptes.

## **Monsieur Paul EUZIERE**

Pas de réduire l'investissement ?

## **Monsieur le Maire**

Oui de réduire l'investissement. Notre politique volontariste de réduction de l'investissement était liée à une logique financière de façon à mettre en adéquation le volume dépensé et notre capacité de financement. Cette capacité de financement était difficile. Vous vous souvenez de nos débats en disant : « Monsieur le Maire il y a trop de dettes, Monsieur le Maire que faites-vous pour baisser la dette ? ». On ne peut pas améliorer la situation financière de la ville et en même temps tout promettre. On ne peut dire il faut assainir une situation, réduire la dette, augmenter la capacité d'autofinancement pour être à nouveau sur de bons rails et en même temps investir à tour de bras. Oui nous avons eu une période où nous avons réduit l'investissement et je l'assume. Nous avons baissé de 9% l'ensemble des subventions des associations de la ville. Ce n'est pas comme cela que l'on est le plus populaire tout comme nous avons diminué de 2 000 000 € les frais de fonctionnement en serrant la ceinture des services municipaux au maximum. Nous sommes passés de 12 000 000 € à 10 000 000 €. Nous avons voulu diminuer les charges financières pour arrêter de payer des emprunts, des intérêts et des charges financières à la banque. Oui Monsieur EUZIERE il y a eu un ralentissement les premières années du mandat. Je le reconnais et je l'assume. Cette capacité de financement ayant été restaurée, nous avons de nouveau augmenté le volume de nos investissements à compter de 2018, cette augmentation va d'ailleurs se poursuivre en 2019 et 2020. Ce n'est pas quelques centaines de milliers d'euros qui sont consacrés sur les routes pour répondre aux questions des uns et des autres. En page 10 du budget, 1 600 000 € qui sont consacrés aux routes. Vous avez requalification voirie 507 000 €, requalification de l'avenue de Lattre de Tassigny c'est 1 051 000 €, GER voirie 60 000 €, ces sommes seront consacrées aux routes car nous avons retrouvé de la santé financière. Dans la page N°9 du budget vous avez la totalité des travaux proposés dans le budget sur les bâtiments communaux à hauteur de 2 040 000 €. Vous avez l'ensemble des projets listés et conséquents. J'assume ce ratio que vous avez évoqué Monsieur EUZIERE de chute d'investissement par habitant. Nous n'avons pu faire autrement pour tenir nos engagements pris devant le corps électoral. Nous avons annoncé notre amélioration de la situation financière mais cela demande des efforts, de la rigueur, de baisser les subventions aux associations, de baisser le niveau d'investissement. Cela nous a permis de désendetter la ville et de retrouver une situation financière saine, solide. La dette étranglait la ville. Je vous dis avec beaucoup de plaisir, d'honneur et de fierté, hier soir j'ai été convoqué comme chaque année depuis 2014 chez Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et chez le Directeur des Finances Publiques. La ville depuis 2004 est passée en réseau national d'alerte ce qui voulait bien dire que la situation financière était grave, dégradée et proche des plus grandes difficultés. J'ai été convoqué comme en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et voilà ce qu'il en ressort :

L'examen annuel de la situation financière de la commune de Grasse a conduit à l'inscrire au réseau national d'alerte des finances locales depuis 2004 soit 15 années.

Je vais vous lire ce que disent le Préfet et la DGFIP : « l'examen des comptes 2018 de la commune a permis de constater :

- Une amélioration notable de sa situation financière sous l'effet notamment d'une diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 6.8 % sur 4 ans. Le rythme de progression des charges de personnel a ralenti pour n'augmenter que de 0.1 % en 4 ans. Ces dépenses ont même enregistré une diminution de 0.3 % en 2018/2017, alors qu'elles intègrent spontanément le glissement vieillissement technique. Cela signifie que la commune a resserré sa masse salariale. Cette évolution se reflète dans

les ratios, puisque les frais de personnel de la commune s'élèvent à 659 €/habitant pour une moyenne régionale de la strate de 947 €/habitant, et nationale de 817 €/habitant. Par ailleurs, les subventions ont diminué de 9 % en 4 ans.

- Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent, quant à elles, une diminution de 1.5 % en 4 ans, sous l'effet de la baisse de la dotation forfaitaire, compensée pour partie par une augmentation modérée de la pression fiscale de 3.9 % sur 4 ans.

Cette politique de maîtrise de la pression fiscale a été permise grâce à la diminution des dépenses.

Ainsi la commune apparaît-elle avec un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal inférieur à 1, ce qui montre une pression fiscale plus faible que la moyenne nationale, alors même que la commune dispose de bases d'imposition limitées.

L'encours de la dette y compris l'intégration de l'indemnité de remboursement anticipé nette montre une diminution de l'endettement de 5.5 % sur 4 ans et de manière concomitante une diminution des charges financières de près de 30 %. Cette évolution permet en 2018 de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) nette de 1.6 million d'euros, qui, tout en étant modeste, témoigne d'une nouvelle dynamique.

Avec une capacité de désendettement de 9.3 années, la commune se situe dans la moyenne nationale.

Sur la période, les investissements ont été modérés en raison de la situation financière tendue. Ils sont toutefois en nette augmentation de 22 % en 2018 par rapport à 2017.

Les investissements ont été financés majoritairement par l'emprunt mais sans alourdir la dette, puisque le remboursement est supérieur aux nouveaux emprunts. Toutefois le bouclage financier des opérations par une ponction, certes limitée (311K€), sur le fonds de roulement atteint ses limites, compte tenu du très faible niveau des réserves : 17 €/habitant pour une moyenne nationale à 184 €/habitant. La trésorerie est, de ce fait, essentiellement alimentée par les excédents des budgets annexes, en particulier celui de l'eau dont l'activité sera transférée à la CAPG au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Eu égard aux résultats notables de votre politique de maîtrise des dépenses, de désendettement de la commune, tout en maintenant un niveau de fiscalité raisonnable et un effort en matière d'investissement, nous avons décidé de sortir votre commune du réseau national d'alerte ».

Je crois que nous devons nous réjouir car cela a été difficile. Qui autour de cette table ne pourrait pas se réjouir que nous avons amélioré la situation financière à ce point de désendetter notre ville. Oui cela a été difficile et vous l'avez souligné dans vos interventions mais on a fait le job de remettre la ville dans les feux verts en terme d'équilibre financier.

Depuis la prise de mes fonctions avec André MASSON, à qui je pense particulièrement aujourd'hui tant il a œuvré avec cette mandature si difficile, l'assainissement des finances de la ville était une priorité pour l'équipe municipale dans un contexte national particulièrement difficile.

Après 15 années d'inscription au réseau national d'alerte des finances publiques, les services de l'Etat et la Direction Générale des Finances Publiques ont notifié à la commune sa sortie du dispositif. C'est un « scoring » qui est froid, objectif et avec des critères qui sont étudiés pour voir si les villes sont en capacité de restaurer leur situation. Ils ont notifié à la commune la sortie du dispositif et ils me l'ont confirmée hier au soir lors d'un entretien que nous avons eu à la sous-préfecture devant la Direction Générale des Impôts. Un résultat remarquable qui vient reconnaître le travail et les efforts de tout le monde, de toutes les composantes de cette assemblée, de l'administration communale qui démontre également l'efficacité de la stratégie mise en place par l'équipe municipale pour redresser la barre et gérer de manière responsable les deniers publics. A celles et ceux qui ont caractérisé ma gestion financière de catastrophique, à celles et ceux qui m'ont accusé de laisser la ville dans un état bien pire qu'en 2014, je les renvoie à l'analyse des services de l'Etat.

Notre commune est sortie du réseau national d'alerte. Je vous remercie.

### **Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI**

Merci Monsieur le Maire. Je suis très heureux pour la ville de Grasse de ce que vous annoncez aujourd'hui et heureux de l'analyse que j'ai faite. Je ne suis pas un analyste financier mais je crois que si on a du bon sens, de la responsabilité dans la tête et pas seulement une vision politiciarde au plus bas niveau, on ne peut que constater ce que vous venez de dire et ce que viennent de dire le Préfet et la DGFIP. C'est une évidence que la situation s'est améliorée. Elle était catastrophique. Dire l'inverse c'est se mettre dans une situation grotesque. A titre personnel je suis très heureux pour vous, Monsieur VIAUD, car vous êtes un jeune homme, plein d'allant.

Lorsque vous êtes devenu Maire beaucoup de gens ont parié sur un effondrement de la ville ou de votre personnalité or vous avez démontré la ténacité qui est la vôtre. Franchement, je suis un opposant politique pour les raisons que vous savez et sur des principes beaucoup plus que sur des particularités mais sincèrement je suis très heureux pour vous. Je n'ai pas applaudi car je sais déjà que si on me voit applaudir on va broder sur cela. Du fond du cœur je vous félicite et vous savez que ce n'est pas opportuniste ce que je dis là car depuis des semaines j'ai tenté dans une voix différente de celle des autres opposants de dire ce que je voyais au travers des chiffres que vous présentez. Je suis satisfait de voir que ma vision était assez juste. Bravo.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Malheureusement je ne partage pas l'enthousiasme ambiant pour une raison simple c'est que je suis très surpris de constater que la préfecture vole à votre secours. Je vais vous le démontrer. Dans le texte que vous nous avez lu, vous nous avez indiqué et c'est la préfecture qui parle : « que la baisse de la dette sur les 4 dernières années a baissé de 5.4 % », c'est peut-être vrai sauf que je suis surpris que cette analyse soit fausse.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI, vous irez parler au Préfet.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Pourquoi parler de la baisse de la dette sur les 4 dernières années ?

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI, vous êtes ridicule.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Laissez-moi être ridicule.

**Monsieur le Maire**

Je vais vous donner la lettre. Vous dites tout et n'importe quoi. Lorsque vous n'êtes pas content vous êtes comme un petit garçon qui s'en va en courant dehors pour aller pleurer ailleurs.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Le Préfet n'est pas élu.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Il y a un mois le figaro expliquait que la ville de Grasse était la 32<sup>ème</sup> ville de France la plus endettée et là vous nous expliquez que tout est formidable.

**Monsieur le Maire**

Le figaro n'est pas élu. Vous irez vous plaindre au préfet.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Est-ce que je peux finir mon intervention ? La contradiction vous ennuie. Vous laissez Monsieur DEGIOANNI s'exprimer parce qu'il vous félicite.

**Monsieur le Maire**

Vous irez vous plaindre au Préfet, au Directeur des Finances Publiques. Je vais distribuer cette lettre car cela est important de la partager. Tout le monde devrait se réjouir.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je vais vous poser une question. Nous n'avons pas le détail du budget chapitre par chapitre or on doit voter.

**Monsieur le Maire**

Sur la délibération vous avez le détail du budget.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je suis désolé mais ce n'est pas un budget. Le budget doit être présenté selon la nomenclature de la M14.

**Monsieur le Maire**

C'est ce qui a été fait. Je vous l'emmène.

**Monsieur Paul EUZIERE**

La délibération comporte 20 pages cela n'a rien à voir avec la M14. Le document doit être conforme.

**Monsieur le Maire**

Monsieur LUBATTI va vous montrer. Un petit mot sur notre sortie du réseau d'alerte.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je suis très heureux qu'on sorte du réseau d'alerte d'autant plus qu'on a un précédent. On est sorti du réseau d'alerte à la CAPG et on sait dans quelles difficultés financières nous sommes.

**Monsieur le Maire**

On a amélioré la situation de nos deux collectivités en un seul mandat. C'est un point au moins où on doit tous se réjouir de cette amélioration. La ville a été plongée en 2004 et depuis nous sommes dans cette situation.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Nous ne le savions pas car Monsieur LELEUX le cachait. C'est la lettre du Préfet qui le dit. D'ailleurs ce Préfet est bien. Il écrit mais ne répond pas aux questions que lui posent les élus. Lorsque l'on lui pose des questions sur la légalité de la vente du legs Riou il ne répond pas mais il vous écrit.

**Monsieur le Maire**

C'est normal qu'il m'écrive.

## **Monsieur Paul EUZIERE**

Ce n'est pas normal qu'il ne réponde pas à des élus qui lui posent des questions sur la légalité surtout que vous m'avez dit en juin qu'il était très en colère après moi et qu'il allait m'écrire. Je n'ai vu ni sa colère, ni ses écrits. J'attends toujours. Puisque vous le voyez souvent dites-lui que je suis très satisfait que l'on soit sorti du réseau d'alerte et j'ai toute la considération pour ce préfet comme pour son prédécesseur.

## **Monsieur le Maire**

Je lui dirai votre considération.

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur BROSSY (2 voix), Madame ADDAD (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL votent contre.

Je suis heureux que l'on ait pu remplir l'engagement que nous avons pris.

La délibération est adoptée à la majorité.

## **2019 - 212      BUDGET PRIMITIF 2020 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES APPROBATION**

### **Monsieur le Maire**

#### Principal poste de dépenses :

Charges de fonctionnement du service : 75 000,00 euros

#### Principal poste de recettes :

Produits des services : 75 000,00 euros

### **Madame Nora ADDAD**

Depuis 2014, notre groupe a fait, tant au conseil municipal que par courriers, plusieurs propositions en matière de pompes funèbres, de cimetières et d'incinération. Elles visent à rendre un meilleur service aux grassois et à un moindre coût. Ces propositions sont au nombre de trois.

Je voudrais les rappeler à l'occasion de cette délibération.

1/ Nous pensons que le service des pompes funèbres doit revenir en régie publique municipale ou communautaire. Nous le redisons pour la troisième année consécutive, sans que cette question importante n'ait été mise à l'ordre du jour d'une commission ni examinée.

2/ Il est nécessaire de construire un crématorium pour répondre à la demande de beaucoup de personnes, celui de Cannes étant saturé. Cette proposition, nous vous l'avons faite en juin dernier. Je vous renvoie à notre tribune dans Kiosque de juin 2019.

3/ Dans aucun cimetière de Grasse, nos concitoyens musulmans ne disposent d'un carré permettant leur enterrement dans des conditions conformes à leur religion, contrairement à nos concitoyens juifs, chrétiens.

Damien Voarino est intervenu dès 2014 à ce sujet, puis en 2015.

Vous avez indiqué, Monsieur le Maire, que vous mettiez cette question "à l'étude". Damien Voarino et tout notre groupe attend, là encore, des réponses concrètes. Voilà quelques remarques et rappels que nous souhaitons faire à l'occasion de ce vote.

**Monsieur le Maire**

Ce travail que vous avez demandé en terme de régie communale et sur les services des pompes funèbres est quasiment terminé et je vais demander à Monsieur SPAGARELLI de venir vous le montrer et surtout je proposerai dans les prochaines semaines de faire une réunion avec tous les élus qui souhaitent la présentation de ce travail. Il est conséquent. Monsieur SPAGARELLI va vous le montrer mais conservera ce document pour le présenter à l'ensemble des élus. Ce travail a été fait comme je m'y étais engagé ici. La question de l'incinérateur c'est un vrai sujet. Beaucoup de familles attendent trop longtemps pour pouvoir obtenir une crémation. C'est une question que nous devons évoquer et je suis preneur si vous avez un lieu. Je reste en attente de la proposition que vous pourrez me faire ou que nous pourrions travailler ensemble pour pouvoir accueillir sur notre territoire cet outil nécessaire et qui manque cruellement à l'ouest des Alpes-Maritimes et y compris dans le Var. Le crématorium de Cannes est saturé. Sur la question du cimetière nous avons travaillé avec Mélanie ZARRILLO et Ali AMRANE sur le carré musulman et nous avons optimisé avec le DGST, 8 places supplémentaires qui vont être créées ce mois-ci. Nous devons sur l'exercice prochain se poser la question sur la crémation de ce lieu aux Roumigières. Nous allons préparer ce cimetière et j'ai demandé un chiffrage sur cette question. Dès ce mois nous aurons 8 places supplémentaires. Voilà les éléments de réponse que je peux vous apporter.

**Madame Nora ADDAD**

Cette extension de 8 places concerne un carré musulman.

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Madame Nora ADDAD**

D'accord.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Puisque nous avons le courrier sous les yeux. Je lis à ma grande surprise que le Préfet n'a pas bien appris la leçon. Une augmentation modérée de la pression fiscale de 3.9 % sur 4 ans, combien de fois avez-vous annoncé que la fiscalité restait constante ?

**Monsieur le Maire**

Nous ne sommes plus sur cette délibération. Si vous souhaitez dire au Préfet qu'il n'a pas appris la leçon vous irez lui dire vous-même.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je suis surpris que le Préfet vole à votre secours.

**Monsieur le Maire**

La DGFIP ne vole pas à mon secours, je peux comprendre que cela vous énerve. Cela devrait vous réjouir. Je souhaite qu'on note sur le procès-verbal ce que vous venez de dire sur le Préfet, qu'il n'a pas bien appris sa leçon.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je suis surpris que Monsieur le Préfet ne retienne que les 4 dernières années de la dette et non pas sur l'intégralité du mandat.

**Monsieur le Maire**

Nous devons respecter un ordre du jour, une police de séance. Nous ne pouvons pas fonctionner comme cela et plutôt que d'être rageur et énervé vous devriez être heureux pour la ville. La DGFIP ne dit pas n'importe quoi.

**Monsieur Paul EUZIERE**

La lettre vient de la direction des finances. Il faudra quand même que le directeur départemental, qui n'a fait que mettre un tampon, la lise. Il suffit de lire. Vous avez lu une lettre, vous l'avez faite distribuer. Je vais faire un commentaire. Je lis : « Avec une capacité de désendettement de 9.3 années, la commune se situe dans la moyenne nationale ». Le DGFIP et le Préfet devraient aller voir ce que disent le ministère de l'intérieur et celui des finances car ils ne sont pas d'accord. Le ministère des finances écrit : en 2018, 16 années et quelque pour la commune de Grasse. C'est vérifiable. Je ne sais plus qui il faut croire. Un dit 16 ans et l'autre dit 9 ans.

**Monsieur le Maire**

Tout le monde nous sort du réseau national d'alerte. C'est une certitude.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je respecte tout le monde mais je lis ce qui est écrit et j'espère que chacun nous respecte.

**Monsieur le Maire**

Vous savez les efforts que l'on a faits. Vous savez qu'on a désendetté la ville.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je ne parle pas de cela. Je parle de chiffres et de capacité de désendettement qui ne sont pas du tout les mêmes entre le ministère des finances....

**Monsieur le Maire**

Vous savez qu'on a désendetté la ville et qu'on a jugulé l'investissement et qu'on a été dans une capacité d'auto financement qui est plus que doublée.

Nous procédons au vote sur le budget des cimetières.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur BROSSY (2 voix), Madame ADDAD (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Je donne la présidence de séance à Monsieur MOREL.

**2019 - 213      MARCHES PUBLICS  
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES DURANT LA PERIODE DE  
SEPTEMBRE A NOVEMBRE 2019**

**Monsieur Christophe MOREL**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il est porté à connaissance du Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire pour la période de septembre à novembre 2019 dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics. Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics.

**Madame Noura Mékia ADDAD**

Cette délibération n'appelle pas de vote puisqu'il s'agit d'un "porté à connaissance" des marchés publics passés entre les mois de septembre et novembre. Néanmoins, nous aimerions être informés sur le marché n° 71.19, intitulé "Réalisation d'un mur de soutènement, impasse des chaudronniers".

C'est la société S.E.E.T.P qui a été attributaire du marché qui s'élève à 84 756.43 H.T. Or, ce mur, semble-t-il, est situé sur une propriété privée puisqu'il se trouve en amont de l'impasse.

Donc, nos questions sont les suivantes: ce mur de soutènement est-il situé sur une propriété privée ou bien sur le domaine public ?

La règle, c'est que le mur et son entretien sont à la charge de celui dont il sert à soutenir les terres.

Est-ce que ce sont les terres de la Commune qui sont maintenues par ce mur ?

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, une réponse claire à ce sujet.

**Monsieur Christophe MOREL**

Sur le premier point il n'y aura pas de vote puisque c'est un porté à connaissance. Sur le second point il s'agit d'une sortie de péril. La commune se substitue au propriétaire et demandera le remboursement des frais au propriétaire.

**Madame Noura Mékia ADDAD**

Vous me confirmez bien que c'est une propriété privée et que les travaux ont été avancés et qui donneront lieu à des poursuites à l'égard du propriétaire défaillant. Cette somme re rentrera dans nos caisses. Une procédure est déjà en cours à ce niveau-là ? La somme est importante.

**Monsieur Christophe MOREL**

Bien sûr, il faut d'abord réaliser les travaux et ensuite nous pourrons émettre les titres.

**Madame Noura Mékia ADDAD**

Pouvez-vous nous préciser de qui il s'agit ?

**Monsieur Christophe MOREL**

C'est une copropriété, c'est un peu complexe.

**Madame Noura Mékia ADDAD**

D'accord.

**Monsieur Christophe MOREL**

Je vous demande de prendre acte de cette délibération. Merci.

**2019 - 214      RENOUELEMENT URBAIN  
OPERATIONS FACADES SUR LE CENTRE HISTORIQUE ET DEVANTURES  
COMMERCIALES SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA  
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

**Monsieur Christophe MOREL**

Dans le cadre de sa politique de Renouveau Urbain, la ville de Grasse a décidé de soutenir les propriétaires qui réalisaient des travaux de « ravalement des immeubles » pour les façades sur le périmètre du centre historique et les devantures commerciales sur la place aux Aires et la rue Jean Ossola. Ainsi, en s'appuyant sur l'équipe d'animation de la SPL Pays de Grasse Développement pour accompagner les propriétaires dans leur démarche et obtenir des subventions, il vous est proposé de délibérer sur le versement des subventions municipales correspondantes.

Je vous demande de bien vouloir autoriser à procéder aux versements des subventions d'un montant de 31 424,10 € pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la Ville :

**Façades 4 rue Mougins Roquefort – 06130 GRASSE**

Bénéficiaire : 3 F SUD

Subvention totale allouée :            **14 676 €**

**Copropriété : 34 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE**

Bénéficiaire : SCA 34 rue 34 Amiral de Grasse, représentée par M Pierre-David

Subvention totale allouée :            **13 748,10 €**

**Commerce 16 place aux Aires « MOLINARD » – 06130 GRASSE**

Bénéficiaire : SCI D4C

Subvention totale allouée :            **3 000 €**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 215      RENOUELEMENT URBAIN  
OPERATION DE RESTAURATION DES PORTES DU CENTRE HISTORIQUE  
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

**Monsieur Christophe MOREL**

La ville de Grasse a mené depuis 2017 une opération de « restauration des portes anciennes des immeubles » en centre historique afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et l'accueil des visiteurs. Le montant de subventionnement délibéré représentant 50 % de la facture acquittée Hors Taxe plafonné à 350 euros par porte. Le versement des subventions est conditionné par la qualité de la réalisation des travaux, leur conformité à la fiche technique soumise à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Je vous demande de bien vouloir autoriser à procéder aux versements des subventions d'un montant de 1050 € pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la Ville :

**Copropriété : 4 rue Mougins Roquefort – 06130 GRASSE**  
Bénéficiaire : 3 F SUD  
Subvention allouée : 350 €

**Copropriété : 1 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE**  
Bénéficiaire : copropriété 1 rue Amiral de Grasse  
Subvention allouée : 350 €

**Copropriété : 34 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE**  
Bénéficiaire : SCA 34 rue Amiral de Grasse, représentée par M Pierre-David  
Subvention allouée : 350 €

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 216      RENOUELEMENT URBAIN**  
**NOUVELLE CONCESSION D'AMENAGEMENT DU NOUVEAU PROJET NATIONAL DE**  
**RENOUELEMENT URBAIN DE GRASSE CENTRE HISTORIQUE ENTRE LA COMMUNE**  
**DE GRASSE ET LA SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT**  
**APPROBATION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT**  
**VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2020**

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur MOREL, je reprends la présidence de séance.

Cette concession porte sur la requalification de quatre îlots d'habitation permettant de proposer une cinquantaine de logements étudiants, sociaux et libres, venant ainsi compléter les 110 logements réalisés dans le PRU 1 :

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Cette délibération rejoint le débat que nous avons eu tout à l'heure sur l'action cœur de ville. Je ne me suis pas opposé sur la délibération cœur de ville et je ne m'opposerai pas sur cette délibération mais il faut remettre les choses dans leur contexte. L'objectif de cette délibération c'est de prévoir sur les dix prochaines années 15 000 000 € pour la réfection de la vieille ville de Grasse donc 4 500 000 apportés par la ville pour cette requalification. On ne peut pas faire l'économie de ce qui a été fait ces 10 dernières années et notamment des dizaines de millions qui ont été mis dans la vieille ville de Grasse et dont les résultats sont plus que médiocres et je crois que nous en convenons tous ici. Nous n'avons pas de résultats satisfaisants pour toutes ces opérations PNRU, ANRU. On doit se poser la question pourquoi ? Malgré tout l'argent investi dans la vieille ville on ne réussit pas et là nous nous engageons avec le nouveau contrat sur 10 ans et 15 000 000 €. Je pense que le premier diagnostic à faire c'est tant la ville que la SPL sans le savoir ont des objectifs qui s'auto annulent et qui sont contradictoires. On ne peut pas dire d'un côté c'est la requalification du centre-ville de Grasse et de l'autre avoir une politique de la ville qui amène à la construction en périurbain ou sur Martelly de 150 logements neufs avec toutes les conséquences écologiques que cela a. Tout cela pour faire un volume de constructions neuves à court terme pour avoir des taxes supplémentaires. C'est une stratégie qui se conçoit mais nous devons admettre que cette stratégie est en parfaite opposition avec le désir ardent que nous avons de requalifier la vieille ville. Si nous voulions requalifier la vieille ville nous devrions limiter les constructions neuves en zone urbaine et créer de la rareté à l'extérieur pour focaliser nos efforts sur l'intérieur. Voilà la vraie stratégie qu'il faut avoir. Les politiques entre la ville et la SPL s'annulent entre elles. D'un côté on va favoriser des plans de développement urbain peu écologiques mais pour créer du logement neuf et de l'autre côté on va mettre des millions de reconversion dans la vieille ville de Grasse. C'est une contradiction interne qu'il faut résoudre si on veut sortir de cette ornière. C'est

toujours la facilité. C'est plus facile de construire des édifices neufs et d'attirer des gens dans le proche urbain, Martelly, Petit-Paris, sud de Grasse que de dire on va faire revenir des habitants dans la vieille ville de Grasse avec toutes les difficultés du logement. Sur les opérations en elles-mêmes on s'apprête à donner quelques millions pour plusieurs îlots, on parle de réhabilitation du centre, de mobilité complice, de faciliter l'offre commerciale, de faciliter l'offre d'habitat. A mon avis ces politiques ne sont pas assez ciblées. On ne concentre pas assez nos efforts sur une zone, sur un projet. On ne les accompagne pas. Aujourd'hui pour recréer de l'habitat il faut recréer un sens de circulation intéressant et compatible avec la vie des grassois mais aussi du stationnement résident. Nous allons obtenir grâce au portage financier des zones à réhabiliter mais quid du parking pour ces gens ? Dans le nouveau projet où voit-on une vraie politique urbaine avec un projet structurant qui va accompagner ces opérations de requalification ? Pourquoi commencer par là où c'est le plus dur ? On commence toujours par le plus facile d'accès. Aujourd'hui on a besoin d'une opération forte dans le nord de la vieille ville et pas dans le sud.

**Monsieur le Maire**

Du côté de Martelly par exemple.

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Vous l'avez dit Monsieur le Maire à côté de Martelly. On a besoin d'une vision plus claire de là où on veut structurer notre effort. Je suis pour ces projets qui accompagnent la ville action cœur de ville, PNRU... Ces projets peuvent être efficaces si concertés et beaucoup plus ciblés qu'ils ne le sont. Aujourd'hui les facteurs clefs à succès sont sécurité-salubrité dans la vieille ville, stationnement et circulation. Si on n'a pas ces trois solutions dans un vrai projet structurant on n'arrivera pas à remettre la vieille ville sur les rails malgré les discours. On n'y arrivera pas tant qu'on n'aura pas remis un projet structurant dans la vieille ville.

**Monsieur Christophe MOREL**

Vous dites qu'il faut concentrer tous nos efforts sur le centre historique et ne pas venir construire autour.

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Lorsque l'on voit les dégâts écologiques notamment avec les inondations, lorsque l'on voit le défi de l'urbanisme futur qui est de donner une seconde vie aux bâtiments âgés, de reconverter, de requalifier dans une logique écologique, je dis qu'aujourd'hui la politique grassoise de bétonisation, comme cela se faisait dans les années 1980, est complètement dépassée et irresponsable. Et cela va à l'encontre de la politique de la SPL et de la requalification de la ville car plus vous donnez de la facilité en périurbain d'habitat plus les gens vont habiter en périurbain et moins les gens vont habiter en centre-ville.

**Monsieur Christophe MOREL**

Nous ne souhaitons pas travailler sur le périurbain mais le grand centre. C'est ce que l'on fait avec l'opération cœur de ville. Nous amenons avec des logements attractifs une nouvelle population, une nouvelle clientèle qui viendra passer du temps en ville. C'est une stratégie différente de celle que vous exposez.

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Nous avons déjà un résultat du grand centre : porte neuve, tous les logements neufs que nous avons fait il y a quelques années ils sont de facto orientés vers le sud de Grasse. Vous allez faire 150 logements à la porte Martelly, ils vont être de facto orientés vers Châteauneuf et les extérieurs de la ville.

**Monsieur Christophe MOREL**

Le grand centre n'a rien avoir avec Châteauneuf.

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

L'offre commerciale. Il n'y a pas un commerce.

**Monsieur Christophe MOREL**

Ils sont à proximité immédiate du centre-historique. Porte neuve est au Sud et cela est différent car il y a une topographie, une déclivité importante effectivement. C'est plus difficile de faire remonter les gens.

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Il n'y a pas d'effet bénéfique pour la vieille ville.

**Monsieur Christophe MOREL**

Nous verrons mais c'est bien différent de porte neuve qui se situe à l'extérieur du centre et en contre bas.

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

Martelly, vous êtes à l'Est de la vieille ville.

**Monsieur Christophe MOREL**

Vous êtes à 50 mètres.

**Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL**

On densifie la vieille ville mais on n'est pas dans la vieille ville.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. C'est exactement l'objet de la délibération, d'apporter des moyens financiers et vous savez combien c'est la stratégie et combien cette délibération porte sur cette stratégie. Fred GABERT et son équipe travaillent à cette stratégie de requalifier les immeubles qui en ont besoin dans le centre ancien pour les rendre à nouveau habitable. Là où ces appartements sont dans des situations difficiles. C'est la stratégie qui est visée, suivie et portée par la municipalité. Par ailleurs, vous avez raison de dire qu'il faut des projets structurants en terme de stationnement, en terme d'offres commerciales et c'est l'objet de Martelly de proposer ces questions de stationnement dans le centre-ville, de proposer de l'habitat supplémentaire dans le centre-ville, densifier le centre-ville et protéger les hameaux du mitage qui sont des désastres environnementaux que nous voulons éviter. C'est pour cela que nous sommes dans cette démarche.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 217      ACQUISITION D'UN LOCAL 16 RUE CHARLES NEGRE**

**Monsieur Christophe MOREL**

La ville procède à l'acquisition d'un local commercial appartenant à Monsieur Jacques LAVIOLETTE sis au rez-de-chaussée du 16 rue Charles Nègre moyennant le versement de la somme de 23 000 €. Ce local de plain-pied de 54 m<sup>2</sup> se trouve à proximité de la médiathèque. Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de l'acquisition par la Commune du local commercial de Monsieur Jacques LAVIOLETTE.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Est-ce que c'est une opportunité foncière ou avons-nous une idée précise sur cette acquisition ?

**Monsieur Christophe MOREL**

Pour l'instant c'est une réserve foncière.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Merci. Je suis ravi que l'on fasse des réserves foncières.

**Monsieur le Maire**

Aujourd'hui nous n'avons pas de destination fléchée.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 218      PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX  
CONSTRUCTION SITUE BD EMILE ZOLA  
CONVENTION AVEC ENEDIS**

**Monsieur Christophe MOREL**

Le présent dossier concerne la construction d'un programme immobilier situé 29-31 BD Emile Zola à Grasse pour la réalisation de logements. Le terrain d'implantation n'est pas desservi à ce jour par un réseau ENEDIS suffisamment puissant. La participation de la Ville s'élève à 4 890, 09 euros HT. La promotion rembourse cette participation à la Ville dans le cadre de son permis de construire.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 219      MODIFICATION ET CREATION EMPLOIS PERMANENTS  
MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Madame Valérie COPIN**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2019 relative à la présentation des tableaux des emplois et effectifs de la ville de Grasse. Il est nécessaire de procéder à des actualisations consécutives aux mouvements internes relatifs à l'organisation des services ainsi qu'aux recrutements à opérer.  
En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette actualisation et dans ce cas d'espèce la brigade pédestre.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 220      SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES  
REGLEMENT INTERIEUR**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet de modifier le règlement intérieur du réseau Bibliothèque & Médiathèques et de modifier la régie de recettes. Le règlement intérieur a pour objet de fixer les modalités de détails du fonctionnement du réseau des Bibliothèque & Médiathèques. L'ouverture en 2020 de « La SOURCE - Médiathèque Charles NEGRE » qui offrira aux usagers de nombreux nouveaux services tels que l'autoformation, la location d'espaces, de nouveaux prêts possibles (œuvres d'art, platines vinyle, tablettes, manettes de jeux, casques audio), la salle de jeux vidéo, les impressions en 3D etc.... il y a lieu de modifier le règlement intérieur et la régie de recettes du service afin de les mettre en adéquation avec ces nouveaux services (voir grille tarifaire du règlement intérieur). Ces règles de participation financière seront appliquées à compter de l'adoption de cette délibération dans tout le réseau Bibliothèque & Médiathèques de Grasse.

La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 26 novembre 2019. Je vous demande de bien vouloir approuver le règlement intérieur annexé et ses annexes et la modification de la régie de recettes.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 221      SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES  
ACCEPTATION D'UN MECENAT DE BERNADETTE CLOT-GOUDARD**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet d'accepter un mécénat de Madame CLOT-GOUDARD portant sur :

- deux œuvres de Jean-Paul LABRO,
- une de Mohamed LEKLETI,
- une de Milena BONILLA
- et une de Pascal NAVARRO

Madame Bernadette CLOT-GOUDARD, fondatrice et directrice de l'association « Voyons Voir Art Contemporain et Territoire » créée en 2007, est engagée depuis de nombreuses années dans le soutien à la création artistique contemporaine et sa diffusion auprès des publics. Mme Bernadette CLOT-GOUDARD détient dans son patrimoine propre quatre œuvres d'artistes différents qu'elle souhaite offrir à La SOURCE – Médiathèque Charles NEGRE afin qu'elles soient mises à disposition du public via l'artothèque.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 222      SERVICE BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES  
REMUNERATION COMMISSAIRE EXPOSITION PERMANENTE CHARLES NEGRE**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet de définir la rémunération de Michel CRESP dans le cadre de la préparation de l'exposition permanente Charles Nègre installée dans La Source – Médiathèque Charles Nègre. La SOURCE – Médiathèque Charles NEGRE disposera d'une salle d'exposition permanente sur Charles Nègre. Charles Nègre (1820 – 1880) est un des pionniers de l'art photographique. Diplômé de l'école des Beaux-Arts, il est d'abord peintre auprès de Delaroche puis de Ingres avant d'être attiré par les nouvelles techniques et d'opter pour la photographie dès 1847. Il en est l'un des précurseurs et c'est comme un art à part entière qu'il l'aborde : portraits, paysages, reportages... En avance sur son temps, il perfectionne la gravure héliographique et aborde à la fin de sa vie le monde de l'édition. Il laisse une œuvre considérable par la variété de ses thèmes d'inspirations. Initiateur de ce qui deviendra la photographie de « genre », il est l'un des premiers à immortaliser les scènes instantanées de la vie quotidienne, les rues, les marchés, les petites gens, leurs familles et leurs métiers. L'année 2020 célèbre le bicentenaire de sa naissance. Monsieur Michel CRESP, auteur photographe à la retraite, dispose de connaissances accrues sur Charles Nègre, il était d'ailleurs longtemps le Président de l'association « Charles Nègre ». Michel Cresp a été choisi pour mener une réflexion sur la muséographie de l'exposition permanente de l'espace consacré à Charles Nègre dans la médiathèque. Il convient de rémunérer Michel Cresp, qui n'est pas du personnel communal, en tant que vacataire. Sa rémunération correspondra à un coût brut chargé de 2 500,01 € pour le mois de décembre 2019. La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 26 novembre 2019, je vous demande de bien vouloir approuver la rémunération de Michel Cresp un coût brut chargé de 2 500,01 €.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 223      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE D'ANDON  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'ANDON concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2019 / 2020 et dire que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 224      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE D'ANTIBES  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'ANTIBES concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2019 / 2020 et dire que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 225      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE BIOT  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de BIOT concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2019 / 2020 et dire que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 226      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE PEGOMAS  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de PEGOMAS concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2018/2019 et suivantes et dire que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 227      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE D'AURIBEAU SUR SIAGNE  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'AURIBEAU SUR SIAGNE concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2019 / 2020 et dire que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 228      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE CABRIS  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Cabris concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2019 / 2020 et dire que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 229            CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE SEILLANS  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Seillans concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2019 / 2020 et dire que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 230            BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ATTRIBUTION**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet l'attribution de bourses communales pour soutenir les étudiants grassois dans leurs études supérieures d'un montant de 5.800 €.

Vu les critères des bourses communales d'enseignement supérieur définis par délibération N° 2016-187 du Conseil Municipal du 20 septembre 2016. Considérant qu'afin de soutenir les jeunes grassois qui s'engagent dans un cursus d'études supérieures, la ville de Grasse accorde des bourses à la fois sur des critères sociaux et de mérite. Considérant que ces bourses sont versées une fois par année universitaire et pendant 7 années au maximum. Considérant qu'elles peuvent être renouvelées seulement après la constitution d'un nouveau dossier par l'étudiant. Considérant que la commission des bourses communales s'est réunie, le 4 novembre 2019 à l'issue de laquelle a été arrêtée la liste que vous avez eue en annexe 1 des boursiers faisant apparaître le niveau d'études, du lieu d'études et le montant de leur bourse.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 231      CONTRAT ENFANCE JEUNESSE  
AVANCES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet de voter les avances de subvention aux associations dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales.

Vu la délibération en date du 8 décembre 2015, où le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le Contrat Enfance Jeunesse.

Vu la délibération en date du 12 novembre 2019 approuvant le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2019-2020.

Considérant que ce contrat passé avec la Caisse d'Allocations Familiales permet à la Ville d'être soutenue dans le développement d'une politique d'accueil globale pour les enfants de 0 à 17 ans sur tout son territoire. L'ensemble des actions est consigné dans la convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales. Le co-financement des actions proposées et validées par la Caisse d'Allocations Familiales est de 55 % en moyenne. Après étude de l'ensemble des activités proposée par les différentes structures et des recettes versées par la CAF, un réajustement des montants va être proposé dans une démarche concertée pour l'année 2020. Le budget primitif 2020 concernant les associations devant être proposé au vote de l'Assemblée délibérante en février 2020, il vous est demandé de bien vouloir voter favorablement la mise en place d'acomptes de subventions, pour faire face aux charges sociales du personnel et commencements d'actions sur le premier trimestre 2020 pour les organismes. Ces acomptes ne prédisposent en aucune manière des volumes de subventions qui seront proposés lors de la présentation du budget primitif 2020 et qui seront versés au cours du 1er trimestre 2020 selon le plan de trésorerie retenu. La commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 26 novembre 2019, je vous demande de bien vouloir approuver le principe d'acomptes de subventions aux associations pour l'année 2020

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 232      DEMANDE DE SUBVENTION-  
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FAMILLES  
ET A LA PARENTALITE 6/11 ANS**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet de solliciter une demande de subvention de fonctionnement auprès de la CAF pour le REAAP d'un montant de 3.000 €. En 2013, le Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES) a sollicité la ville de Grasse pour mettre en place à titre expérimental, le programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (SFP) dans les quartiers prioritaires, à savoir Grand Centre, la gare et les Fleurs de Grasse. Le programme SFP a été choisi par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la santé (INPES) comme programme phare de soutien à la parentalité. Ce programme qui se déroule sur quatorze semaines auprès des familles, permet d'apporter des éléments concrets pour restaurer un climat familial apaisé. Une évaluation très positive des familles et des partenaires a pu être constatée, ce programme a été renouvelé chaque année permettant aux parents de favoriser la communication avec leurs enfants, à mieux formuler leurs attentes, à poser des limites dans le calme. Dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales va être sollicitée afin d'assurer une autre session en 2020. Le cout prévisionnel de l'action s'élèverait à 12 500 € et la demande de subvention serait auprès de la CAF de 3 000 €. Le solde du financement, soit 9 500 €, provient de la contribution volontaire en nature (mise à disposition du personnel, mise à disposition des locaux et du matériel par la ville de Grasse).

Le Programme SFP sera coordonné et mis en place par le Service Jeunesse de la ville de Grasse, en partenariat avec le CODES, le Centre Social Harjès et l'association Art et Education. La commission « Vivre Ensemble » ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 26 novembre 2019, je vous demande de bien vouloir solliciter les subventions de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) d'un montant de 3 000 €.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 233      DEROGATION AU REPOS DOMINICAL  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Madame Valérie DAVID**

Depuis 2016, dans le cadre de la loi Macron, le Maire est autorisé à supprimer le repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an. Le Conseil municipal doit donner son avis. Pour l'année 2020, la présente délibération propose 12 dimanches dérogatoires et sollicite l'avis du Conseil municipal.

EQUIPEMENT DE LA PERSONNE : 12 et 19 janvier 2020; 5 et 12 juillet 2020; 30 août 2020; 6 et 13 septembre 2020; 29 novembre 2020, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020

MEUBLE ET EQUIPEMENT DE LA MAISON : 12 et 19 janvier 2020; 28 juin 2020; 5 juillet 2020; 8, 15, 22 et 29 novembre 2020; 6, 13, 20, 27 décembre 2020

JOUETS ET ENFANTS : 12 janvier 2020 ; 5 juillet 2020; 25 octobre 2020; 8, 15, 22 et 29 novembre 2020; 6, 13, 20 et 27 décembre 2020

ANIMALERIE JARDINERIE : 12 et 19 janvier 2020; 28 juin 2020; 5 et 12 juillet 2020; 30 août 2020; 6 septembre 2020; 29 novembre 2020; 6, 13, 20 et 27 décembre 2020

MAGASINS POPULAIRES : 12 et 19 janvier 2020; 10 mai 2020; 28 juin 2020; 5 et 12 juillet 2020; 6 septembre 2020 ; 29 novembre 2020 ; 6, 13, 20, 27 décembre 2020

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 234      CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
APPROBATION DE L'AVENANT  
PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES  
POUVOIRS DONNES A MONSIEUR LE MAIRE**

**Madame Nicole NUTINI**

Je tiens par mon intervention, en tant qu'élue communautaire en charge de ce dossier à la Communauté d'Agglomération, à souligner la nécessité du travail mené jusqu'à présent et à mener sur les quartiers définis comme prioritaires. L'Etat a souhaité prolonger les contrats de Ville actuels jusqu'à la fin de l'année 2022. L'objectif n'est pas d'élaborer un nouveau « contrat de ville », mais de poursuivre jusqu'en 2022 les orientations définies dans le contrat actuel, de les réorienter par la prise en compte des apports de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville et la déclinaison à l'échelle locale des différentes mesures de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers grâce à l'importance des financements croisés pour les différentes actions du Contrat de Ville sur le territoire grassois. Le périmètre du contrat initial est sans changement, et les quartiers définis comme quartiers prioritaires restent les territoires d'au moins mille habitants, sur lequel plus de 50% de la population ont un revenu médian inférieur au seuil de pauvreté soit 11 200 €. Soit pour la ville de Grasse :

- Le Grand Centre : 6 740 habitants avec un revenu médian de 10 200 € / an
- Le quartier des Fleurs de Grasse : 1 610 habitants avec un revenu médian de 9 900 € / an

L'avenant du Contrat de Ville est rédigé sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, validé par les services de l'Etat et de la CAF, également signataires.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 235      SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX  
RENOUVELLEMENT CONVENTION**

**Madame Nicole NUTINI**

Chaque collectivité doit disposer d'une fourrière animale communale apte à l'accueil des animaux errants ou en état de divagation. La convention précitée confiant le service de l'accueil à la SPA au Refuge de l'Espoir à Mougins est arrivée à expiration et il est nécessaire de la renouveler. A l'occasion de ce renouvellement, la SPA a sollicité une réévaluation du barème par habitant qui serait porté de 0,24 € à 0,40 € (la moyenne nationale étant de 0,60 €). Elle sollicite cette réévaluation en raison de l'augmentation des charges courantes liées à l'accueil des animaux (frais de nourriture, d'identification à leur sortie de fourrière, de vétérinaire), de sa réorganisation (frais de personnel) et des travaux d'assainissement qu'elle doit réaliser au Refuge de L'Espoir. En contrepartie du service de fourrière rendu par la SPA, une indemnité annuelle doit lui être versée 20 682 € selon le barème proposé suivant : 0,40 € par habitant, étant précisé que la population de la Commune prise en compte est de 51.705 habitants, chiffre INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'indemnité annuelle sera indexée sur l'indice INSEE.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 236 EAU & ASSAINISSEMENT  
PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF -  
ACTUALISATION DES MODALITES DE CALCUL**

**Madame Nicole NUTINI**

Pour mémoire, la P.F.A.C. est une recette qui permet de financer l'assainissement collectif. Elle est prévue aux articles L1331-7 et L 1331-7-1 du Code de la Santé Publique. Cette participation est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé pour tenir compte de l'économie qu'il réalise en évitant la mise en place d'une installation d'assainissement individuelle réglementaire, ou de sa mise aux normes. Ainsi, tout propriétaire qui construit un immeuble ou une maison qui sera raccordée au réseau d'assainissement des eaux usées, qui agrandit un immeuble ou une maison déjà raccordée au réseau d'assainissement des eaux usées ou qui raccorde son immeuble ou sa maison doté(e) d'un assainissement non collectif au réseau d'assainissement des eaux usées, est redevable de cette participation.

La présente délibération a pour objet d'actualiser les modalités de calculs de la P.F.A.C afin de rendre son application plus juste tout en garantissant que les recettes de cette participation couvrent les dépenses nécessaires à la réalisation des adaptations et améliorations du système d'assainissement collectif.

Mode de calcul réactualisé

Le montant de la participation s'établira comme suit :

- Constructions et extensions d'une surface de plancher < à 20 m<sup>2</sup> : pas de P.F.A.C,
- Constructions et extensions d'une surface de plancher ≥ à 20 m<sup>2</sup> : 25 € par m<sup>2</sup>.

Le calcul de l'actualisation de la participation s'effectuera par application du coefficient suivant :

$$C_n = I_n / I_0$$

Où :

$C_n$  est le coefficient d'actualisation à l'année n,

- $I_n$  est le dernier indice connu **TP10a** au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n,
- $I_0$  correspondra à l'indice **TP10a** d'octobre 2019, indice qui sera publié au cours du mois de janvier 2020.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 237 ASSAINISSEMENT - AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
DE L'ASSAINISSEMENT**

**Madame Nicole NUTINI**

Cet avenant apporte plus d'équité pour les 3 430 foyers d'immeubles individualisés qui ne paieront plus l'abonnement du compteur général de pied d'immeuble.

- Acte le démantèlement du sécheur de la Paoute à la charge du délégataire.
- Modifie la tarification du service de l'eau (part variable) et de l'assainissement (part variable) sans impacter la facture d'eau des abonnés :
  - 92 % des abonnés raccordés à l'assainissement bénéficieront d'une stabilité de leur facture d'eau, voire d'une légère baisse pouvant aller jusqu'à 1,2%.
  - 8% des abonnés raccordés à l'assainissement auront une hausse limitée de moins de 1%.
  - Tous les abonnés non raccordés (3500 foyers environ) verront leur facture baisser (entre -2,9 et -0,1% selon les consommations).

- Modification des modalités de reversement de l'aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement de l'Agence de l'Eau. Cette aide est actuellement directement perçue par Suez Eau France. Elle sera désormais perçue par la ville de Grasse puis reversée au Délégué.
- Démantèlement du sécheur de boues de l'usine de la Paoute à la charge du Délégué.
- Création d'un tarif pour le traitement provisoire sur la station la Paoute des boues produites par la station d'épuration de la maison d'arrêt de Grasse.
- Déploiement du logiciel expert Aquadvanced pour suivre en temps réel la performance du système d'assainissement.
- Régularisation de la situation des abonnés de Mouans Sartoux raccordés sur le système assainissement de la station de Placassier.
- Eléments techniques : remplacement de l'indice ICHT-E hors effet CICE (indice qui ne sera plus publié) + modification du système de perception de la TVA,

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bravo à vous pour cette très bonne nouvelle de disparition de cette taxe.

**2019 - 238      EAU POTABLE - AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**Madame Nicole NUTINI**

Apporte plus d'équité pour les 3 430 foyers d'immeubles individualisés qui ne paieront plus l'abonnement du compteur général de pied d'immeuble.

Acte le démantèlement du sécheur de la Paoute à la charge du délégué.

Modifie la tarification du service de l'eau (part variable) et de l'assainissement (part variable) sans impacter la facture d'eau des abonnés :

- 92 % des abonnés raccordés à l'assainissement bénéficieront d'une stabilité de leur facture d'eau, voire d'une légère baisse pouvant aller jusqu'à 1,2%.
- 8% des abonnés raccordés à l'assainissement auront une hausse limitée de moins de 1%.
- Tous les abonnés non raccordés (3500 foyers environ) verront leur facture baisser (entre -2,9 et -0,1% selon les consommations).

Suppression de l'abonnement du compteur général des immeubles individualisés (loi SRU) qui payent aujourd'hui un abonnement pour le compteur général de pied d'immeuble et un abonnement pour le compteur de leur appartement.

Fin de la facturation par Suez Eau France des compteurs G2, G3 et G4 à la commune de Mouans Sartoux. Cette facturation de vente en gros sera assurée par le SI du Foulon à partir du 01/01/2020.

Modification du Bordereau des Prix Travaux pour introduire de nouveaux prix pour les travaux sur les hydrants.

Eléments techniques : remplacement de l'indice ICHT-E hors effet CICE (indice qui ne sera plus publié à partir du mois d'avril 2020) + modification du système de perception de la TVA.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 239        INONDATIONS  
                      CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE REAMENAGEMENT DU  
                      VALLON DES CHEVREFEUILLES**

**Madame Nicole NUTINI**

Vu création du SMIAGE

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse n° DL2016-149, approuvant les statuts du SMIAGE et l'autorisant à adhérer au syndicat mixte,

Vu délégation CAPG au SMIAGE

Vu l'accord écrit de Monsieur Charles-Ange GINESY, président du SMIAGE, pour que le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des études et leur financement portant sur les travaux à réaliser sur le vallon des Parettes et le vallon des Chèvrefeuilles, en date du 20 septembre 2018. L'épisode orageux du 25 juin 2014 a causé d'importants dégâts sur le vallon des Chèvrefeuilles ainsi que sur le vallon Saint-Antoine, dont il est un affluent. En 2015-2016, la Direction de l'eau et de l'assainissement de la ville de Grasse a établi un descriptif technique du vallon des chèvrefeuilles, mettant en évidence la fragilité des berges, l'insuffisance capacitaire du cours d'eau et son absence d'entretien sur la quasi-totalité de son linéaire. Par ailleurs, un réseau de collecte et de transport des eaux usées, dont les plus anciens tronçons datent de 1969, a été mis en place le long des berges du vallon. Ce réseau a été mis à nu par l'érosion des berges en de nombreux endroits, ce qui le fragilise et provoque des casses lors d'évènements orageux. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de réaliser une étude globale sur le bassin versant des Chèvrefeuilles, afin d'aboutir à des solutions techniques visant d'une part, à assurer le libre écoulement de l'eau et à réduire le risque inondation et, d'autre part, à moderniser le réseau d'eaux usées. Il sera ainsi constitué une convention de groupement de commandes pour la réalisation et le suivi de cette étude entre le SMIAGE et la ville de Grasse puis la C.A.P.G. à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le cahier des charges de l'étude ainsi que le suivi du marché y afférent seront confiés au SMIAGE. Le SMIAGE Maralpin sera également coordonnateur du groupement.

**Monsieur le Maire**

Monsieur PERCHERON et les habitants vont être contents et nous allons leur adresser un courrier pour leur annoncer la bonne nouvelle du Conseil Municipal.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 240      INONDATIONS  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE REAMENAGEMENT DU  
VALLON DES PARETTES**

**Madame Nicole NUTINI**

Dans le but de réduire les risques d'inondation du vallon des Parettes, il est proposé de constituer un groupement de commandes en vue de la réalisation de travaux moyennant au préalable le lancement d'une étude globale sur le bassin versant des Parettes sur la ville de Grasse, intégrant la réfection de la voirie consécutive à ces travaux et le déplacement du poste de refoulement des eaux usées situé dans le périmètre de l'opération.

Madame MASCARELLI va être contente car elle a passé un week-end dans ce quartier.

**Monsieur le Maire**

Madame MASCARELLI et les habitants vont être contents et nous allons leur adresser un courrier pour leur annoncer la bonne nouvelle du Conseil Municipal.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 241      STATIONNEMENT  
REVERSEMENT DE LA PARTICIPATION D'INDIGO POUR LA MISE EN PLACE DU  
JALONNEMENT DYNAMIQUE**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

La Régie des Parkings Grassois, dans le cadre de sa politique en matière de stationnement, a mis en place en juillet 2019 un dispositif de jalonnement dynamique pour l'ensemble des Parcs de stationnement du centre-ville.

Ce projet avait pour objectifs :

- D'apporter une information en amont, en temps réel, des places disponibles dans tous les parkings souterrains du centre-ville,
- De permettre un guidage des automobilistes vers les parcs non saturés,
- De réduire le trafic induit par la recherche de places de stationnement,
- De mettre en œuvre une gestion optimale des parcs de stationnement et notamment du parking La Roque.

9 panneaux de jalonnement dynamique ont ainsi été installés et mis en service à des points stratégiques de la ville. La société INDIGO, assurant l'exploitation de 3 des 5 parkings implantés dans le cœur de Grasse, a acté une participation financière pour ce projet.

Il a été convenu une répartition selon le nombre de panneaux mis en place, soit :

- 53 % du montant global à charge de la Régie des Parkings Grassois,
- 47 % du montant global à charge de la société INDIGO.

Ces dispositions financières ont depuis été intégrées dans les 3 avenants aux conventions de construction et d'exploitation des parkings du Cours, Hôtel de Ville et la Foux, avenants validés par le Conseil municipal de la Ville en 2019. Cependant, les dépenses ayant été réalisées par la Régie des Parkings Grassois, il convient d'approuver aujourd'hui une convention de reversement de la participation, encaissée par la ville de Grasse, au profit de la Régie des Parkings Grassois.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 242        ESPACES PUBLICS  
                      REQUALIFICATION DES AVENUES DELATTRE DE TASSIGNY ET GEORGE POMPIDOU -  
                      CONVENTION DE COORDINATION**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

La ville de Grasse a entrepris des travaux de requalification de l'avenue Marechal de Lattre de Tassigny. Lesdits travaux nécessitent des aménagements du réseau d'Orange, et en particulier la rehausse de chambres de tirage (trappes sous chaussée ou trottoirs, des changements de cadres tampons).

Ainsi, les Parties ont convenu de se rapprocher pour préciser les modalités de gestion des travaux de réseaux d'Orange rendus nécessaires par l'opération. La Ville réalisera ces travaux pour le compte d'Orange en prenant à sa charge les dépenses correspondantes, Orange remboursera à l'euro près l'ensemble de ces frais.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 243        PROPRETE URBAINE  
                      DEPÔTS SAUVAGES D'ORDURES MENAGERES ET D'ENCOMBRANTS  
                      RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENLEVEMENT ET DE NETTOYAGE**

**Monsieur Philippe BONELLI**

Malgré la présence d'un système de collecte de leurs ordures ménagères et de leurs encombrants, il a été relevé à plusieurs reprises la présence de dépôts sauvages et ainsi que le déversement de déchets de toutes natures sur l'espace public. L'enlèvement de ces dépôts sauvages et le nettoyage des lieux par les services municipaux représentant un coût non négligeable, il est proposé d'instaurer un forfait pour couvrir ces dépenses.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à ordonner à la police municipale de dresser les contraventions liées au non-respect des articles cités ci-dessus, fixer un forfait de 300 € incluant jusqu'à 4 heures maximum de travail et 70 euros pour toute heure supplémentaire nécessaire pour le coût de l'enlèvement des objets déposés illicitement sur la voie publique (sac ordures ménagères, cartons, verres et autres objets encombrants). Ce coût tient compte de l'ensemble des frais (main d'œuvre, véhicule, matériel et autres frais) exposés mais aussi du coût induit par la désorganisation générée par l'intervention, autoriser Monsieur le Maire à utiliser la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public et décider que ces mesures prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin de garantir la diffusion de l'information auprès des administrés.

## **Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2019 - 244      ESPACES VERTS CHARTRE DE L'ARBRE A GRASSE – OBJECTIFS, INTENTIONS ET METHODOLOGIE**

### **Madame Murièle CHABERT**

Les bénéfices apportés par la présence des arbres en milieu urbain pour les habitants sont multiples, tant sur le plan de la santé publique, de la qualité de vie que de la protection de l'environnement :

- Ils régulent la température de l'air et permettent l'atténuation des pics de chaleur amenés à se multiplier en conséquence du dérèglement climatique,
- Ils purifient l'air en libérant de l'oxygène et en diminuant les taux de certains polluants, tout en filtrant les poussières et les aérosols en suspension,
- Ils diminuent les risques d'inondation et préservent la qualité de l'eau,
- Ils sont le garant de la biodiversité en ville, en offrant abri, nourriture et protection pour de nombreuses espèces,
- Ils participent au maillage de corridors écologiques constitutifs de la trame verte,
- Ils renforcent la qualité du paysage et l'identité de nos quartiers,
- Ils contribuent à la réduction du stress, au mieux-vivre ensemble, au respect de la nature et de ses cycles biologiques.

L'arbre urbain constitue néanmoins une entité vivante fragile, soumise à de nombreuses atteintes liées à la fois aux conditions climatiques ambiantes et aux activités humaines, qui peuvent impacter son environnement proche et altérer sa physiologie foliaire ou racinaire : compactage des sols, pollutions chimiques, chocs de véhicules, travaux de terrassement, élagages drastiques. La pérennité de ce patrimoine passe donc par une prise de conscience quant à la nécessité d'adopter des pratiques de gestion durable : choix des essences les mieux adaptées au regard du contexte bâti ou circulé, qualité des fosses de plantation, techniques de « taille douce » en élagage, protection du tronc, des branches et du système racinaire dans le cadre des chantiers. L'élaboration de la « Charte de l'arbre » de Grasse vise donc à proposer un guide de bonnes pratiques et de recommandations, à même de servir de référentiel à l'ensemble des acteurs concernés, dans leurs activités de propriétaires ou de gestionnaires. Ce document, qui n'a pas vocation contractuelle, se veut ainsi une invitation aux concessionnaires, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, paysagistes, bailleurs, particuliers, à partager collectivement une ambition qualitative dans la préservation d'un patrimoine vivant commun, l'arbre en ville. Enfin, il est précisé que ce projet concourt aux objectifs visés par la Ville au travers de son Agenda 21 en contribuant notamment à la préservation de la biodiversité, à l'adaptation au dérèglement climatique et à l'épanouissement de tous les êtres humains. Une première version de la Charte de l'arbre à Grasse a été rédigée et décline les objectifs, les intentions et la méthodologie établie. Il est proposé de valider ce document qui sera complété en 2020 par un plan pluriannuel d'actions. Je tiens à préciser que cette charte de l'arbre sera la première dans les Alpes-Maritimes.

### **Monsieur le Maire**

C'est une délibération importante. Cette délibération souhaite approcher une nouvelle méthodologie avec les services des espaces verts, une nouvelle approche où nous ne sommes plus dans la taille systématique des arbres. Je crois que c'est une bonne chose. Je vous remercie Murièle d'y avoir travaillé et œuvré.

### **Monsieur Ludovic BROSSY**

Nous sommes heureux à la lecture de cette délibération de constater que votre équipe découvre les bienfaits des arbres en cette fin de mandature. Comment ne pas esquisser un sourire quand nous lisons une liste exhaustive sur les avantages d'avoir un parc arboricole conséquent sur la ville de Grasse, qui, soit dit en passant, ressemble plus à un cours de professeur de SVT de 5ème, qu'à une véritable politique sérieuse sur le sujet.

Comment ne pas esquisser un sourire, jaune, quand on lit « taille douce » et qu'on sait le travail qui a été effectué sur les oliviers centenaires à Magagnosc. Tous crevés.

Comment ne pas esquisser un sourire, jaune encore une fois, quand nous lisons le mot « préservation » et que l'on sait le massacre qui a été fait dans le vallon par Patrick Diter et que l'inaction complice de la Mairie a laissé faire. Comment encore ne pas esquisser un autre sourire, désabusé, quand on sait le nombre de parcelles arborées qui ont été cédées à des promoteurs depuis 6 ans, où des restanques et oliviers ont été détruits pour faire place à encore plus de constructions et de béton ?

Que dire de la zone à végétaliser en priorité en face de la gare où l'on a remplacé les plantes par des peintures en trompe l'œil ?

Alors pourquoi une charte quand les pratiques de votre mandature ont été à l'encontre d'une véritable politique écologique ?

Est-ce la proximité des élections qui vous faire prendre conscience des véritables erreurs d'appréciation sur les conséquences de vos décisions, qui ont conduit à la disparation de nombreux espaces verts ?

Encore une fois, cette charte, c'est de la poudre aux yeux, des paillettes pour cacher la réalité. Personne ne sait d'où nous partons et quel est l'objectif chiffré. D'ailleurs avez-vous tenu un décompte du nombre d'arbres détruits et celui replantés ?

Les faits sont souvent cruels.

Je vous remercie.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Le passé est peu glorieux mais il faut se projeter dans l'avenir et je suis heureux qu'il y ait cette prise de conscience même si c'est à trois mois des élections.

### **Madame Murièle CHABERT**

Monsieur BROSSY, nous pouvons reconnaître nos erreurs sur les gestes effectués sur l'arbre jusqu'à présent. Cela n'est pas sorti du chapeau. C'est un travail de très longue haleine. Nous avons recruté il y a plus d'un an, un grimpeur, élagueur, Monsieur Christophe GOFFIN, qui est à la tête des espaces verts avec lequel nous avons beaucoup travaillé sur les modifications de la nature en ville. Nous devons adapter notre végétation au monde moderne. Les erreurs commises sont là. Il faut juxtaposer tout le travail fait par les espaces verts, la replantation. Dès qu'on abat un arbre, il y a un diagnostic sur l'arbre. Sur les oliviers de Magagnosc, il y a eu une erreur. Il y aura replantation. Nous essayons aujourd'hui de protéger beaucoup plus l'arbre en ville. Les milieux sont hostiles. Les arbres urbains sont mal traités. Nous nous attachons avec cette charte à changer nos habitudes pour les services. Nous continuerons à persévérer dans ce sens-là.

### **Monsieur Ludovic BROSSY**

C'est positif de reconnaître ses erreurs car c'est comme cela qu'on avance et je vous remercie de cela. Ce qui serait peut être intéressant ce serait d'avoir un inventaire des essences et du nombre d'arbres sur place, avoir un inventaire sur ce qu'il faut détruire et pourquoi. Quel est le planning de replantation et d'entretien ?

### **Madame Murièle CHABERT**

C'est plus complexe que cela. Dans cette charte nous allons faire un bilan de tous les arbres dans la ville et de ce bilan sortira un programme exhaustif de chaque arbre. Il sera identifié, un logiciel qui est adapté, chaque arbre aura sa fiche d'identité et aura un suivi permanent. Sur l'abattage des arbres il y a toujours un motif. Vous faire

un listing de tous les arbres, nous ne sommes pas maîtres dans les propriétés privées parce que ce sont des permis antécédents à tout cela. Nous n'avons pas maîtrisé mais à partir de maintenant avec le relevé officiel que nous allons mettre en place nous pourrions avoir un suivi exhaustif de la situation.

**Monsieur Philippe BONELLI**

Un petit complément d'information à l'attention de Monsieur BROSSY, sur notre éventuelle passivité sur les travaux qu'a pratiqués Monsieur DITER dans son vallon. Je sais que le château DITER est la marotte de notre opposition et quand on n'a plus rien à dire et qu'approchent les élections, on nous sort le château DITER. Cependant, il ne vous aura pas échappé qu'un procès-verbal a été fait immédiatement et que la justice s'est appuyé sur ce P.V. Donc la ville a fait ce qu'elle devait faire. Lorsqu'un P.V est fait il est transmis au procureur et il ne nous appartient plus. La vitesse à laquelle il est traité n'est pas de notre ressort. Cependant le P.V a été fait immédiatement pour la route qu'il a faite indûment dans un espace boisé, classé et il a été condamné pour cela. Ne dites pas que la ville a laissé faire mais allez dire cela au procureur.

**Monsieur Ludovic BROSSY**

La route a été faite car le domaine existe. Si dès le départ cela avait été bloqué il n'y aurait pas eu de route. Ce n'est pas forcément votre mandature.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Quant à la question de l'opposition qui revient on a fait 14 courriers et interventions à ce sujet et j'aimerais bien qu'unaniment nous veillions à ce que les taxes dues rentrent effectivement. Cela fait 5 ans qu'on le demande. Ce n'est pas la veille des élections ou c'était la veille des élections il y a 5 ans.

**Monsieur le Maire**

Monsieur EUZIERE, deux choses : lorsque l'on filme l'intervention de Monsieur BROSSY, Madame GUZMAN, avec un téléphone pour la mettre sur les réseaux sociaux, nous irons le voir car vous mettez une partie parcellaire de ce que vous dites.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Pas du tout.

**Monsieur le Maire**

Madame GUZMAN a filmé Monsieur BROSSY qui a dit : « vous laissez faire indûment l'abattage des arbres par Monsieur DITER ». C'est faux, j'ai dressé un procès-verbal au moment même où cela a été fait.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Qui vous a dit que cela allait sur les réseaux sociaux ?

**Monsieur le Maire**

J'imagine.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous imaginez.

**Monsieur le Maire**

Je ne veux pas qu'on dise des choses fausses. Si sur les réseaux sociaux on met une partie d'une déclaration qui dit : « Monsieur le Maire, vous avez laissé en toute impunité faire cette route et abattre les arbres », c'est faux. J'ai fait dresser immédiatement un procès-verbal que j'ai adressé au procureur de la république.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je sais que depuis 4 ans nous n'encaissons pas....

**Monsieur le Maire**

C'est un autre sujet.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On n'en parle jamais de cela. Répondez sur l'ouverture de la route sur laquelle le département renvoie sur la commune et la commune renvoie sur le département alors qu'il y a un courrier.

**Monsieur le Maire**

J'ai dressé un procès-verbal sur un boisement classé et un défrichage illégal. J'ai apporté cela au P.V. J'ai constaté et transmis cela au procureur immédiatement.

**Monsieur Christophe MOREL**

Vous savez que devant le tribunal, nous avons demandé la remise en état et nous l'avons obtenue.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je sais que vous avez demandé un euro et que vous n'avez pas été en appel.

**Monsieur Christophe MOREL**

Nous parlons de la remise en état de la route et des arbres....

**Monsieur Paul EUZIERE**

Nous avons payé un avocat pour faire une mascarade en cours d'appel à Aix. Il s'est fait ramassé.

**Monsieur Christophe MOREL**

Et la commune d'Auribeau qui a obtenu un euro symbolique.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Absolument pas.

**Monsieur Christophe MOREL**

Si.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non elle a été déboutée.

**Monsieur Christophe MOREL**

Oui c'est ce que je dis.

**Monsieur le Maire**

Je vais répondre à Monsieur BROSSY qui dit en étant filmé « Monsieur le Maire, c'est inacceptable vous laissez faire en tout impunité l'abattage des arbres par Monsieur DITER ». C'est faux. Si vous publiez ceci sur les réseaux sociaux et bien je publierais le procès-verbal sur les réseaux sociaux pour dire que le jour où cela s'est passé je l'ai fait. On ne peut pas dire et filmer des trucs qui ne sont pas vrais. J'ai fait le nécessaire, j'ai constaté l'infraction et je l'ai transmis au procureur. Je le dis parce que c'est la vérité et que vous le savez très bien. Monsieur EUZIERE le sait, il connaît le dossier mieux que moi avant que je sois élu.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Puisque le sujet est sur la table malgré que ce ne soit pas le sujet de la délibération, c'est intéressant. Vous avez indiqué que vous avez obtenu la remise en état.

**Monsieur Christophe MOREL**

Oui.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Comment on remet en état lorsque l'on a des arbres centenaires coupés ? On remet des petits arbres et on attend 100 ans. Est-ce que les arbres ont été replantés ?

**Monsieur le Maire**

Nous l'avons demandé.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous l'avez obtenu ?

**Monsieur Christophe MOREL**

La ville de Grasse l'a demandé sous astreinte.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non le Préfet des Alpes-Maritimes.

**Monsieur Christophe MOREL**

La ville de Grasse dans nos conclusions.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Les conclusions qui n'ont pas été acceptées en cours d'appel.

**Monsieur Christophe MOREL**

Bien sûr que cela a été accepté. Vous n'avez pas suivi la procédure.

**Monsieur Paul EUZIERE**

J'y étais même.

**Monsieur Christophe MOREL**

Non. Monsieur CASSARINI.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Monsieur CASSARINI dit la même chose que moi.

**Monsieur Christophe MOREL**

Donc vous le savez.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Le tribunal s'est prononcé, donc le propriétaire a ordre de remettre en état.

**Monsieur le Maire**

Oui. Il est parti en cassation.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Il faut attendre la cassation pour qu'ensuite il remette en état ?

**Monsieur le Maire**

Je réponds à Monsieur BROSSY pour ne pas laisser dire les choses qui ne sont pas vraies. Il faut reconnaître ses erreurs mais ne pas dire des mensonges. De dire qu'en toute impunité on a laissé abattre les arbres pour l'ouverture illégale de cette route c'est faux. On a constaté par procès-verbal quand cela c'est fait et je l'ai transmis au procureur de la république et au parquet. Nous avons demandé la remise en état et on l'a obtenue et il s'est pourvu en cassation. Je vous donnerai le jugement.

**Monsieur Ludovic BROSSY**

Je retire la partie de cette phrase.

**Monsieur le Maire**

Monsieur EUZIERE, vous avez le jugement et vous savez qu'on a obtenu la remise en état et qu'on l'a demandée.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Pas la ville de Grasse car on a été débouté.

**Monsieur le Maire**

Vous avez le jugement et vous savez très bien. Vous savez que c'est la ville de Grasse qui a constaté le procès-verbal. Et cela ne s'appelle pas laisser faire impunément les choses.

**Monsieur Christophe MOREL**

C'est à la suite des procès-verbaux dressés par la ville de Grasse.

**Monsieur le Maire**

Je ne laisserai pas dire qu'en toute impunité la ville a laissé couper les arbres pour la route illégalement ouverte. J'ai fait constater un procès-verbal contrairement à ce que dit Monsieur BROSSY quand Monsieur DITER a ouvert cette route sans autorisation, honteusement, et a coupé tous les arbres. J'ai fait ce procès-verbal et je l'ai transmis au procureur. Je ne veux pas qu'on dise tout et n'importe quoi sur les réseaux sociaux.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Là, il n'y a pas les réseaux sociaux. Nous publierons les extraits du jugement et de la cour d'appel.

**Monsieur le Maire**

Vous pouvez publier le procès-verbal qui démontre que j'ai constaté l'infraction.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Dans ce dossier, la ville de Grasse a été passive.

**Monsieur Christophe MOREL**

Le jugement ne reprend pas nécessairement l'intégralité de nos conclusions.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BROSSY, je n'ai pas laissé en toute impunité abattre des arbres, ouvrir une route de manière illégale. J'ai constaté un procès-verbal d'infraction immédiatement et je l'ai transmis au procureur. Ma réponse est claire.

**Monsieur Christophe MOREL**

Cela fait 5 ans que vous essayez de nous faire passer pour des passifs sur ce dossier alors que nous sommes totalement actifs. Vous êtes de mauvaise foi.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je vais montrer ma mauvaise foi et vous allez voir c'est très simple.

**Monsieur le Maire**

Alors dites à Monsieur BROSSY de ne pas dire cela.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Il a dit dont acte.

**Monsieur le Maire**

Je vous remercie. Je préfère le dire plutôt que de mettre une vidéo sur les réseaux sociaux qui font croire que j'ai laissé Monsieur DITER couper les arbres illégalement alors que je ne l'ai pas fait.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Arrêter avec les réseaux sociaux. Monsieur MOREL me dit : « non, nous n'avons pas été passifs » vous allez donc m'apporter la démonstration, cela fait deux heures que j'ai posé la question et je n'ai eu aucune réponse sur le recouvrement des taxes depuis 2015.

**Monsieur le Maire**

Depuis que vous nous avez saisi, toutes les taxes TLE, de raccordement, séjours ont été transmises à la trésorerie principale, à Monsieur KAREKINIAN et je vous en donnerai les preuves.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Est-ce qu'il a payé ?

**Monsieur le Maire**

Non parce qu'il a fermé son hôtel. Nous avons tout transmis au trésor public pour que les titres soient émis.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Il y a un permis de construire qui est donné.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas de permis sur la plupart des choses.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Le premier permis a été donné avec des branchements sur Grasse, on est d'accord ?

**Monsieur le Maire**

Il me semble que c'est sur le réseau d'Auribeau.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non, la commune de Grasse ne peut pas donner l'autorisation d'aller se brancher sur le réseau d'Auribeau.

**Monsieur le Maire**

Tout ce que vous nous avez signalé y compris la taxe de séjour a été demandé à la trésorerie pour l'émission des titres. Je n'ai jamais laissé faire et j'ai demandé la condamnation pour la remise en état.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce qui est bien c'est que tout le monde est pour les arbres ce soir.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous d'autres observations sur la charte de l'arbre ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 245      CITE REVES  
ATTRIBUTION DES BOURSES AUX LAUREATS**

**Madame Aline BOURDAIRE**

Le présent rapport a pour objet l'attribution des bourses "Cité Rêves" aux jeunes candidats âgés de 15 à 24 ans après délibération du jury d'un montant total de 22.500 €.

Vu la délibération en date du 20 septembre 2007, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le principe et le règlement d'attribution de bourses de soutien à des projets présentés par des jeunes grassois.

Considérant que « Cité Rêves » s'adresse aux jeunes grassois âgés de 15 à 24 ans, permettant l'accomplissement d'une idée ou d'un projet par l'octroi d'une bourse.

Considérant que les projets peuvent être portés par un jeune seul ou par un groupe et que pour être éligibles, ils doivent assurer le rayonnement de la ville de Grasse et concerner l'un des domaines suivants :

- La solidarité locale
- L'action humanitaire
- L'environnement et le développement durable,
- Le patrimoine local
- Le domaine culturel
- Le domaine scientifique
- L'innovation et l'invention
- L'exploit particulier (sportif ou aventure).

Considérant que le jury composé de techniciens et d'élus, s'est réuni le 27 Novembre 2019 pour étudier 12 projets présentés.

Considérant qu'il a pu être vérifié la motivation des candidats, ainsi que la faisabilité de leurs projets dans les délais impartis.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir 9 projets sur les 12 projets présentés, rassemblant les critères souhaités dans le règlement intérieur de l'appel à projets Cité Rêves :

- « Un parfum d'aventure » proposé par Luc CHAUCHADIS exploit sportif en vélo sur le parcours d'EuroVélo 8. Montant attribué : 1 100 euros
- « NOS », proposé par Marie-Ange PATRICE pour la réalisation d'un spectacle de rue sur Grasse et d'une tournée. Montant attribué : 4 500 euros
- « The Bad Post Man », proposé par Lorenzo VIALE, pour la réalisation d'un court métrage. Montant attribué : 3 500 euros
- « Concert caritatif Solid'Art » proposé par Chléa RASPATI pour l'organisation d'un concert caritatif. Montant attribué : 2 700 euros
- « Grasse à toi », proposé par Clément CONSTANTIN projet humanitaire en Colombie. Montant attribué : 2 500 euros.
- « Worldwide Perfume », proposé par Alexie POTHAIN projet solidaire à Grasse. Montant attribué : 1 200 euros.
- « Voyage Fraternel au Vietnam », proposé par Rosie RITCHIE projet humanitaire. Montant attribué : 1 500 euros.
- « QUAM.io », proposé par Victor POULARD pour la création d'une innovation et invention. Montant attribué : 2 500 euros.

- « Congrès Mondial de la Harpe », proposé par Alix MOZIN projet culturel. Montant attribué : 3 000 euros.

La commission « Vivre Ensemble » ayant été saisie de ce dossier sans la présentation des 9 projets retenus dans sa séance du 26 Novembre 2019. Je vous demande de bien vouloir approuver les actions, les montants proposés et voter les subventions.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Certains intitulés sont très clairs, je souhaiterais avoir une précision sur « Grasse à toi », projet humanitaire en Colombie. De quel projet humanitaire s'agit-il ?

**Madame Aline BOURDAIRE**

Ce sont des jeunes grassois qui vont aller faire le tour de plusieurs villes en Colombie pour présenter le sport dans des écoles.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Worldwide Perfume ?

**Madame Aline BOURDAIRE**

C'est un groupe de 5 grassois qui vont faire des ateliers dans différentes maisons de retraite avec des ateliers olfactifs.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Voyage Fraternel au Vietnam ?

**Madame Aline BOURDAIRE**

Ce sont des jeunes des étudiants de Fénelon qui suivent depuis la 6<sup>ème</sup>, 12 jeunes vietnamiens et l'idée est d'aller sur place leur donner des cours d'anglais.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Création d'une innovation et invention ?

**Madame Aline BOURDAIRE**

C'est une machine qui permet de savoir le nombre de personnes présentes dans une salle par des ondes qui sont faites par nos téléphones. Aucune adresse n'est retenue, c'est par le biais d'ondes qui sont faites par nos téléphones. C'est juste pour quantifier le nombre de personnes.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire**

Merci pour la qualité du travail effectué pour les récompenses de ces jeunes dans ces projets dans cette démarche.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 246      CHALETS DE NOEL 2019  
ADOPTION DES TARIFS**

**Madame Aline BOURDAIRE**

Considérant qu'à la suite d'une erreur matérielle dans les tarifs de location des espaces commerciaux autour de la patinoire, il convient de rectifier la tarification de ces espaces. Ces espaces seront loués 10 € TTC par jour du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 et non 50 € TTC par jour. Je vous demande de bien vouloir rectifier le tarif « Location de chalets ».

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 247      RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020  
REMUNERATION**

**Madame Mélanie ZARRILLO**

Depuis l'année 2004, dans les communes de 10.000 habitants ou plus, est organisée, chaque année une enquête de recensement portant sur 8 % des adresses de la commune (sélectionnées par tirage au sort). En cinq ans, 40 % de la population aura ainsi été recensée. Il convient donc de délibérer chaque année sur l'organisation et la rémunération de ce recensement. Pour mener à bien les opérations de recensement que la loi met désormais à sa charge, la ville de Grasse procédera au recrutement de 9 agents recenseurs encadrés par 1 contrôleur et 1 suppléant. Compte tenu du faible nombre d'agents recrutés et dans le souci d'assurer la meilleure efficacité aux opérations de recrutement et d'optimiser les moyens mis en œuvre sur le plan matériel et financier, il a été décidé de faire appel à des fonctionnaires communaux. Ces agents seront nommés par arrêté municipal. Chaque agent recenseur se verra rémunérer de la façon suivante :

- Une prime de mission forfaitaire de 650 € brut assortie d'un forfait essence de 400 € pour l'utilisation de véhicule personnel et forfait carburant soit une rémunération totale de 1 050 € brut par personne, soit : 9 450 euros pour les 9 agents.

Considérant que l'agent contrôleur et son suppléant se verront doter :

- D'une prime forfaitaire de 500 € brut par personne soit 1 000 euros.

Considérant que l'agent correspondant RIL se verra doter :

- D'une prime forfaitaire de 550 euros brut.

Leur mission se fait pendant les heures de travail et en dehors de leur horaire classique, les soirs de semaine, le samedi et voire le dimanche. La dotation de l'Etat a encore baissé par rapport à l'année dernière (9.576 euros pour 2019). Considérant que l'étendue du territoire de Grasse et le travail important des agents du recensement pour couvrir les 2067 adresses à recenser sur une période de 6 semaines à compter de la tournée de reconnaissance, je vous demande cette année que la ville de Grasse prenne en charge la différence soit 1572 euros pour l'ensemble des agents.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 248      AVANCES DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS  
EXERCICE 2020**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le versement d'avances sur subventions à certaines associations, ayant un besoin de trésorerie, préalablement au vote du montant annuel des subventions aux associations en février 2020, d'un montant global de 1.485.200 €.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 19,

Considérant que certaines associations ont besoin d'une avance de trésorerie pour le fonctionnement de leurs activités. Cette délibération demande le versement d'avances sur subvention de fonctionnement, préalablement au vote du budget 2020. La liste ci-jointe des associations ayant besoin de cette avance.

La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 26 novembre 2019. Je vous demande de bien vouloir autoriser le versement d'avances sur subventions de fonctionnement à certaines associations. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions sortent de la salle et ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

**Madame Myriam LAZREUG**

Nous allons voter une subvention au bénéfice de l'association France Festival Transméditerranéen, je pense que Monsieur EUZIERE doit sortir de la salle et ne pas participer au vote en fonction de la dernière jurisprudence qui vient de sortir et de la Loi bien sûr.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Si cela peut faire plaisir à Maître LAZREUG.

**Madame Myriam LAZREUG**

Vous pouvez rester mais c'est une prise illégale d'intérêt.

**Monsieur le Maire**

Je demande aux élus concernés de sortir. Je sors car je suis concerné par le CCAS et je donne la présidence de séance à Monsieur MOREL.

**Monsieur Christophe MOREL**

Nous avons le quorum.

Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



2019 - 251      **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
PARTENARIAT AVEC LE PRINTEMPS DES ARTS DE MONTE-CARLO  
CONVENTION**

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Printemps des Arts de Monte-Carlo pour l'organisation d'un concert à la Chapelle de la Visitation le vendredi 7 février 2020. Depuis plusieurs années, le Conservatoire de musique de Grasse mène des actions en partenariat avec le Printemps des Arts de Monte-Carlo qui contribuent à son rayonnement. Le Printemps des Arts de Monte-Carlo prend à sa charge l'organisation dans le cadre de la Caravane Musicale, en préambule à son Festival, du concert à la Chapelle de la Visitation, le vendredi 7 février 2020. Ce projet nécessite la signature d'une convention de partenariat (voir document en annexe), accordant la gratuité de la mise à disposition de la Chapelle. La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 26 novembre 2019, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Printemps des Arts de Monte-Carlo.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Madame BUSTAMENTE, je tiens à vous rappeler que lorsque vous intervenez au sein du conservatoire de musique en tant que Conseillère Municipale vous ne pouvez pas vous permettre de faire la propagande du candidat que vous soutenez.

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

Vous n'étiez pas là.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je n'étais pas convié puisque cette réunion de rentrée réunissait les professeurs du conservatoire. En revanche vous avez dit à ces professeurs que seul Monsieur VIAUD était capable de gérer le conservatoire et que si un autre candidat venait à passer, le conservatoire deviendrait une école de musique.

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

Vous êtes très mal renseigné.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous avez dit que votre majorité allait mettre 2 000 000 € pour rénover le conservatoire. Vous n'avez pas à utiliser votre fonction de Conseillère Municipale pour faire la propagande du candidat que vous soutenez.

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

Aucun de ces propos n'a été rapporté.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Madame je ne vous écoute pas. Vous avez un devoir de réserve et de neutralité.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI soyez correct.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

En revanche Madame utilise son titre et sa fonction pour faire de la propagande lors d'une campagne électorale. C'est inacceptable Madame BUSTAMENTE, je vous le dis en face. Vous pouvez nier, vous mentez.

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

Non, je ne mens pas.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Oui vous mentez.

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

Donc, cela veut dire que vous étiez là.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Les personnes qui m'ont rapporté vos propos étaient outrées par votre attitude. Ce sont des professeurs du conservatoire, d'ailleurs le directeur du conservatoire vous a repris.

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

Non ce n'est pas vrai.

**Monsieur le Maire**

On n'accuse pas les gens sur des propos qui ont été colportés.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je n'accuse pas, je dis les choses. Vous pouvez nier comme vous voulez, vous mentez. Vous êtes Madame Pinocchio.

**Monsieur le Maire**

Vous devez parler dans des termes plus respectueux.

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

Cela vous a été très mal rapporté. Les propos sont sortis de leur contexte. C'est déplorable.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous ne savez plus quoi dire.

**Monsieur le Maire**

Vous dépassez l'objet de la délibération.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je pensais au moins que vous assumeriez.

**Monsieur le Maire**

Nous débattons sur une délibération Monsieur CASSARINI et on n'accuse pas les gens de cette manière.

Madame BUSTAMENTE fait un service remarquable au Conservatoire et je la remercie.

Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 – 252      RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-JEAN DE MALBOSC  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT**

Vous m'avez accordé, Messieurs les Présidents de groupe au vu de l'urgence, de remettre sur table cette délibération.

L'association culturelle Orthodoxe du Pays de Grasse procède à la restauration de la chapelle Saint Jean de Malbosc. Construite vers 1680, sauvegardée et mise hors d'eau dans les années 70, elle fait à présent l'objet de travaux de mise en conformité et d'embellissement grâce à un appel au don. Il vous est proposé que la commune participe aux travaux de mise en conformité électrique et étanchéité pour un montant de 1 700 euros. Il est précisé que l'article 19 de la loi du 9 Décembre 1905 autorise ce type de financement pour les réparations des édifices affectés au culte. Je vous demande de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle d'investissement de 1 700 € à l'association culturelle Orthodoxe du Pays de Grasse pour la restauration de la Chapelle Saint-Jean de Malbosc.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

A quoi est due l'urgence de la situation ?

**Monsieur le Maire**

Ce sont des travaux d'étanchéité, d'électricité avec des infiltrations sur le bâtiment.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

L'urgence est liée aux intempéries ou à la vétusté ?

**Monsieur le Maire**

A tout. A la mise en conformité électrique et à la vétusté.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Cela va dans le bon sens. Je suis heureux que cette chapelle ne devienne pas un local à poubelles.

**Monsieur le Maire**

Aucune chapelle ne deviendra un local à poubelle. Ce n'est pas notre approche. Vous deviez être distrait mais en début du Conseil Municipal j'ai évoqué que les devis nous sont parvenus tardivement. C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité les présidents de groupe pour déposer sur table...

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je n'étais pas distrait mais en retard comme les devis.

**Monsieur le Maire**

Vous étiez en retard donc vous n'avez pas entendu le début de mes propos.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 – 253      MOTION  
                          CHANGEMENT DE NOM DU BARREAU DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

Madame LAZREUG, je vous laisse lire votre motion, que j'ai acceptée après amendement.

**Madame Myriam LAZREUG**

Monsieur CASSARINI et moi-même voterons cette motion, puisque nous en sommes à l'origine. Par contre nous vous laisserons la présenter car contrairement à ce que vous dites elle n'a pas été amendée mais censurée.

**Monsieur le Maire**

Pourquoi ?

**Madame Myriam LAZREUG**

Contrairement à ce que vous dites elle n'a pas été amendée, mais censurée. Vous avez exigé que l'on retire un paragraphe entier sur Hervé de Fontmichel, où nous indiquions que c'est grâce à lui que nous avons conservé le TGI à Grasse. Maire de Grasse (1971-1977 et 1983-1995), c'est sous sa mandature que les terrains du plateau de la Malle avaient été cédés à l'Etat pour la construction de la maison d'arrêt, en service depuis 1922, condition sine qua non pour conserver le TGI. Vous avez aussi exigé que l'on supprime le paragraphe sur les bâtonniers Gamero et Bittard. Si le premier magistrat s'inscrit en faux, nous estimons que vous avez censuré notre motion et non pas amendé. Il vous revient de porter cette motion à la connaissance du public. En revanche nous la voterons.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai jamais demandé cela. Nous avons depuis hier des échanges téléphoniques. C'est pitoyable.

**Madame Myriam LAZREUG**

C'était cela ou elle ne passait pas aujourd'hui.

Vous avez fait appeler votre Directeur de Cabinet. La motion que vous produisez est celle que vous avez imposée. Tous les noms ont été supprimés, cette motion est à votre gloire. L'essentiel c'est qu'elle soit votée par le Conseil.

**Monsieur le Maire**

L'essentiel est de rétablir une vérité et je vais la rétablir dans quelques instants. Madame LAZREUG c'est pitoyable et ce n'est pas grave je vais la proposer moi-même.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est votre censure qui est pitoyable.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Nous voterons cette motion, elle est fondée même si elle n'a pas grand effet. On ne dit pas le barreau de Nice, de Menton et de Beaulieu c'est ridicule. Je trouve que « depuis cette date tous ces dirigeants » est mal rédigé et qu'il vaudrait mieux dire : « considérant que depuis cette date tous les représentants de la justice ont toujours eu à cœur de développer cette activité ».

**Madame Myriam LAZREUG**

C'est la motion de Monsieur VIAUD.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Ce sont les représentants de la justice plutôt que dirigeants. Je ne veux pas m'attribuer la paternité.

**Monsieur Le Maire**

Monsieur EUZIERE, nous allons la faire ensemble cette motion.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Considérant que la municipalité a donné des terrains. La municipalité de Maître de FONTMICHEL ou la ville.

**Monsieur Le Maire**

C'est ce que j'ai fait modifier. C'est la ville.

**Monsieur Paul EUZIERE**

C'est la ville ou la municipalité de Maître de FONTMICHEL. J'étais au conseil. C'était mon adversaire politique mais il s'est battu pour conserver ce tribunal et pour qu'on le garde, on a construit la prison. Rendons lui cet hommage, eu égard à son combat.

**Madame Myriam LAZREUG**

C'est ce qui était prévu au départ. Je suis tout à fait d'accord.

**Monsieur le Maire**

Nous allons faire la version Paul EUZIERE.

**Madame Myriam LAZREUG**

Nous allons faire la version Paul EUZIERE qui est la version d'origine. C'est parfait.

**Monsieur le Maire**

L'essentiel ce n'est pas de dire c'est la version Myriam LAZREUG.

**Madame Myriam LAZREUG**

L'essentiel c'est de rendre hommage à Monsieur de FONTMICHEL.

**Monsieur le Maire**

L'essentiel c'est de dire que l'on souhaite que le barreau reste le barreau de Grasse.

**Madame Myriam LAZREUG**

L'un n'empêche pas l'autre Monsieur VIAUD.

**Madame Norra Mékia ADDAD**

Je suis également avocate et je voudrais revenir sur le fond. C'est très important et comme l'a dit Paul EUZIERE je pense que l'effet sera limité mais nous sommes appelés à voter le 18 décembre prochain pour se prononcer sur cette nomination. Je partage à 100 % cette position de Maître LAZREUG qui est de venir défendre le titre barreau de Grasse car à mon sens GRASSE-CANNES-ANTIPOLIS ne rime à rien. Pour ma part mon cabinet est à Cagnes/Mer. Pourquoi on ne viendrait pas dire Cagnes/Mer. Je ne comprends pas la démarche du bâtonnier à trois semaines de la fin de son mandat. Peut-être que la décision va être publicisée et qu'il y aura un vote majoritaire de mes confrères mais les échos que j'ai eus sont discutés. Il est très important de tenir à ce que cela reste le barreau de Grasse car comme l'a dit Maître LAZREUG, il y a deux exceptions avec des noms à rallonge mais on garde principalement le chef-lieu et il est clair que le chef-lieu du secteur, c'est Grasse. Voilà mes éclaircissements sur ce point-là.

**Monsieur le Maire**

Vous avez raison, c'est pour cela que j'ai voulu inscrire cette motion et ne pas la censurer comme le dit Maître LAZREUG. L'essentiel c'est de défendre le nom barreau de Grasse. Je modifie le terme et j'inscris Jérôme VIAUD expose. On inscrit également tous ces représentants de justice ont toujours eu à cœur de développer....

Nous allons délibérer.

Madame LAZREUG je n'ai pas fait une censure. D'ailleurs Madame LAZREUG, voici votre mail de confirmation.

**Madame Myriam LAZREUG**

C'est votre Directeur de Cabinet qui m'a appelé en me parlant d'un règlement intérieur qui n'existe pas et que s'il n'y avait pas ces modifications la motion n'était pas portée aujourd'hui.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas vrai.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est marrant car c'est ce qu'il m'a dit aussi.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas ce qui a été dit.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous étiez à côté lorsqu'il nous a parlé ?

**Monsieur le Maire**

J'ai une confiance totale en ce qu'il me dit.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous en parlerez à Madame BUSTAMENTE.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas de censure, j'ai même pris le soin de parler avec Maître LAZREUG.

**Madame Myriam LAZREUG**

S'il y ni a pas de censure qu'est-ce que cela peut vous faire de rajouter le nom de Maître Hervé de FONTMICHEL, de Maître GARNERO et BITTARD ? Vous avez demandé à votre Directeur de Cabinet de m'appeler pour que ces trois noms soient ôtés de la motion.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est incroyable, vous ne savez même pas ce que fait votre Directeur de Cabinet. Vous êtes bien dans la même équipe que Madame BUSTAMENTE. A vous deux vous avez la palme.

**Monsieur le Maire**

Considérant que la ville de Grasse a donné les terrains du plateau de la Malle nous sommes d'accord la dessus ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Eu égard à son rôle dans la bataille pour garder le tribunal, construire la prison et au-delà, je viens d'en parler avec Dominique BOURRET car nous l'avons vécu tous les deux. Si on perdait le tribunal, on perdait la Sous-Préfecture. Tout cela c'est Maître de FONTMICHEL dont j'étais l'adversaire.

**Monsieur le Maire**

Madame LAZREUG est de mauvaise foi car elle a validé la motion.

**Madame Myriam LAZREUG**

J'ai été obligée ou la motion ne passait pas, vous m'avez mis le couteau sous la gorge.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai voulu oublier personne d'ailleurs j'ai les échanges de mail devant moi et c'est dans un souci d'oublier personne qu'on a fait une motion cadre et que l'on a dépersonnifié avec des termes génériques. Je n'ai voulu offensé personne. Ce n'est pas une question de querelles. L'essentiel, c'est d'adresser un message politique unanime au bâtonnier pour que l'on conserve le nom du barreau de Grasse. Voilà le résultat de nos accords. Je n'ai censuré personne. Vous faites preuve d'une extrême mauvaise foi car je vous ai dit que si on oublie un bâtonnier par rapport à un autre, ça clive. Je n'ai voulu enlever personne mais j'ai souhaité faire une délibération

générique. D'ailleurs toutes les municipalités successives se sont battues sur ce sujet c'est pour cela que j'ai pris le terme « la municipalité » d'une manière générique. Je n'ai pas nommé un bâtonnier par rapport à un autre. Vous me l'avez validé par écrit. Si on doit remercier la municipalité qui a mis à disposition des terrains, il y a aussi la famille de Maître MOREL sur les terrains de la Malle.

Ne devons-nous pas adresser un message synthétique fort et puissant qui dit le Conseil Municipal a délibéré pour dire qu'on souhaite garder le nom de Grasse. Nous allons inscrire tous les bâtonniers, c'est la volonté de Maître LAZREUG. Vous êtes malhonnête Madame LAZREUG car j'ai échangé avec vous et vous avez validé les amendements par écrit. Je vous ai appelé entre 12 heures et 14 heures. C'est vrai ou pas ? Je vous ai lu ce que j'allais dire. C'est vrai ou pas ? Oui. Vous m'avez dit que cela vous convenait.

Je ne censure personne et je veux adresser un message qui soit clair et je veux rendre hommage à Maître de FONTMICHEL et à tous les bâtonniers. Nous avons souhaité n'oublier personne. Nous avons rédigé une motion synthétique à Monsieur le bâtonnier. Je suis comme Nora ADDAD, je ne comprends pas à ce moment-là et si proche d'une fin de bâtonnat que nous ayons un sujet aussi clivant. J'ai échangé avec vous Maître LAZREUG et vous m'avez répondu « OK » et je ne vous ai pas dit que si on n'amendait pas je ne le passais pas. Je vous ai proposé que l'on travaille sur une motion cadre qui pose un message sans personnifier et sans mettre la liste d'une vingtaine de personnes. J'ai pris le temps de vous parler et de vous lire ce que j'allais dire.

### **Madame Myriam LAZREUG**

Inaudible (on parle d'hommage).

### **Monsieur le Maire**

Je reste sur ce qu'on s'est dit. Vous le regrettez si vous le voulez. L'esprit c'est une motion cadre qui dit que l'ensemble des élus de Grasse adresse un message commun et collégial. Ce n'est pas un lieu pour faire un hommage. L'ensemble des municipalités a toujours œuvré pour cela. Je vous propose cela avec la modification que l'on vient d'évoquer en supprimant la ligne « considérant que depuis cette date tous ces dirigeants ont toujours eu à cœur de développer cette activité » parce qu'elle est redondante avec la partie du dessous où il est écrit : « Considérant que la ville a donné les terrains du plateau de la Malle pour que la nouvelle prison y soit construite car la contrepartie de l'accord conclu avec l'Etat était le maintien du TGI de Grasse ». Je n'ai pas voulu vous censurer mais faire ce débat avec vous.

Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci pour ces échanges. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 h15.